REPUBLIQUE TUNISIENNE

الجمهورية التونسية

Conseil du Marché Financier

هيئة السوق المالية

Financial Market Council

Bulletin Officiel

N°7733 Mardi 10 novembre 2026 www.cmf.tn 31ème année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025 3

INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS 9

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025 13

PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025 17

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DU GOUVERNORAT DE NABEUL - SRTGN 19

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DU GOUVERNORAT DE NABEUL - SRTGN 20

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

LES VALEURS LIQUIDATIVES SONT DESORMAIS CONSULTABLES AU FORMAT EXCEL, PLUS PRATIQUE ET DIRECTEMENT EXPLOITABLE, SUR LE SITE OFFICIEL DU CMF VIA LE LIEN SUIVANT : https://www.cmf.tn/valeurs-liquidatives-des-titres-opcvm

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 24/06/2026)

ANNEXE II

AUGMENTATION DE CAPITAL

- SOCIETE MAGASIN GENERAL « SMG »

ANNEXE III

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS APE

- EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « BIAT SUBORDONNE 2026-2 »

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS APE

- **EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « BNA SUBORDONNE 2026-1 »**

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- **SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE - SOMOCER**

ANNEXE V

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 SEPTEMBRE 2026

- **ATTIJARI PREMIUM SICAV**
- **MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**
- **MAXULA PLACEMENT SICAV**
- **SICAV BNA**
- **SICAV CAPITALISATION PLUS**
- **SICAV PLUS**

بـــــــلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقاربة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الايضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطارالمرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 وIFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطارالمرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. نمط الحوكمة: وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة: عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية ، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. إدارة المخاطر والفرص: تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. مؤشرات كمية و/أو نوعية: الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الاشارة الى أنّه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر **الجاري وضعها أو تطويرها**، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الافصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوفية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثرحسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الايضاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقيّم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وادائها المالي او نشاطها او افاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيرا، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الافصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريسا لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة ، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والافصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة **المعلومات المقدمة إلى السوق.**

Communiqué du Conseil du Marché Financier

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.
Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

2026 – AC - 003

بـــــــلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقا لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدّم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحّد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تُلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛
- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛
- إبداء رأي مضمَّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:

✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛

✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهرية على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازات متكررة أو غير مسوّاة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبيتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخرات الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفاضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعيّن على مراقب الحسابات، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيرا مختصا، أن يقدّر، بالنظر إلى خصوصيات كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية.

كما تجدر الإشارة إلى أنّه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحسابات التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعيات التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءات الإعلام، فإنّه يعين على مراقبي الحسابات إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثرا كتابيا. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحسابات أو بإبداء رأي مضمَّن باحتراز، يتعيّن على مراقبي الحسابات مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكّر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحسابات في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجبات الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزامات القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضيات الثقة فيها.

2025 – AC - 078

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

2025 – AC - 078

بـــــلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبعوامل الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلفت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتنسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيّز النفاذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الاوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛
- الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدّرة؛
- تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلّق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.

كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وامانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

2025 – AC - 077

Communiqué du Conseil du Marché Financier

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

2025 – AC – 077

بـــــلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكّر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية **الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.**

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام التراتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقا للتراتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصًا على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

2025 – AC - 027

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025**.

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

2025 – AC – 027

بلاغ الشركات

الجلسة العامة العادية

الشركة الجهوية للنقل لولاية نابل

المقر الإجتماعي : 144 شارع الحبيب ثامر- نابل

يدعو مجلس إدارة الشركة الجهوية للنقل لولاية نابل السادة المساهمين لحضور الجلسة العامة العادية التي ستنعقد يوم الثلاثاء 01 ديسمبر 2026 على الساعة التاسعة صباحا بقاعة الاجتماعات بالمقر الاجتماعي للشركة وذلك للتداول في جدول الأعمال التالي :

- النظر في تغيير مراقب الحسابات المعين بالجلسة العامة العادية لسنة 2025.

2026– AS – 1179

بلاغ الشركات

مشروع قـرارات الجلسـة العامـة العادية

الشركة الجهوية للنقل لولاية نابل

المقر الإجتماعي : 144 شارع الحبيب ثامر- نابل

إن الجلسة العامّة العادية للشركة الجهوية للنقل لولاية نابل المنعقدة بالمقر الاجتماعي للشركة بتاريخ 01 ديسمبر 2026 و بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة تقرر ما يلي :

القرار الأول:

تعيّن الجلسة العامة العادية للشركة الجهوية للنقل لولاية نابل السيد..... مراقب حسابات الشركة للسنوات المحاسبية 2026-2027-2028 عوضا عن السيد زياد خديم الله المعين من طرف الجلسة العامّة العاديّة لسنة 2025.

وقعت المصادقة على هذا القرار بـ.....

القرار الثاني:

تمنح الجلسة العامة العادية كامل الصلاحيات لحامل أصل هذا القرار لنسخة أو لنظير منه للقيام بكل الإجراءات المنصوص عليها قانونا.

وقعت المصادقة على هذا القرار .....

2026– AS – 1180

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul - El Karama -» et le changement du siège social de la société « Carthage Cement », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE*

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	Z.I Ariana Aéroport - 03 rue des métiers La Charguia II- BP 290 - 2035 Tunis Carthage -	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances MaghrebiaS.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebia Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20.Carthage Cement	Lot 4.1.1, rue des Usines, Z.I Kheireddine -2015 Tunis-	71 964 593
21.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5ème étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I - 1080 Tunis-	71 189 200
54.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73.Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75.Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6.Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3ème étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10.Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11.Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12.Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13.Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14.Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15.BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16.Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18.Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21.Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Boulevard de la Terre, Lot N° A14, Centre Urbain Nord, CP -1082 Tunis-	70 643 400
24.Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26.Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27.ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2ème étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
53.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
54.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taîb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
55. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
56. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
57. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
58.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
62.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274
66.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
77. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
80.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
81. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
82. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
83. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1ér étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
84.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
85.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
86.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
87.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
91.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
92.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
93.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
94.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
95.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
96.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA""- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
97.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
98. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
99.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
100.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
101.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
102.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
103.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
104.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

105.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
106. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
107. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1er étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
108.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
109.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	**AFC AMANETT SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	**AL HIFADH SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	**AMEN ALLIANCE SICAV**	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	**AMEN PREMIÈRE SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	**AMEN TRESOR SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	**ARABIA SICAV**	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	**ATTIJARI FCP CEA**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	**ATTIJARI FCP DYNAMIQUE**	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	**ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	**ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	**ATTIJARI PREMIUM SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	**BTK SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	**CAP OBLIG SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	**FCP AFC AMANETT**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	**FCP AFEK CEA**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	**FCP AL IMTIEZ**	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	**FCP AMEN CEA**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	**FCP AMEN SELECTION**	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	**FCP AXIS AAA**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	**FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE**	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	**FCP AXIS CAPITAL PRUDENT**	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

22	**FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE**	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	**FCP BH CEA**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	**FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	**FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	**FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE**	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	**FCP BNA CAPITALISATION**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	**FCP BNA CEA**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	**FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	**FCP CEA BANQUE DE TUNISIE**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	**FCP CEA MAXULA**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	**FCP DELTA EPARGNE ACTIONS**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	**FCP FUTURE 10**	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	**FCP GAT OBLIGATAIRE**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	**FCP GAT PERFORMANCE**	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	**FCP GAT VIE MODERE**	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	**FCP GAT VIE CROISSANCE**	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	**FCP HAYETT MODERATION**	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	**FCP HAYETT PLENITUDE**	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	**FCP HAYETT VITALITE**	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	**FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF**	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	**FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF**	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	**FCP HÉLION MONEO**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	**FCP HELION SEPTIM II**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	**FCP HELION SEPTIM III**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

46	**FCP ILBOURSA CEA**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	**FCP INNOVATION**	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	**FCP IRADETT CEA**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	**FCP JASMINS 2033**	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	**FCP KOUNOUZ**	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	**FCP LEPTIS OBLIGATIRE**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	**FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	**FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE**	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	**FCP MAGHREBIA MODERE**	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	**FCP MAGHREBIA PRUDENCE**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
56	**FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS**	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
57	**FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE**	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	**FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	**FCP OPTIMA**	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	**FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
61	**FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	**FCP PROSPER + CEA**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	**FCP SALAMETT CAP**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	**FCP SECURITE**	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	**FCP SMART CASH**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	**FCP SMART CASH PLUS**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	**FCP SMART CEA**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	**FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	**FCP SMART TRACKER FUND**	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	**FCP VALEURS AL KAOUTHER**	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	**FCP VALEURS CEA**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	**FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II**	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	**FCP VALEURS MIXTES**	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

74	**FCP VALEURS SERENITE 2028**	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	**FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	**FIDELITY OBLIGATIONS SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	**FIDELITY SICAV PLUS**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	**FINACORP OBLIGATAIRE SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	**INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis.
80	**LA GENERALE OBLIG-SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	**MAC CROISSANCE FCP**	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	**MAC ÉPARGNANT FCP**	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	**MAC EPARGNE ACTIONS FCP**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	**MAC EQUILIBRE FCP**	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	**MAC FCP DYNAMIQUE**	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	**MAC HORIZON 2032 FCP**	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	**MAC HORIZON 2033 FCP**	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	**MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	**MAXULA PLACEMENT SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	**MCP CEA FUND**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	**MCP EQUITY FUND**	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	**MCP SAFE FUND**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	**PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	**POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	**SANADETT SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	**SICAV AMEN**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	**SICAV AVENIR**	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	**SICAV AXIS TRÉSORERIE**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	**SICAV BH CAPITALISATION**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.

100	**SICAV BH OBLIGATAIRE**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	**SICAV BNA**	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	**SICAV CAPITALISATION PLUS**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	**SICAV CROISSANCE**	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	**SICAV ENTREPRISE**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	**SICAV L'INVESTISSEUR**	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	**SICAV L'ÉPARGNANT**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	**SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	**SICAV OPPORTUNITY**	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	**SICAV PLUS**	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	**SICAV PROSPERITY**	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	**SICAV RENDEMENT**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	**SICAV SECURITY**	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	**SICAV TRESOR**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	**STB EVOLUTIF FCP**	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	**STRATEGIE HIGH YIELD SICAV**	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	**TUNISIAN PRUDENCE FUND**	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	**TUNISIE SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	**TUNISO-EMIRATIE SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	**UBCI-FCP CEA**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	**UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV**	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	**UGFS BONDS FUND**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	**UGFS ISLAMIC FUND**	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	**UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

125	**UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	**UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	**FCP Valeurs monétaire**	MONETAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2 *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING *	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El MateriMutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
69	FCPR INJAZ FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
70	FCPR RESTART FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
71	FCPR AMEN TAAHIL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	**Adresse**
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

	Dénomination du Fonds d'Investissement Spécialisé simple ou du compartiment du FIS	**Gestionnaire**	**Adresse**
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences,El Menzah,1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
19	Compartiment CORRIDOR du FIS IMPACT	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Magasin Général
« SMG »

Société Anonyme au capital de 15 777 070 dinars divisé en 15 777 070 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées
Siège social : 28, rue Mustapha Kamel Atatürk, 1001 Tunis – Tunisie

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital en numéraire de la Société Magasin Général de 15 777 070 dinars à 22 082 636 dinars

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION

Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le **19/06/2026** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **6 305 566 dinars** pour le porter de **15 777 070 dinars** à **22 082 636 dinars** et ce, par l'émission de **6 305 566** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de **deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes**, au prix d'émission de **8 dinars** chacune, soit 7 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du **1er janvier 2026**.

Il est à préciser que le nombre d'actions propres détenues par la société est passé de 13 227 à 13 155 actions, à la suite de la cession de 72 actions sur le marché.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :

- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- ✓ Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quart (¾) au moins de l'augmentation proposée.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Objectifs de l'émission :
Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- Optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;
- Financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;
- Améliorer la trésorerie.

Caractéristiques de l'émission :
Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de 6 305 566 dinars par souscription en numéraire et émission de 6 305 566 actions nouvelles.
Toutes les actions à émettre seront nominatives et de catégorie ordinaire.

Prix d'émission des actions nouvelles :
Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 8 dinars par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 7 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription :
La souscription aux **6 305 566** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Jouissance des actions émises
Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1er janvier 2026**.

Période de souscription :
La souscription aux **6 305 566** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de **deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes** et ce, du **23/11/2026** au **07/12/2026** inclus[1].

[1] Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **07/12/2026** sont informés que leurs dépositaires procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **14/12/2026** au **16/12/2026** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **21/12/2026** au **23/12/2026** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les ¾ de l'augmentation décidée (soit 4 729 175 dinars, correspondant à 4 729 175 actions).

Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 8 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 7 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° 08003000513201273589 ouvert auprès de la BIAT, Agence centre d'affaires de Tunis (51), conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe du prospectus visé.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **07/12/2026 à 17H à MAC SA**, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par MAC SA), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing (TANIT CSD) et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Souscription à titre irréductible :
Le système TANIT CSD calcule automatiquement le nombre d'actions à souscrire à titre irréductible.

Souscription à titre réductible :
En même temps qu'ils déposeront leurs souscriptions à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription pourront souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils souhaiteront, en sus du nombre d'actions nouvelles résultant de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription à titre irréductible.

Le système TANIT CSD calcule automatiquement le nombre d'actions à souscrire à titre réductible.

Tunisie Clearing informe le centralisateur ainsi que tous les IAA de la répartition des titres nouveaux.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les modalités pratiques des souscriptions ainsi que les dates de règlement livraison seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres :
Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites délivrée par MAC SA, Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement :
Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 15 777 070 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS :

Droits attachés aux titres émis :
Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.
Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.
Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Régime de négociabilité :
Les actions sont librement négociables en Bourse.

Régime fiscal applicable :
Les revenus liés aux actions demeurent soumis à la réglementation fiscale en vigueur, notamment aux dispositions du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés et du code de la TVA.

Marché des titres
Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation des titres

Cotation en bourse des actions anciennes
Les **15 777 070 actions** anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **23/11/2026,** droits de souscription détachés.

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire
Les **6 305 566** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées ;

Cotation en bourse des droits de souscription
Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **23/11/2026** au **07/12/2026** inclus[2]. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunal compétent en cas de litiges :
Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING :
Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNUO1R01F3P9» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0U9UWL2MN1» durant la période de souscription préférentielle, soit du **23/11/2026** au **07/12/2026** inclus[2].

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur les dits actions et droits négociés en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission visé par le CMF en date du **06/11/2026 sous le n°26/1187** est mis à la disposition du public sans frais auprès de la Société Magasin Général, 28, rue Mustapha Kamel Atatürk-1001-Tunis, de MAC SA, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

2026– AS – 1177

[2] Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **07/12/2026** sont informés que leurs dépositaires procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
Sans recours à l'appel public à l'épargne

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT

Société Anonyme au capital de 204.000.000 dinars
Siege Social : 70-72, Avenue Habib BOURGUIBA – Tunis
Identifiant Unique : 0000110F

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
« BIAT subordonné 2026-2 » de 100 000 000 DT susceptible d'être porté à 150 000 000 DT
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Internationale Arabe de Tunisie –BIAT– réunie le **24 avril 2026**, a autorisé la Banque à émettre un ou plusieurs emprunts obligataires, ordinaires et/ou subordonnés, pour un montant global maximal de 800 millions de dinars sur une période de trois ans. Elle a également délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour en fixer les modalités, les montants successifs ainsi que les conditions d'émission.

La même Assemblée Générale Ordinaire a également autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer, à la veille de chaque émission, les modalités et les conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la Banque, réuni le **23 septembre 2026**, a décidé d'émettre au cours du dernier trimestre de l'exercice 2026, un emprunt obligataire subordonné intitulé **« BIAT Subordonné 2026-2 »**, sans recours à l'appel public à l'épargne, pour un montant de **100 millions de dinars**, susceptible d'être porté à un maximum de **150 millions de dinars.**

Le Conseil d'Administration a également délégué au Directeur Général de la Banque les pleins pouvoirs pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités définitives, en fonction de l'évolution des conditions du marché.

Usant de ces pouvoirs, le Directeur Général de la Banque a décidé, en date du **06/11/2026**, de procéder à l'émission de l'emprunt obligataire subordonné, sans recours à l'appel public à l'épargne, intitulé **« BIAT Subordonné 2026-2 », pour un montant** de **100 millions de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 150 millions de dinars**, au profit de souscripteurs identifiés, et ce, conformément aux conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Amortissement	Taux fixe	Taux variable
A	5 ans	Constant par 1/5	8,40%	TMM + 1,40%
B	5 ans	In fine	8,55%	TMM + 1,55%
C	7 ans dont 2 années de grâce	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année	8,65%	TMM + 1,65%
D	7 ans	In fine	8,80%	TMM + 1,80%

Renseignements relatifs à l'opération :

- **Montant :**

Le montant total du présent emprunt est fixé **à 100 millions de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 150 millions de dinars**, divisé en 1 000 000 d'obligations subordonnées, susceptibles d'être portées à un maximum de 1 500 000 d'obligations subordonnées d'une valeur nominale de 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT Subordonné 2026-2** » fera l'objet d'une publication au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

- **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **16/11/2026** auprès des guichets de la BIAT, et clôturés au plus tard le **09/12/2026**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (150 000 000 dinars) a été intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 1 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 150 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **09/12/2026**. Le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.

- **But de l'émission :**

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné **« BIAT Subordonné 2026-2 »** permettra à la BIAT de renforcer ses fonds propres et d'améliorer ses ratios de concentration des risques, conformément aux règles prudentielles édictées par la Banque Centrale de Tunisie, notamment les exigences de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2016-03 du 29 juillet 2016.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers, fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

Caractéristiques des titres émis :

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt : « BIAT Subordonné 2026-2 »**

- **Nature des titres :**

Titres de créance.

- **Forme des titres :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

- **Catégorie des titres :**

Obligations subordonnées se caractérisant par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

- **Modalités et délais de délivrance des titres *:***

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation délivrée par la BIAT indiquant le nombre d'obligations subordonnées souscrites ainsi que le taux d'intérêt choisi.

- **Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

- **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération, et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **09/12/2026**, seront décomptés et payés à cette date de clôture.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **09/12/2026,** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

- **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

✓ **Pour la catégorie A, d'une durée de 5 ans :**

- **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **1,40%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 140 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- **Taux fixe :**

Taux annuel brut de **8,40%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

✓ **Pour la catégorie B, d'une durée de 5 ans In Fine :**

- **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **1,55%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 155 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- **Taux fixe :**

Taux annuel brut de **8,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

✓ **Pour la catégorie C, d'une durée de 7 ans dont deux années de grâce :**

- **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **1,65%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 165 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- **Taux fixe :**

Taux annuel brut de **8,65%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

✓ **Pour la catégorie D, d'une durée de 7 ans In Fine :**

- **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **1,80%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 180 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- **Taux fixe :**

Taux annuel brut de **8,80%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement - Remboursement :

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **A** sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **C** sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la troisième année.

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories **B** et **D** feront l'objet d'un seul amortissement **in fine**.

L'emprunt sera amorti en totalité le **09/12/2031** pour les catégories **A et B** et le **09/12/2033** pour les catégories **C et D**.

- **Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

- **Paiement :**

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **09 décembre** de chaque année.

Pour la catégorie **A**, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital aura lieu le **09/12/2027**.

Pour la catégorie **B**, le premier paiement en intérêts aura lieu le **09/12/2027** et le remboursement total en capital aura lieu le **09/12/2031.**

Pour la catégorie **C** le premier paiement en intérêts aura lieu le **09/12/2027** et le premier remboursement en capital aura lieu le **09/12/2029.**

Pour la catégorie **D**, le premier paiement en intérêts aura lieu le **09/12/2027** et le remboursement total en capital aura lieu le **09/12/2033.**

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,40%** l'an pour la catégorie **A**, de **8,55%** l'an pour la catégorie **B**, de **8,65%** l'an pour la catégorie **C** et de **8,80%** l'an pour la catégorie **D,** et ce, pour un souscripteur qui conservera ses titres jusqu'au remboursement final.

- **Marge actuarielle : (souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'octobre 2026 à titre indicatif (du mois de novembre 2025 au mois d'octobre 2026) qui est égale à 7,083% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,483% pour la catégorie **A**, de 8,633% pour la catégorie **B**, de 8,733% pour la catégorie **C** et de 8,883% pour la catégorie **D**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,40%** pour la catégorie **A**, **1,55%** pour la catégorie **B**, **1,65%** pour la catégorie **C** et **1,80%** pour la catégorie **D**.

- **Durée totale et durée de vie moyenne de l'emprunt :**

  ✓ **Durée totale :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt obligataire subordonné sont émises selon 4 catégories :

- Catégorie A : 5 ans ;
- Catégorie B : 5 ans in fine ;

- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce ;
- Catégorie D : 7 ans in fine.

✓ **Durée de vie moyenne :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de vie moyenne par catégorie de :

- Catégorie A : 3 ans ;
- Catégorie B : 5 ans ;
- Catégorie C : 5 ans ;
- Catégorie D : 7 ans.

✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

Par catégorie, la duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de :

- Catégorie A : 2,708 années ;
- Catégorie B : 4,272 années ;
- Catégorie C : 4,208 années ;
- Catégorie D : 5,513 années.

- **Mode de placement :**

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

- **Cessibilité des obligations :**

Les obligations subordonnées émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations subordonnées ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations subordonnées sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

- **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :**

✓ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de la BIAT, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

✓ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- **Garantie :**

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt **« BIAT subordonné 2026-2 »**, seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

- **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- **Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing :**

Les obligations souscrites dans le cadre de cet emprunt seront prises en charge par Tunisie Clearing.

- **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir à la suite de l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées** :

Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

- **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

✓ **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas

échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.

✓ **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.

Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la Banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la Banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

Société Anonyme au capital de 320 000 000 dinars divisé en 64 000 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées
Siège social : *Avenue Mohamed V –1002– Tunis*
Identifiant unique : *0000123L*
Tél : *71 831 000* ***Fax :*** *71 830 152*

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
« BNA Subordonné 2026-1 » de 70MD susceptible d'être porté à un maximum de 100MD
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

1. Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Nationale Agricole –BNA– réunie le **30/04/2026** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant global de 200 MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les montants successifs, les conditions et les modalités de leurs émissions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **14/10/2026** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné intitulé « BNA Subordonné 2026-1 » d'un montant de 70MD susceptible d'être porté à un maximum de 100 MD et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,45 % et/ou TMM + 1,45%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	5 ans	8,60 % et/ou TMM + 1,60%	In Fine
C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,65% et/ou TMM + 1,65%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année
D	7 ans	8,85% et/ou TMM + 1,85%	In Fine

2. Renseignements relatifs à l'émission

- **Montant**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire subordonné est fixé à **70 MD susceptible d'être porté à un maximum de 100 MD**, divisé en 700 000 obligations subordonnées, susceptibles d'être portées à un maximum de 1 000 000 obligations subordonnées d'une valeur nominale de 100D chacune.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné **« BNA Subordonné 2026-1 »** fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF.

- **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **10/11/2026** auprès des guichets de la BNA et seront clôturés au plus tard le **25/11/2026**.

Les souscriptions peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (100MD) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 1 000 000 obligations subordonnées.

En cas d'un placement d'un montant inférieur à 70MD à la date de clôture de la période de souscription, soit le **25/11/2026**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/12/2026** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier, dès la clôture effective des souscriptions.

- **But de l'émission**

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « BNA Subordonné 2026-1 » permettra à la banque de renforcer ses fonds propres nets et d'améliorer ses ratios de concentration des risques, conformément aux règles prudentielles édictées par la Banque Centrale de Tunisie, notamment les exigences de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2018-06 du 05/06/2018.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques et aux établissements financiers n°2018-06 du 05/06/2018 relative aux normes d'adéquation des fonds propres applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds complémentaires, composante des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

3. Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt : « BNA Subordonné 2026-1 »**

- **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :** Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

- **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

- **Nature des titres :** Titres de créance.

- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. Rang de créance).

  De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Ils sont également prévus par la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques et aux établissements financiers n°2018-06 du 05 Juin 2018 relative aux normes d'adéquation des fonds propres applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. Rang de créance).

- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BNA. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

- **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

  Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25/11/2026** seront décomptés et payés à cette dernière date.

  Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **25/11/2026**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- **Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

- **Taux d'intérêt :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

<u>Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans</u>

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **8,45%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+ 1,45%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 145 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.

<u>Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans In Fine</u>

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **8,60%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+ 1,60%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de

paiement des intérêts majorée de 160 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **8,65%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+ 1,65%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 165 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.

Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans In Fine

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **8,85%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+ 1,85%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 185 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription la catégorie et le type de taux à adopter.

- **Amortissement et remboursement :**

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **A** sont amortissables d'un montant annuel constant de **20D** par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories **B** et **D** feront l'objet d'un seul amortissement **In Fine**.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **C** sont amortissables d'un montant annuel constant de **20D** par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la troisième année.

L'emprunt sera amorti en totalité

- le **25/11/2031** pour les catégories **A** et **B**
- le **25/11/2033** pour les catégories **C et D**.

- **Paiement :** Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **25 Novembre** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **25/11/2027**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **25/11/2027** et le remboursement total en capital aura lieu le **25/11/2031.**

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **25/11/2027** et le premier remboursement en capital aura lieu le **25/11/2029**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **25/11/2027** et le remboursement total en capital aura lieu le **25/11/2033**.

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final**.**

Ce taux est de **8,45%** l'an pour la catégorie **A**, **8,60%** l'an pour la catégorie **B, 8,65%** l'an pour la catégorie **C** et **8,85%** l'an pour la catégorie **D** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'Octobre 2026 à titre indicatif (du mois de novembre 2025 au mois d'octobre 2026), qui est égale à **7,083%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **8,533%** pour la catégorie **A**, de **8,683%** pour la catégorie **B**, **8,733%** pour la catégorie **C** et de **8,933%** pour la catégorie **D**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,45%** pour la catégorie **A, 1,60%** pour la catégorie **B, 1,65%** pour la catégorie **C** et **1,85%** pour la catégorie **D** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt**

- ***Durée totale***

Les obligations subordonnées du présent emprunt obligataire subordonné sont émises selon 4 catégories :
- Catégorie A : 5 ans ;
- Catégorie B : 5 ans In Fine ;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 ans de grâce ;
- Catégorie D : 7 ans In Fine ;

- ***Durée de vie moyenne***

Les obligations subordonnées du présent emprunt obligataire subordonné sont émises pour une durée de vie moyenne par catégorie de :
- Catégorie A : 3 ans ;

- Catégorie B : 5 ans ;

- Catégorie C : 5 ans ;

- Catégorie D : 7 ans ;

- ***Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)***

Par catégorie, la duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de :
- Catégorie A : 2,706 ans ;

- Catégorie B : 4,268 ans ;

- Catégorie C : 4,208 ans ;

- Catégorie D : 5,506 ans ;

- **Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt obligataire subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**
- **Cessibilité des obligations :** Les obligations subordonnées émises dans le cadre de cet emprunt obligataire subordonné sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt subordonné s'engagent à ne pas céder leurs obligations subordonnées au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations subordonnées sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt**.
- **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :**

  → **Rang de créance :** En cas de liquidation de la BNA, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés et/ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

  Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblé Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.
  Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

  → **Maintien de l'emprunt à son rang *:*** La BNA s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'elle pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- **Garantie :** Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Domiciliation de l'emprunt :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « BNA Subordonné 2026-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA.
  L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :** Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.
- **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :** Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.
- **Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »).
- **Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.
- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :** Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Avis des sociétés

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Moderne de Céramique « SOMOCER »

Siège social : Route de SFAX Menzel Hayet –5033– Monastir

La Société Moderne de Céramique publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 12 novembre 2026. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes M Ahmed SAHNOUN (Les Commissaires aux comptes associés MTBF) & Mme Chiraz DRIRA (CRG AUDIT).

Bilan consolidé au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	***Note***	***2025***	***2024***
Actifs non courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		7 408 860	7 391 830
Moins : amortissements		(7 303 494)	(6 636 347)
	V.1	**105 366**	**755 483**
Immobilisations corporelles		268 514 756	264 548 850
Moins : amortissements et provisions		(166 293 429)	(156 110 077)
	V.2	**102 221 327**	**108 438 773**
Immobilisations financières		22 009 892	22 327 926
Moins : provisions		(4 286 626)	(4 009 016)
	V.3	**17 723 266**	**18 318 910**
Autres actifs non courants	V.4	8 096 051	10 388 888
Total des actifs non courants		**128 146 010**	**137 902 054**
Actifs courants			
Stocks		61 369 126	68 860 925
Moins : provisions		(3 724 802)	(2 415 118)
	V.5	**57 644 324**	**66 445 807**
Clients et comptes rattachés		77 378 299	102 802 141
Moins : provisions		(24 707 033)	(22 482 166)
	V.6	**52 671 266**	**80 319 975**
Autres actifs courants		38 858 041	40 699 826
Moins : provisions		(3 575 587)	(2 711 190)
	V.7	**35 282 454**	**37 988 636**
Placements courants & autres actifs financiers	V.8	4 235 158	5 701 769
Liquidités et équivalents de liquidités	V.9	1 164 231	6 949 656
Total des actifs courants		**150 997 433**	**197 405 843**
Total des actifs		***279 143 443***	***335 307 897***

Bilan consolidé au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	*Note*	*2025*	*2024*
Capitaux propres			
Capital social		40 656 000	40 656
Actions propres		(1 000 000)	(1 000 000)
Réserves consolidées		(12 889 044)	(889 656)
Autres capitaux propres		8 566 459	8 840 741
Résultats reportés		(54 942 219)	(23 692 832)
Capitaux propres - part du Groupe		**(19 608 804)**	**23 914**
Intérêts minoritaires		3 492 294	9 352
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		**(16 116 510)**	**33 266**
Résultat de l'exercice - part du Groupe		(36 476 834)	(43 516 501)
Résultat de l'exercice - intérêts minoritaires		(6 144 833)	(5 059 348)
Total des capitaux propres consolidés	V.10	**(58 738 177)**	**(15 309 408)**
Passifs			
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges	V.11	8 810 187	8 139 084
Emprunts	V.12	16 691 695	19 590 033
Autres passifs non courants	V.13	104 866 713	83 241 211
Total des passifs non courants		**130 368 595**	**110 970 328**
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	V.14	39 980 878	50 928 827
Autres passifs courants	V.15	27 955 450	34 249 234
Autres passifs financiers	V.16	107 224 896	115 266 592
Concours bancaires	V.17	32 351 801	39 202 324
Total des passifs courants		**207 513 025**	**239 646 977**
Total des passifs		**337 881 620**	**350 617 305**
Total des capitaux propres et passifs		***279 143 443***	***335 307***

Etat de Résultat consolidé

Au 31 décembre 2025

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Note	*2 025*	*2 024*
Produits d'exploitation			
Revenus	VI.1	84 064 651	88 933 055
Autres produits d'exploitation	VI.2	1 089 246	1 637 061
Total des produits d'exploitation		***85 153 897***	***90 570 116***
Charges d'exploitation			
Variation stocks des produits finis & encours	VI.3	(6 099 148)	(9 292 706)
Achats consommés	VI.4	(49 268 317)	(56 786 194)
Charges de personnel	VI.5	(21 410 408)	(21 301 274)
Dotations aux amortissements et aux provisions	VI.6	(22 892 315)	(26 664 952)
Autres charges d'exploitation	VI.7	(11 953 450)	(9 018 321)
Total des charges d'exploitation		***(111 623 638)***	***(123 063 447)***
Résultat d'exploitation		***(26 469 741)***	***(32 493 331)***
Charges financières nettes	VI.8	(17 475 825)	(16 676 834)
Revenus des placements		1 741 716	2 156 154
Autres gains ordinaires	VI.9	2 001 278	333 810
Autres pertes ordinaires	VI.10	(1 831 788)	(1 384 799)
Résultat des activités ordinaires avant		***(42 034 360)***	***(48 065 000)***
Impôt sur les sociétés		(587 307)	(510 849)
Résultat net de l'exercice		**(42 621 667)**	**(48 575 849)**
Résultat de l'exercice - part du Groupe		***(36 476 834)***	***(43 516 501)***
Résultat de l'exercice - intérêts		***(6 144 833)***	***(5 059 348)***

Etat de flux de trésorerie consolidé

Au 31 décembre 2025

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	2025	***2024***
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net consolidé	(42 621 667)	(48 575 849)
Ajustements pour :		
Amortissements et provisions		
Q-part des subv. d'inves. inscrites en résultat	(454 280)	(454 280)
Effet des modifications comptables	(383 579)	-
Variation des stocks	7 491 799	16 225 914
Variation des créances	25 423 842	27 121 605
Variation des autres actifs	1 841 785	(2 173 267)
Variation des fournisseurs d'exploitation	(10 947 949)	(16 277 544)
Variation des autres dettes	(6 293 785)	4 392 140
Encaissements/décaissement sur placements courants	1 466 612	8 599 759
Flux de trésorerie générés par de l'exploitation	***(1 584 908)***	***15 523 430***
Flux de trésorerie liés à l'investissement		
Décaissements pour Acqu. d'Imm. Corp & Incorp et charges	(8 354 918)	(6 288 933)
Décaissement pour l'acquisition d'Imm. Financières	318 034	(4 823 700)
Flux de trésorerie affectés à l'investissement	***(8 036 884)***	***(11 112 633)***
Flux de trésorerie liés au financement		
Opérations sur le capital	30 758	149 066
Encaissements/Remboursement des emprunts (net)	10 685 468	(1 619 124)
Flux de trésorerie générés par les/(affectés aux)	***10 716 226***	***(1 470 058)***
Variation de trésorerie	***1 094 434***	***2 940 739***
Trésorerie au début de l'exercice	***(32 252 668)***	***(35 193 407)***
Trésorerie à la clôture de l'exercice	***(31 158 234)***	***(32 252 668)***

Notes aux
Etats financiers consolidés

I. Présentation du groupe « SOMOCER »

Le Groupe « SOMOCER» est composé de la Société Moderne de Céramique « SOMOCER» société mère et de ses filiales «SOTEMAIL», «A.B.C», «SOMOCER NEGOCE», «SMC», «3S Trading», «Idéale transport» et la «Société Périmètre de gestion».

1. Structure juridique du groupe

Les sociétés composant le Groupe SOMOCER sont les suivantes :

- **SOMOCER** (Société Moderne de Céramique) : La Société Moderne de Céramique («SOMOCER» ou «société») est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 3 juillet 1985. Son capital s'élève au 31 décembre 2025 à 40.656.000 DT divisé en 40.656.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune. L'objet de la société est la fabrication de carreaux de faïence, du grès et des baignoires. Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Menzel Hayet.
- **SOTEMAIL** (Société Tunisienne d'Email) **:** La Société Tunisienne d'Email S.A («SOTEMAIL» ou «société ») est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 21 juin 2002. Son capital s'élève au 31 décembre 2025 à 34.513.514 DT divisé en 34.513.514 actions de valeur nominale de 1 DT chacune. L'objet de la société est la fabrication des émaux de carreaux de céramiques, carreaux de faïence, grés et décorations ainsi que tous produits d'articles sanitaires. Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Souassi du gouvernorat de Mahdia.
- **ABC** : La société Abdennadher Bricolage Center «ABC» est une société à responsabilité limitée créée en 1995 ayant son siège à Ain Zaghouane - Route de La Marsa - Tunis. Son capital s'élève au 31 décembre 2025 à 6.750.000 DT. Il est divisé en 675.000 parts sociales de valeur nominale de 10 DT chacune. Son objet principal consiste dans la vente en détail des articles sanitaires, de quincaillerie et de céramique.
- **SOMOCER NEGOCE** : La société «SOMOCER NEGOCE» est une société à responsabilité limitée créée en octobre 2007 et ayant son siège à Menzel Hayet. Son capital social s'élève au 31 décembre 2025 à 3.000.000 DT, divisé en 30.000 parts sociales de 100 DT chacune. Son objet principal consiste dans l'exportation et l'importation de marchandises et de produits ainsi que tout genre d'opérations de négoce international et de courtage.
- **SMC** (Société Moderne de Conditionnement) **:** La société «SMC SA» est une société anonyme créée en 2017 avec un capital social de 760.000 DT. La société a pour objet le façonnage, l'impression des cartons et fabrication des palettes en bois.
- **3S TRADING :** La société «3S TRADING» est une société à responsabilité limitée créée en janvier 2018 avec un capital social de 1.100.000 dinars qui est composé de 1.100 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 100 dinars. Elle est détenue à raison de 90% par SOMOCER et 10% par SOTEMAIL. La société a pour objet l'importation, l'exportation de tous produits ou marchandises, ainsi que tous genres d'opérations de courtage et de négoce international.

- **SOMOCER transport :** La société «SOMOCER de transport» est une société à responsabilité limitée créée en décembre 2019 avec un capital social de 1.704.000 dinars qui est composé de 170.400 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 10 dinars. Elle est détenue à raison de 39,7% par SOMOCER et 58,5% par SOTEMAIL et 1,8% par SMC SA. La société a pour objet le transport de matières premières, produits ou marchandises.

- **Société périmètre de gestion :** La société «Périmètre de gestion» est une société à responsabilité limitée créée en décembre 2020 avec un capital social de 12.810.000 dinars qui est composé de 1.281.000 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 10 dinars. Elle est détenue à raison de 99,95% par SOMOCER et 0,05% par SOTEMAIL. La société a pour objet la gestion des actifs du groupe.

Sur le plan fiscal, toutes les sociétés sont soumises aux règles du droit commun.

Participations et organigramme du groupe

La participation de la société «SOMOCER» dans les filiales se détaille comme suit :

- La société «SOMOCER» détient 21.948.821 actions sur les 34.513.514 actions formant le capital de la société SOTEMAIL, soit 63,59 %. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.

- La société «SOMOCER» détient 523.847 parts sur les 1.000.000 parts sociales formant le capital de la société A.B.C. Par ailleurs, la société SOTEMAIL détient 147.867-parts sociales du capital de la société ABC, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du groupe SOMOCER dans ABC à 84.52%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.

- La société «SOMOCER» détient 19.900 parts sur les 30.000 parts sociales formant le capital de la société SOMOCER NEGOCE. Par ailleurs, la société SOTEMAIL détient 10 100 parts sociales du capital de cette société, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du Groupe SOMOCER à 87.74%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.

- La société «SOMOCER» détient 44.000 parts sur les 76.000 parts sociales formant le capital de la société SMC. Par ailleurs, la société SOTEMAIL et la société SOMOCER Négoce détiennent 21.000 parts sociales et 980 parts sociales du capital de cette société respectivement, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du Groupe SOMOCER à 58.17%. Par ailleurs, cette filiale est contrôlée de fait par le Groupe et ce, à travers la désignation des organes d'administration et de direction et aussi à travers la prise des décisions stratégiques et les liens économiques entre les activités des différentes sociétés du Groupe (SOMOCER, SOTEMAIL sont les clients exclusifs de SMC).
- La société «SOMOCER» détient 1.000 parts sur les 1.100 parts sociales formant le capital de la société 3S Trading. Par ailleurs, la société SOTEMAIL détient 100 parts sociales, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du groupe SOMOCER à 96,70%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.
- La société «SOMOCER» détient 67.700 parts sur les 170.400 parts sociales formant le capital de la société Somocer transport. Par ailleurs, la société SOTEMAIL détient 99.700 parts sociales et la société SMC détient 3.000 parts sociales, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du groupe SOMOCER à 77,6%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.

- La société «SOMOCER» détient 1 280 400 parts sur les 1 281 000 parts sociales formant le capital de la Société Périmètre de Gestion. Par ailleurs, la société SOTEMAIL détient 600 parts sociales, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du groupe SOMOCER à 99,98%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.

Société	***Position***	***Capital social***	***Pourcentage d'intérêt 2025***	***Méthode de consolidation***
SOMOCER	Mère	40 656 000	100.00%	Intégration globale
SOTEMAIL	Filiale	34 513 514	63.59%	Intégration globale
ABC	Filiale	10 000 000	84.52%	Intégration globale
SOMOCER négoce	Filiale	3 000 000	87.74%	Intégration globale
SMC	Filiale	760 000	58.17%	Intégration globale
3S TRADING	Filiale	1 100 000	96.70%	Intégration globale
SOMOCER transport	Filiale	1 704 000	77.95%	Intégration globale
SPG	Filiale	12 810 000	99.98%	Intégration globale

2. *Sociétés exclues du périmètre de consolidation*

Les participations suivantes ont été exclues du périmètre de consolidation et ce en raison de l'absence d'information comptable fiable concernant ces sociétés, au 31 décembre 2025 :

- Participation dans la société EL AKKAR de 75 mille DT (soit 50% du capital social). Cette participation est totalement provisionnée.
- Participation dans la société ARGILES MEDNINE de 26.4 mille DT (soit 40% du capital social). Cette participation est totalement provisionnée.
- Participation dans la société SAPHIR INTERNATIONAL TRADING de 575 mille DT (soit 100% du capital social).
- Participation dans la société libyenne SANILIT de 1.350 mille DT (soit 20% du capital social). Etant provisionnée à 100%, l'inclusion de cette société dans le périmètre de consolidation et l'application de la méthode de mise en équivalence n'auront pas d'impact sur les états financiers consolidés.
- Participation dans la société TUNISIAN INDUSTRIAL CERAMIC de 214 mille DT (soit 99% du capital social).
- Participation dans la société Media plus de 75 mille DT (soit 75% du capital social). Cette participation est totalement provisionnée.

Par ailleurs, une participation de 3 mille DT dans le capital de SOTEX ALGER a été exclue du périmètre de consolidation du fait que le pourcentage de contrôle dans cette société ne peut pas être déterminé en l'absence d'information fiable quant à la structure de capital de cette société.

Enfin, la société moderne sanitaire («SOMOSAN») dans laquelle le Groupe SOMOCER détient une participation de 3.325 mille DT (28% du capital social) a été exclue du périmètre de consolidation. En fait le management estime que le Groupe n'a plus de contrôle effectif au niveau de cette société.

Le management estime que l'exclusion de ces sociétés du périmètre de consolidation ne devrait pas avoir un effet significatif sur les états financiers consolidés, étant donné que la majorité de ces sociétés sont dormantes et des provisions pour dépréciation des titres de participation ont été constituées.

II. Faits marquants de l'exercice

1) Difficultés opérationnelles et financières

Le Groupe SOMOCER connait des difficultés opérationnelles et financières depuis l'année 2023 qui ont impacté négativement les performances et la situation financière des deux sociétés. Ces difficultés sont dues à diverses raisons externes et internes dont notamment :

- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie au cours des dernières années et le contexte inflationniste qui impacté négativement les taux d'endettement et en conséquence le niveau des charges financières ainsi que la hausse du taux de défaut des clients et des retards de paiements importants par rapport aux échéanciers contractuels ;

- Les conséquences négative de la crise sanitaire Covid-19 ainsi que la guerre de l'Ukraine ayant impacté significativement les chaines d'approvisionnement en matière premières et ont résulté aussi à une hausse significative des coûts de matières première au niveau mondial ;

- Les importations illégales des matériaux de construction à bas prix en provenance notamment de l'Inde ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local.

Ces facteurs combinés avec d'autres, sont à l'origine des pertes enregistrées par le Groupe ayant atteint 129.785 mille DT au 31 décembre 2025 en tenant compte de la perte enregistrée au cours de l'exercice 2025 s'élevant à 42.622 mille DT.

Face à cette situation, le management du Groupe ont entrepris un nombre d'actions afin de redresser leurs situations financières. Les principales actions menées sont les suivantes :

- Des réunions avec les autorités et les administrations tunisiennes afin de demander le renforcement du contrôle sur les importations illégales à bas prix en provenance notamment de l'Inde. Ces discussions ont abouti à la prise de mesures de la part de l'administration tunisienne pour un renforcement de contrôle sur les importations illégales

- Elargissement de la gamme des produits de la société (notamment des produits économiques) et renforcement des équipes commerciales dédiées à certains secteurs porteurs à l'instar du secteur hôtelier ;

- Une meilleure gestion des impayés clients moyennant de la limitation de l'octroi des crédits de paiement aux clients ayant des antécédents de paiement et le renforcement du dispositif de réalisation des garanties pour les clients défaillants ;

- Reprise des importations des matières premières de l'Ukraine et Identification des nouveaux circuits d'approvisionnement (Espagne, Turquie, Algérie) pour faire face aux problèmes de pénurie et de hausse des prix de matière première en provenance des pays traditionnels d'approvisionnement ;

- Diversification du relationnel bancaire pour assurer des nouvelles sources de financement avec un coût acceptable. Des négociations sont aussi en cours avec les autres institutions financières pour le rééchelonnement des autres dettes bancaires.

- Bénéfice des mesures prévues par les lois de finances 2023, 2024, 2025 et 2026 pour bénéficier des amnisties fiscales et sociales ainsi que des calendriers de paiement aménagés des dettes de la société envers l'administration fiscale et la sécurité sociale ;

- Des actions d'optimisation des charges d'exploitation notamment les charges de personnel grâce à la mise en place des plans de départs volontaires.

Une réunion a été tenue au Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 14 mai 2025 présidée par Madame le Juge du séquestre, de la liquidation et de l'administration judiciaire, à laquelle a assisté Madame le juge commissaire, les mandataires de justice, le management de chacune des sociétés SOMOCER et SOTEMAIL, les représentants de la STEG, de la CNSS, la Direction des Grandes Entreprises auprès du ministère des finances et les représentants des principales banques partenaires à savoir la STB, la BH Bank et la BNA et ce à l'effet de la restructuration et du rééchelonnement des dettes.

Ces discussions, ont abouti à la mise en place d'un programme global de restructuration destiné à rééquilibrer l'endettement des sociétés du Groupe et à préserver leurs capacités de financement de l'exploitation.

Un accord de rééchelonnement a été conclu avec la STEG. Des échéanciers de rééchelonnement ont été signés dans le cadre de l'amnistie fiscale et de l'amnistie sociale.

Sur la base de ces éléments, le management du groupe a établi un business plan pour la période 2026-2035 et sur lequel il estime que le Groupe serait en mesure d'honorer leurs engagements et redresser leurs situations financières. Par ailleurs, le Groupe a bénéficié du support financier de l'un des principaux actionnaires (la société AGRIMED) qui s'est engagée à apporter le soutien financier nécessaire en cas de besoin pour faire face à ses engagements financiers et lui permettant ainsi de continuer son activité.

2) Contrôle douanier

La société SOMOCER a fait l'objet en 2024 d'un contrôle douanier. Au 31 décembre 2025, le montant en cours de justification s'élève à 2,7 millions de dinars. Des provisions pour risques et charges ont été constituées, en 2023 et 2024, afin de couvrir les pertes qui seront probablement supportées par la société suite à ce contrôle. Le degré d'incertitude grevant l'estimation des montants provisionnés n'est pas négligeable eu égard aux circonstances actuelles.

Il est à noter que la société a déjà fait objet d'un contrôle douanier qui a abouti en 2022 à la conclusion d'un accord avec les services de douanes pour le paiement d'un montant de 3,7 millions de dinars.

La provision constatée à ce titre s'élève au 31 décembre 2025 à 3,7 millions de dinars.

3) Administration Judiciaire

Le juge d'instruction auprès du pôle judiciaire économique et financier a décidé en date du 12 avril 2024 le gel des comptes bancaires en mai en juin 2024 des sociétés du Groupe (SOMOCER, SOTEMAIL, SOMOCER NEGOCE, SOMOCER Transport, ABC et SMC) et leurs mises sous administration d'un mandataire judiciaire. Ce gel est levé suite à la désignation, de mandataires de justice chargés de la gestion de ces sociétés jusqu'à la levée de l'administration judiciaire.

III. Méthodes et modalités de consolidation

1. Méthodes de consolidation

Etant donné que toutes les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont contrôlées exclusivement par SOMOCER, la méthode de consolidation retenue pour les huit filiales est celle de l'intégration globale. Cette méthode consiste à :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Eliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Identifier les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- Identifier les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

3. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, et notamment la NC 35 relative aux états financiers consolidés, et particulièrement les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifique à l'établissement des états financiers consolidés.

IV. Principes, règles et méthodes comptables

Les principales règles et méthodes appliquées par le Groupe SOMOCER sont présentées au niveau de la politique comptable de la société SOMOCER. Dans ce qui suit, nous effectuons une présentation sommaire des principes et règles les plus importants :

1. Principes de base

Les états financiers consolidés du Groupe SOMOCER sont préparés en conformité avec les normes comptables tunisiennes. Ils sont préparés selon les conventions établies par le système comptable des entreprises.

2. Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du groupe dans la juste valeur de l'actif net identifiable acquis de la filiale ou de l'entreprise associée. Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur leur durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. S'ils sont négatifs, ils sont inscrits en déduction des actifs dans la même rubrique des écarts d'acquisition positifs et repris en résultat de la façon suivante :

(a) Le montant de l'écart d'acquisition n'excédant pas les justes valeurs des actifs non monétaires acquis doit être comptabilisé en produits sur une base systémique sur la durée d'utilité moyenne pondérée restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis ; et

(b) Le montant de l'écart résiduel doit être comptabilisé immédiatement en produits sur une durée ne dépassant pas dix ans. Les écarts non significatifs sont intégralement rapportés au résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés.

La valeur comptable de l'écart d'acquisition est revue annuellement et réduite en cas de dépréciation durable (Impairement) éventuelle.

Le gain ou la perte de cession d'une entité inclut le solde non amorti de l'écart d'acquisition relatif à l'entité cédée.

3. Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leurs prix d'achat hors taxes déductibles augmentées des frais directs d'acquisition. Les immobilisations sont amorties sur leurs durées de vie estimées selon le mode linéaire. Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 500 dinars, sont amortis intégralement.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers vont à la société et ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Fonds de commerce	5%
- Logiciels	33%
- Constructions	2,86%
- Installations techniques, matériels et outillages industriels	Entre 5% et 20%
- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau et matériels informatiques	10%
- Installations générales, agencements et aménagements	Entre 2,86%

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

En cas d'existence d'indices de dépréciation, la valeur comptable nette est ramenée à sa valeur recouvrable estimée par constatation d'une provision pour dépréciation au niveau de l'état de résultat.

4. Stocks

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé en fonction de l'avancement du stade de fabrication.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent. Les produits achetés ou fabriqués sont portés dans les comptes de stocks au moment de leur acquisition ou de leur production. Leurs sorties pour être utilisés dans la production ou pour être vendus constituent des charges de l'exercice et sont portées, de ce fait, dans l'état de résultat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

5. Les emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.
Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de d'un actif qualifiant, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

6. Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

7. Les frais préliminaires

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de l'unité de production de la poudre atomisée et de l'unité de cogénération, de l'unité monocuisson (Grès) et de l'unité monoporose (faïence) : charges financières, amortissements, frais de personnel, frais exceptionnel de démarrage, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

8. Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

9. Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant les sociétés du Groupe sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

10. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

11. Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification :

Les placements à court terme :

Sont classés dans cette catégorie, les placements que le Groupe n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme :

a- Les titres de participation : Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales. Les titres de participations détenues dans les filiales sont éliminés en consolidation.

b- Les titres immobilisés : Il s'agit des titres autres que les titres de participation que le Groupe a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. Evaluation :

Les placements à court terme :

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme :

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

12. Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

13. Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dinar tunisien («DT») selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

Les éléments monétaires non courants sont convertis au cours de clôture. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément monétaire s'y rapportant (y compris l'année en cours).

L'amortissement tient compte de la durée pondérée par le montant restant à courir de l'élément en question.

L'écart de conversion est ajusté annuellement en fonction du cours de clôture et par rapport au cours historique de la date de l'opération. L'écart de conversion porté au bilan sera basé uniquement sur le gain ou la perte non matérialisé à la fin de l'année concernée.

Le résultat de la période comprend la portion d'amortissement applicable à l'année concernée ainsi que l'effet d'annulation des affectations antérieures.

V. Notes relatives au bilan

V.1 Immobilisations incorporelles (En DT)

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

Désignation	**Déc.2025**	**Déc.2024**
Logiciels	653 058	636 027
Fonds de commerce Somocer	30 000	328 000
Fonds de commerce Pyramide du lac	4 809 833	3 636 399
Fonds de commerce Hammamet	800 000	1 661 250
Fonds de commerce Hachicha Plus	-	14 185
Fonds de commerce SPG	28 437	28 437
Ecart d'acquisition (goodwill)	1 087 532	1 087 532
Total des immobilisations incorporelles brutes	**7 408 860**	**7 391 830**
Amortissements cumulés	(6 215 962)	(5 548 815)
Prov. Dépréciation de l'écart d'acquisition (goodwill)	(1 087 532)	(1 087 532)
Total des immobilisations incorporelles nettes	**105 366**	**755 483**

V.2 Immobilisations corporelles (En DT)

Le solde des immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

Désignation	**Déc. 2025**	**Déc.2024**
Terrains	8 458 583	8 458 583
Constructions	42 889 241	42 773 661
Installations techniques matériels et outillage	171 995 302	169 113 653
Matériels de transport	5 980 106	6 629 205
Installations générales, agencements et aménagements	19 904 265	20 034 315
Mobiliers et matériels de bureau et matériels informatiques	2 962 725	2 901 393
Immobilisations en cours	3 187 002	1 817 999
Immobilisations à statut juridique particulier	13 137 532	12 820 041
Total des immobilisations corporelles brutes	**268 514 756**	**264 548 850**
Amortissements cumulés	(165 699 784)	(155 516 432)
Provisions pour dépréciation	(593 645)	(593 645)
Total des immobilisations corporelles nettes	**102 221 327**	**108 438 773**

V.3 Immobilisations financières (En DT)

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

Désignation	% de détention	Déc. 2025	Déc.2024
Titres BTS	0.07%	10 000	10 000
Titres SOTEX Algérie	N/A	3 038	3 038
Titres Argile Médenine	40%	26 400	26 400
Titres SANILIT	20%	1 350 000	1 350 000
Titres INCOMA	9.18%	1 836 172	1 836 172
Titres SANIMED	12,6%	3 253 000	3 253 000
Titres Saphir International Trading	100%	575 000	575 000
Titres SOMOSAN (*)	28%	3 325 000	3 325 000
Titres El Akkar	50%	75 000	75 000
Titres STB	N/A	143 600	143 600
Titres TUNISIAN INDUSTRIAL CERAMIC	99%	214 130	214 130
Prêt AB Corporation		7 458 187	8 420 951
Personnel, prêts à plus d'un an		34 749	59 973
Dépôts et cautionnements		2 985 190	2 315 236
Media plus	75%	75 000	75 000
Autres titres non consolidés		645 426	645 426
Total des immobilisations financières brutes		**22 009 892**	**22 327 926**
Provisions pour dépréciation		(4 286 626)	(4 009 016)
Total des immobilisations financières nettes		**17 723 266**	**18 318 910**

(*) Depuis sa création début 2013, SOMOSAN a rencontré des difficultés d'exploitation liées principalement à l'absence de la connexion de son site de production au réseau de gaz naturel ce qui a pesé lourdement sur sa performance depuis son entrée en exploitation. Les charges financières importantes ainsi que la charge de gaz élevée sont à l'origine des pertes cumulées de SOMOSAN.

Un plan de restructuration a été engagé par le management de SOMOSAN et prévoit notamment la recapitalisation de la société SOMOSAN, le rééchelonnement de ses dettes bancaires et la compression de ses coûts d'exploitation.

Par ailleurs, le gouvernement tunisien a annoncé son support à la société SOMOSAN à travers le Fond de Reconversion et de Développement des Centres Miniers de Gafsa (FRDCM) et l'engagement de la connexion du gouvernorat de Gafsa au réseau de gaz naturel. De plus, la société a eu l'accord auprès du pôle de compétitivité de Gafsa pour la prise en charge des frais de raccordement.

Selon une correspondance de la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz (STEG) en date du 28 décembre 2019, les travaux de raccordement du site de production de la société au réseau de Gaz naturel ont été achevés.

Sur la base de ces éléments, le management de SOMOCER juge qu'il n'y a pas lieu de constater de provision pour dépréciation des titres SOMOSAN et considère que la société SOMOSAN disposera de perspectives de croissance lui permettant de redresser sa situation financière.

V.4 Autres actifs non courants (En DT)

Les autres actifs non courants se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc.2024
Frais préliminaires	21 026 315	19 804 469
Charge à répartir	24 135 132	23 538 068
Actifs d'impôts différés	60 462	63 782
Autres actifs non courants bruts	**45 221 909**	**43 406 319**
Amortissements & résorptions	(37 125 858)	(33 017 431)
Autres actifs non courants nets	**8 096 051**	**10 388 888**

V.5 Stocks (En DT)

Le stock se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc.2024
Matières premières	26 570 759	27 893 521
Consommables et pièces de rechange	3 936 232	4 005 282
Produits finis	27 277 146	33 447 771
Marchandises	3 487 497	3 514 351
Stock en transit	97 492	-
Total des stocks bruts	**61 369 126**	**68 860 925**
Provisions pour dépréciation	(3 724 802)	(2 415 118)
Total des stocks nets	**57 644 324**	**66 445 807**

V.6 Clients et comptes rattachés (En DT)

Les clients et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc.2024
Clients ordinaires et valeurs à l'encaissement	59 351 762	86 107 104
Clients avoir à établir	(1 413 549)	(927 831)
Clients douteux ou litigieux	19 440 086	17 622 868
Total des comptes clients bruts	**77 378 299**	**102 802 141**
Provisions pour dépréciation	(24 707 033)	(22 482 166)
Total des comptes clients nets	**52 671 266**	**80 319 975**

V.7 Autres actifs courants (En DT)

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	**Déc. 2025**	**Déc.2024**
Fournisseurs, avances et acomptes	712 086	681 892
Personnel, avances et acomptes	1 221 918	970 295
Etat, impôts et taxes	21 812 531	22 119 620
Débiteurs divers	13 763 520	12 523 469
Charges constatées d'avance	1 027 644	886 156
Produits à recevoir	73 185	1 418 571
Blocage de fonds	16 052	1 894 784
Comptes d'attente	231 105	205 039
Total des autres actifs courants bruts	**38 858 041**	**40 699 826**
Provisions pour dépréciation	(3 575 587)	(2 711 190)
Total des autres actifs courants nets	**35 282 454**	**37 988 636**

V.8 Placements courants et autres actifs financiers (En DT)

Le solde des placements courants et autres actifs financiers se détaillent comme suit :

Désignation	**Déc. 2025**	**Déc.2024**
Billets de trésorerie AB CORPORATION	2 400 000	3 900 000
Billets de trésorerie SANIMED	500 000	9 934
Placements SICAV	-	355 581
Placement à la AFC	5 378	1 833
Placement à la BH	5 063	-
Echéance à moins d'un an sur prêt AB Corporation	962 764	934 421
Billet de trésorerie ABC Gros	361 953	500 000
Total des placements courants & autres actifs financiers	**4 235 158**	**5 701 769**

V.9 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit :

Désignation	**Déc. 2025**	**Déc.2024**
Valeurs en coffre	-	8 167
Banques	1 120 897	6 909 049
Caisses	72 670	32 440
Provision dépréciation actifs financiers	(29 336)	-
Total des liquidités et équivalents de liquidités	**1 164 231**	**6 949 656**

V.10 Capitaux propres (En DT)

Les capitaux propres du Groupe SOMOCER se détaillent comme suit :

Désignation	**Déc. 2025**	**Déc.2024**
Capital social	40 656 000	40 656 000
Actions propres	(1 000 000)	(1 000 000)
Réserves consolidées	(35 757 011)	(23 757 624)
Autres capitaux propres	**8 566 459**	**8 840 741**
- Réserve spéciale de réinvestissement	7 000 000	7 000 000
- Subventions d'investissement	1 566 459	1 840 741
Résultats reportés	(54 942 219)	(23 692 832)
Réserve légale	4 065 600	4 065 600
Réserves statutaires	1 081 645	1 081 645
Prime d'émission	14 755 569	14 755 569
Prime de fusion	2 965 154	2 965 154
Total des CP avant résultat- part du groupe	**(19 608 803)**	**23 914 253**
Intérêts minoritaires	3 492 294	9 352 188
Total des CP avant résultat de l'exercice	**(16 116 509)**	**33 266 441**
Résultat de l'exercice - part du groupe	(36 476 834)	(43 516 501)
Résultat de l'exercice - intérêts minoritaires	(6 144 833)	(5 059 348)
Total des capitaux propres consolidés	**(58 738 176)**	**(15 309 408)**

Tableau de variation des capitaux propres

Désignation	**31/12/2024**	**Affectation du résultat**	**Quote part sub. d'invest°**	**Var % d'interets**	**Modification comptable**	**Autres mouvements**	**Résultat de l'exercice**	**31/12/2025**
Capital social	40 656 000	-	-	-	-	-	-	40 656 000
Actions propres	-1 000 000	-	-	-	-	-	-	-1 000 000
Réserve légale	4 065 600	-	-	-	-	-	-	4 065 600
Réserves statutaires	1 081 645	-	-	-	-	-	-	1 081 645
Réserve spéciale de réinvestissement	7 000 000	-	-	-	-	-	-	7 000 000
Prime d'émission	14 755 569	-	-	-	-	-	-	14 755 569
Prime de fusion	2 965 154	-	-	-	-	-	-	2 965 154
Résultats reportés	-23 692 832	-31 249 387	-	-	-	-	-	-54 942 219
Subventions d'investissement	1 840 741	-	-274 282	-	-	-	-	1 566 459
Réserves consolidées	-23 757 624	-12 267 114	-114 679	574 785	-223 138	30 758	-	-35 757 011
Total des CP avant résultat- part du groupe	**23 914 253**	**-43 516 501**	**-388 961**	**574 785**	**-223 138**	**30 758**	**-**	**-19 608 803**
Intérêts minoritaires	9 352 188	-5 059 348	-65 320	-574 785	-160 441	-	-	3 492 294
Total des CP avant résultat de l'exercice	**33 266 441**	**-48 575 849**	**-454 281**	**-**	**-383 579**	**30 758**	**-**	**-16 116 509**
Résultat de l'exercice - part du groupe	-43 516 501	43 516 501	-	-	-	-	-36 476 834	-36 476 834
Résultat de l'exercice - intérêts minoritaires	-5 059 348	5 059 348	-	-	-	-	-6 144 833	-6 144 833
Total des capitaux propres consolidés	**-15 309 408**	**-**	**-454 281**	**-**	**-383 579**	**30 758**	**-42 621 667**	**-58 738 176**

V.11 Provisions pour risques et charges (En DT).

Le détail des Provisions pour risques et charges se présente comme suit :

Désignation	**Mt en dinars**
Provision pour risque & charges exercice 2024	**8 139 084**
Dotation sur provision pour Risques & charges	2 080 000
Reprise sur provision pour Risques & charges	1 408 898
Provision pour risque & charges exercice 2025	**8 810 187**

V.12 Emprunts (En DT)

Le détail des emprunts à long terme se présente comme suit :

Désignation	**Déc. 2025**	**Déc.2024**
Emprunt ATTIJARI	234 278	996 223
Emprunt AB	675 103	975 103
Emprunt STB	2 589 185	5 709 283
Emprunt BNA	843 633	1 805 155
Emprunt BH	11 642 205	7 559 322
Emprunt BIAT	300 000	600 000
Emprunt UIB	179 705	375 747
Encours leasing à plus d'un an	227 586	1 563 166
Dettes envers les parties liées	-	6 034
Total des emprunts	**16 691 695**	**19 590 033**

V.13 Autres passifs non courants (En DT)

Les Autres passifs non courants se détaillent comme suit :

Désignation	**Déc. 2025**	**Déc.2024**
Etat, reconnaissance de dette	92 800 354	83 241 211
Dettes envers les sociétés de groupe	2 891 630	
Arrangement STEG	9 174 729	
Total des autres passifs non courants	**104 866 713**	**83 241 211**

V.14 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)

Les fournisseurs et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Désignation	**Déc. 2025**	**Déc.2024**
Fournisseurs d'exploitation	38 379 672	50 774 869
Fournisseurs d'immobilisation	46 756	46 757
Fournisseurs - factures non parvenues	1 554 450	107 201
Total des fournisseurs	**39 980 878**	**50 928 827**

V.15 Autres passifs courants (En DT)

Les autres passifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc.2024
Dettes dûes au personnel	2 722 341	2 453 636
Dettes sociales et fiscales	21 050 167	25 394 615
Créditeurs divers	7 468	160 025
Obligations cautionnées	629 607	1 476 494
Charges à payer	3 387 029	4 462 193
Clients, avances et acomptes	122 189	269 238
Produits constatés d'avance	-	25 803
Actionnaires dividendes à payer	36 649	7 230
Total des autres passifs courants	**27 955 450**	**34 249 234**

V.16 Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc.2024
Échéances à moins d'un an sur emprunts	28 040 553	21 019 925
Encours leasing à moins d'un an	2 496 250	3 276 059
Intérêts courus non échus sur emprunts	2 622 316	2 450 075
Charge à payer échelle d'intérêt	532 917	897 442
Préfinancement export	4 080 000	4 512 000
Préfinancement stocks	14 083 126	15 209 777
Billets de trésorerie	-	1 000 000
Mobilisation de créances	490 570	1 569 709
Crédits de financement	21 947 685	17 099 977
Effets escomptés non échus	32 931 479	48 231 628
Total des autres passifs financiers	**107 224 896**	**115 266 592**

V.17 Concours bancaires (En DT)

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2025 à 32.351.801 DT contre 39.202.324 DT au 31 décembre 2024 et correspondent à des découverts bancaires.

VI. Notes relatives à l'état de résultat

VI.1 Revenus (En DT)

Les revenus se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc.2024
Ventes locales	70 411 700	73 789 933
Ventes en suspension et à l'exportation	9 797 140	10 894 530
Ventes électricité	3 855 811	4 248 592
Total revenus	**84 064 651**	**88 933 055**

VI.2 Autres produits d'exploitation (En DT)

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc.2024
Loyers	185 246	719 924
Résorption des subventions d'investissements	454 281	454 281
Autres produits d'exploitation	449 719	462 856
Total des autres produits d'exploitation	**1 089 246**	**1 637 061**

VI.3 Variation des stocks des produits finis et encours (En DT)

Les stocks de produits finis et encours ont connu une variation de 6.099.148 DT en 2025 contre une variation de 9.292.706 DT en 2024.

VI.4 Achats consommées (En DT)

Les achats consommés se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc.2024
Achats de marchandises consommées	18 570 795	28 094 715
Consommations énergétiques	12 537 440	11 955 856
Autres achats non stockés	13 449 094	12 364 058
Achats consommés de PSF	4 703 662	4 371 565
Achat de sou traitance	7 325	
Total des achats consommés	**49 268 317**	**56 786 194**

VI.5 Charges de personnel (En DT)

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc.2024
Salaires et compléments de salaires	17 308 343	17 210 951
Charges sociales légales	4 102 065	4 090 323
Total des charges de personnel	**21 410 408**	**21 301 274**

VI.6 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc.2024
Dotation aux amortissements des immobilisations	11 086 824	11 227 110
Résorption des frais préliminaires	4 108 427	7 948 247
Dotations aux provisions	8 207 542	8 180 464
Reprise de provisions	(510 478)	(690 869)
Total des dotations aux amortissements et aux provisions	**22 892 315**	**26 664 952**

VI.7 Autres charges d'exploitation (En DT)

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc.2024
Achats non stockés	440 303	
Loyers et charges locatives	1 593 219	1 459 552
Primes d'assurance	1 235 350	717 508
Entretien et réparation	1 158 483	1 117 009
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 616 396	983 862
Publicité, publications, relations publiques	373 303	129 658
Frais postaux et de télécom.	117 139	112 693
Autres services extérieurs	794 514	220 681
Transport sur ventes	1 647 299	2 262 984
Voyages et déplacements	121 448	76 514
Missions, Réceptions	471 169	396 890
Dons et subventions	156 736	169 048
Services bancaires et financiers	1 662 377	1 336 261
Impôts et taxes	563 923	506 113
Commissions sur ventes	94 788	83 418
Jetons de présence	0	168 754
Transfert de charges	-92 994	-722 624
Total des autres charges d'exploitation	**11 953 450**	**9 018 321**

VI.8 Charges financières nettes (En DT)

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2025	Déc.2024
Intérêts bancaires et leasing	17 387 583	16 604 411
Escomptes accordés	692 975	403 199
Intérêts du leasing		
Intérêt sur prorogation clients	0	
Actualisation des titres de placements	-94 780	-163 625

Différences de change nettes	-509 953	-167 151
Gains de change		
Total des charges financières nettes	**17 475 825**	**16 676 834**

VI.9 Autres gains ordinaires (En DT)

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

Désignation	**Déc. 2025**	**Déc.2024**
Plus-value sur cession des immobilisations	9 701	10 000
Gains sur éléments non récurrents	1 991 577	190 616
Autres gains ordinaires	-	133 194
Total des autres gains ordinaires	**2 001 278**	**333 810**

Les gains sur éléments non récurrents, s'élevant à 1 991 577 DT, correspondent principalement à l'abandon des pénalités fiscales relatives aux créances fiscales impayées, bénéficiant des mesures d'amnistie fiscale prévues par l'article 69 de la loi n° 2025-17 du 12 décembre 2025, portant loi de finances pour l'année 2026.

VI.10 Autres pertes ordinaires (En DT)

Les autres pertes ordinaires, s'élevant à 1 831 788 DT, correspondent aux pénalités de retard encourues au titre des déclarations fiscales mensuelles, notamment celles relatives créances fiscales impayées réglés hors des délais légaux.

VI.11 Note sur la trésorerie à la clôture de l'exercice (En DT)

Le solde de la trésorerie à la clôture de l'exercice 2025 s'élève à (31.158.234) DT contre (32.252.668) DT au 31 décembre 2024. Il se détaille comme suit :

Désignation	**Déc. 2025**	**Déc.2024**
Liquidités & équivalents de liquidités	1 193 567	6 949 656
Concours bancaires	32 351 801	39 202 324
Total trésorerie à la clôture de l'exercice	**(31 158 234)**	**(32 252 668)**

VII. Informations sur les parties liées

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable.

VII.1 Conventions de ventes et achats de marchandises ou de services

Le chiffre d'affaires et les achats (hors taxes) réalisés avec les parties liées en 2025 se détaillent comme suit :

En DT	Ventes	Achat
SANIMED	-	251 665
AGRIMED	1 540 935	-
SANIMEUBLE	-	73 879
Société SOMOCER FRANCE 3S	1 070 921	-
Total	**2 611 856**	**325 544**

VII.2 Autres transactions avec les parties liées

- SOMOCER a conclu un contrat avec la STEG lui permettant de bénéficier en tant qu'auto producteur d'électricité du droit d'utilisation du réseau de transport de l'énergie électrique de la STEG pour l'acheminement de cette énergie produite aux sociétés du groupe : les ventes de l'électricité par SOMOCER aux sociétés du groupe durant 2025 se détaillent comme suit :

    - Société Périmètre de gestion : 26.806 DT
    - Société ABC : 20.543 DT
    - Société SOTEMAIL : 1.574.242 DT

    Le prix de vente appliqué est le même que celui appliqué par la STEG. L'excédent produit est exclusivement vendu à la STEG conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

- En date du 1er janvier 2024, SOMOCER a signé avec AB Corporation un nouvel échéancier portant sur le rééchelonnement du montant restant dû au 31 décembre 2023, s'élevant à 2.946.474 DT remboursable annuellement sur une période de 10 ans à partir du 31 décembre 2024 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 2.523.415 DT dont 237.238 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 219.665 DT a été viré parmi les autres actifs courants (créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2025. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2025 s'élèvent à 219.446 DT hors taxes.

- SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société ABC Gros pour un montant s'élevant à 500.000 DT pour une période de 100 jours commençant le 26 avril 2018 avec une date d'échéance au 3 août 2018 et avec un taux d'intérêt de 8,75% par an. Ces billets de trésorerie n'ont pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2025.

- SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société SANIMED pour un montant s'élevant à 250.000 DT pour une période de 360 jours commençant le 8 décembre 2025 avec une date d'échéance au 3 décembre 2026 et avec un taux d'intérêt de 0% par an. Ces billets de trésorerie n'ont pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2025.
- Le conseil d'administration a autorisé, en date du 06 janvier 2014, les cautions solidaires de SOMOCER au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires à contracter par cette dernière et qui sont détaillés comme suit :
  - ATB : Crédit moyen terme (CMT) 3.000.000 DT et crédit de gestion de 775.000 DT ;
  - BNA : Crédit moyen terme (CMT) 4.000.000 DT et crédit de gestion de 1.550.000 DT ;
  - BH : Crédit moyen terme (CMT) 2.000.000 DT et crédit de gestion : 775.000 DT ;
- En date du 31 mars 2019, SOTEMAIL a transformé ses créances envers la société AB Corporation en un prêt pour un montant de 2.410.796 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%.

  Un nouvel échéancier a été établi en date du 1er janvier 2023, portant sur le rééchelonnement du montant restant dû au 31 décembre 2022, s'élevant à 1.666.855 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans à partir du 31 Mars 2023 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%.

  Un deuxième échéancier a été établi en date du 1er janvier 2024, portant sur le rééchelonnement du montant restant dû au 31 décembre 2023, s'élevant à 1.805.948 DT remboursable annuellement sur une période de 10 ans à partir du 31 décembre 2024 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%.

  Le solde restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 1.546.648 DT dont 145.408 DT payables à moins d'un an. Les intérêts constatés par la société " SOTEMAIL " au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 134.503 DT hors taxes.
- En date du 1er janvier 2023, SOTEMAIL a signé avec AB Corporation un nouvel échéancier portant sur le rééchelonnement du montant de prêt restant dû au 31 décembre 2022, s'élevant à 1.666.855 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans à partir du 31 mars 2023 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 1.546.648 DT dont 145.408 DT payables à moins d'un an.
- SOTEMAIL a souscrit à un billet de trésorerie émis par SANIMED pour un montant de 250.000 DT, commençant le 07 décembre 2025 et échéant le 03 décembre 2026 sans intérêt.
- Courant 2019, la société SMC a souscrit à deux billets de trésorerie émis par la société « AB Corporation » pour un montant total de 1.900.000 DT qui se détaillent comme suit :
  - Le premier dont le montant s'élève à 1.000.000 DT a été initialement émis pour une période de 6 mois, commençant le 02 novembre 2019 avec une date d'échéance au 04 mai 2020 avec un taux d'intérêt de 8% par an. Ce billet de trésorerie a été renouvelé, une première fois en 2021, une deuxième fois en 2022, une troisième fois en 2023 et une

quatrième fois en 2024 avec une date d'échéance au 18 avril 2025. Les intérêts constatés au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 75.103 DT. En 2025, le biller de trésorerie n'a pas été renouvelé.

- Le deuxième dont le montant s'élève à 900.000 DT a été initialement émis pour une période de 6 mois, commençant le 23 novembre 2019 avec une date d'échéance au 25 mai 2020 avec un taux d'intérêt de 8% par an. Ce billet de trésorerie a été renouvelé en 2024 avec une date d'échéance au 9 mai 2025. Les intérêts constatés au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 67.593 DT. En 2025, le biller de trésorerie n'a pas été renouvelé.

Le compte « débiteurs divers » ouvert au nom de la société « AB CORPORATION » chez la « Société Moderne de Conditionnement-SMC » s'élève à 792.804 DT à la date du 31 décembre 2025 et représente le montant des intérêts à recevoir sur les billets de trésorerie émis par cette dernière.

- Une convention a été signée entre SOMOCER NEGOCE et SOTEMAIL pour régulariser des dettes antérieures d'un montant total de 2.172.971 DT. En conséquence de cette convention, des charges d'intérêts s'élevant à 138.449 DT hors taxes ont été comptabilisées en 2025, calculées à un taux d'intérêt de 8%, avec un remboursement prévu sur une période de 10 ans. Cette nouvelle entente représente un engagement financier substantiel de ce prêt figurant parmi les passifs de la société s'élève à 1.552.122 DT au 31 décembre 2025 dont 206.950 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 206.950 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2025. Le produit d'intérêt constaté par la société au titre de l'année 2025 s'élève à 138.450 DT hors taxes n'a pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.

- Une convention a été signée entre SOMOCER NEGOCE et AB CORPORATION où cette dernière reconnaît être débitrice envers SOMOCER NEGOCE pour un montant total de 6.091.242 DT. Elle s'engage à régler cette dette sur une période de 10 ans à un taux d'intérêt de 8%. Les produits financiers générés par cette convention se sont élevés à 388.099 DT hors taxes en 2025. Le solde en principal de ce prêt figurant parmi les actifs de la société s'élève à 4.350.888 DT au 31 décembre 2025.

- Un billet de trésorerie émis par la société « AB CORPORATION » en date du 01 janvier 2022 pour un montant de 800.000 DT a été souscrit par la société « ABC ». Ce billet de trésorerie est rémunéré au taux de 8%. Le produit d'intérêts constaté chez la société « ABC » en 2025 s'élève à 58.564 DT. Ce billet de trésorerie à fait l'objet d'un remboursement intégral en 2025.

- Un billet de trésorerie émis par la société « AB CORPORATION » le 02 janvier 2022 pour un montant de 700.000 DT a été souscrit par la société « ABC ». Ce billet de trésorerie est rémunéré au taux de 8%. Le produit d'intérêts constaté chez la société ABC SARL en 2025 s'élève à 23.408 DT. Ce billet de trésorerie à fait l'objet d'un remboursement intégral en 2025.

- Un billet de trésorerie émis par la société « AB CORPORATION » le 14 décembre 2018 pour un montant de 500.000 DT a été souscrit par la société « ABC ». Ce billet de trésorerie est rémunéré au taux de 9%. Le produit d'intérêts constaté chez la société ABC SARL en 2025 s'élève à 11.959 DT. Ce billet de trésorerie à fait l'objet d'un remboursement intégral en 2025.

VIII. Engagement donnés relatifs aux emprunts

- ***Société SOMOCER***

Nature du crédit	Montant du crédit (En DT)	Banque	
Crédits de gestion	2 585 000	**STB**	
CMT STB 347	347 000	**STB**	
CMT STB 90	900 000	**STB**	Titre Foncier n° 7-048 sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa I" d'une superficie de 1348 m²
CMT STB 22	220 000	**STB**	Titre foncier n° 7-046 Tunis sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa II" d'une superficie de 499 m²
CMT STB 232	232 000	**STB**	Titre foncier n° 7-047 Tunis sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa III" d'une superficie de 505 m²
CMT STB 88	880 000	**STB**	Terrain situé à Menzel El Hayet d'une superficie de 77 60-m², objet de deux actes SSP Enregistrés à Zermeddine le 22.06.99 à distraire du titre foncier n° 215 100
CMT STB 356	356 000	**STB**	
CMT STB 172	172 000	**STB**	
CMT STB 520	5 200 000	**STB**	
CMT STB 5 926	5 926 000	**STB**	Terrain sis à Menzel Hayet d'une superficie de 4-00-m², objet d'un acte notarié enregistré le 19.01.95 à distraire du titre foncier n° 215 100
	40 083 000		
Crédit de gestion	425 000	**AB**	Terrain sis à Menzel El Hayet d'une superficie d 28 89-m², objet d'un acte notarié enregistré à Jammel le 18.12.84 et d'un acte de précision enregistré à Jammel le 15.04.87 à distraire du titre foncier n° 215100
CMT AMEN BANK 250	250 000	**AB**	
	675 000		
Crédit de gestion	770 000	**BNA**	Terrain sis à Menzel El Hayet Zeramdine, nommé Souk Essaydi, sous le n° 50557 Monastir, superficie 9 684 m²
CMT 154	154 000	**BNA**	
CMT 200	200 000	**BNA**	
CMT 100	100 000	**BNA**	
CMT 100	100 000	**BNA**	
CMT 800	800 000	**BNA**	
	21 240 000		
Crédit de gestion	5 020 000	**UIB**	
	5 020 000		
Crédit de gestion	588 125	**UIB**	
	5 608 125		
Crédit de gestion	2 490 000	**BIAT**	
Crédit de gestion	5 700 000	**ATTIJARI BANK**	
CMT 1 066	1 066 666	**UBCI**	
CMT 1 500	-	**BIAT**	
Total général	**82 349 666**		

Société ABC

Banque	***Montant du crédit (En DT)***	**Type de l'engagement donné**
AMEN BANK	2 500 000	Hypothèque sur le terrain de Ain Zaghouan (Titre foncier n° 80362)
BIAT	1 150 000	
STB	1 700 000	
BTK	1 750 000	
ATTIJARI BANK	1 250 000	
AMEN BANK	*1 785 000*	Nantissement du fonds de commerce sis à Ain Zaghouan (inscrits au registre de commerce sous le n°B121281996)
ATTIJARI BANK	*900 000*	
BIAT	*300 000*	
AMEN BANK	*116 000*	Effets escomptés et non échus
STB	*156 101*	
ATTIJARI BANK	*28 416*	

- ***Société SOTEMAIL***

Type d'engagements	Valeur totale		Observation
a) Garanties personnelles			
- Cautionnement et autres garanties	**632 809**	**STEG**	Le cautionnement se décompose essentiellement des fonds de garanties donnés pour la société tunisienne d'elecricité et de gaz (STEG)
b) Garanties réelles			
- Hypothèques			
	Montant		
- Nantissements	**1,45 MD**	**BNA**	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	0,8 MD	**ATTIJARI**	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	0,742 MD	**STB**	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	4 MD	**BNA**	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	5 MD	**STB**	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	2,5 MD	**STB**	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	2,54 MD	**STB**	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	1,7 MD	**STB**	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	4,8 MD	**BH**	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	1,35 MD	**UBCI**	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	7,3 MD	**BH**	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	6,05 MD	**STB**	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	0,5 MD	**BTK**	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	2,45 MD	**BH**	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	1,4 MD	**STB**	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	2,3 MD	**UBCI**	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	1,75 MD	**UBCI**	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	14,145 MD	**BH**	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	4,8 MD	**BNA**	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	4 MD	**BTK**	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce

Type d'engagements	Valeur totale		Observation
	2,8 MD	**BTK**	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	6,855 MD	**BH**	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	0,145 MD	**BH**	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	4 MD	**BNA**	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	1,8 MD	**UBCI**	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	4,4 MD	**BH**	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels
	3 MD	**BH**	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels
c) Effet escomptés et non échus et avance sur factures	**16,8 MD**		

IX. Note sur les évènements postérieurs à la clôture

1) Administration Judiciaire

Par décision du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 28 janvier 2026, deux mandataires de justice ont été nommés pour assurer la poursuite du redressement des sociétés SOMOCER et SOTEMAIL, en remplacement des mandataires précédents, avec obligation de signature conjointe pour toute opération tout en maintenant la désignation de Madame la juge commissaire.

2) Amnistie fiscale

Dans le cadre de l'amnistie fiscale, SOMOCER et SOTEMIL ont convenu, le 30 janvier 2026, d'échéanciers de règlement avec l'administration fiscale portant respectivement sur 7.995 mille dinars et 8.125 mille dinars. Ces accords leur ont permis de bénéficier de l'abandon des pénalités fiscales, à hauteur respectivement de 2.413 mille dinars et de 1.793 mille dinars au 31 décembre 2025.

Par ailleurs, aucun autre évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

X. Informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) du Groupe SOMOCER

Introduction

Conformément au communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025 et aux précisions du 13 février 2026, la présente note vise à fournir les informations financières significatives liées aux facteurs ESG, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, cette information s'inscrit dans une phase transitoire selon une logique de « Comply or Explain ».

Dans ce cadre, le Groupe SOMOCER présente, à travers la présente note, les principaux facteurs ESG susceptibles d'avoir une incidence significative sur son activité, sa situation financière, sa performance ou ses perspectives.

SECTION 1 — GOUVERNANCE ESG

1.1. Organes de gouvernance impliqués dans le pilotage ESG

Le Conseil d'Administration du Groupe SOMOCER assure la supervision de la stratégie générale du Groupe, de ses orientations de développement, de sa situation financière et des principaux risques susceptibles d'affecter la pérennité de ses activités. La Direction Générale assure la mise en œuvre des orientations stratégiques et la coordination des différentes fonctions opérationnelles, techniques, administratives et financières concernées.

Dans ce cadre, les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives du Groupe SOMOCER sont pris en considération dans le cadre des mécanismes de gouvernance et de gestion des risques du Groupe.

À ce stade, les modalités de suivi des enjeux ESG par les organes de gouvernance, notamment leur fréquence d'examen, ne sont pas formalisées.

1.2. Comités concernés

À ce stade, le Groupe SOMOCER ne dispose pas d'un comité formellement dédié au pilotage des enjeux ESG. Les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance sont traités dans le cadre des structures existantes du Groupe, selon la nature des enjeux et les attributions des fonctions concernées.

Dans le cadre du renforcement progressif de sa gouvernance ESG, le Groupe prévoit de formaliser davantage les modalités de coordination et de suivi des principaux enjeux ESG, en s'appuyant notamment sur les structures existantes et, le cas échéant, sur des instances dédiées.

1.3. Départements et équipes impliqués

La prise en compte des enjeux ESG repose sur la contribution des différentes fonctions du Groupe SOMOCER, notamment les fonctions opérationnelles, techniques, environnementales et sociales ainsi que les fonctions administratives et financières, en fonction de leurs domaines de responsabilité.

Dans le cadre de sa démarche ESG, le Groupe SOMOCER prévoit de renforcer progressivement la coordination entre les fonctions concernées, la formalisation des responsabilités et la centralisation des informations nécessaires au suivi et au reporting des enjeux ESG matériellement significatifs.

1.4. Formation et renforcement des capacités

À ce jour, le Groupe SOMOCER ne dispose pas d'un programme de formation spécifiquement structuré autour des enjeux ESG.

Les actions de formation existantes portent principalement sur des thématiques opérationnelles liées à l'activité industrielle, notamment la sécurité industrielle, la prévention des accidents du travail, l'efficacité énergétique, la maintenance préventive, la gestion des déchets et la conformité réglementaire.

Le Groupe SOMOCER prévoit d'intégrer progressivement les enjeux ESG pertinents dans ses actions de sensibilisation et de formation, en fonction des risques prioritaires identifiés et des besoins des différentes fonctions.

1.5. Projet d'accompagnement ESG

Le Groupe SOMOCER ne dispose pas d'une démarche ESG formellement structurée.

La préparation de la présente note constitue une première étape dans la structuration de l'information relative aux enjeux ESG susceptibles d'avoir une incidence financière sur le Groupe.

Une réflexion portant sur la mise en place progressive d'une démarche ESG est envisagée afin de renforcer l'identification, le suivi et la prise en compte des enjeux ESG matériellement significatifs.

SECTION 2 — STRATÉGIE ESG

a. Business model et orientations stratégiques ESG

Le Groupe SOMOCER exerce une activité industrielle de fabrication et de commercialisation de carreaux céramiques destinés aux revêtements de sols et de murs. Son modèle économique repose principalement sur la transformation de matières premières minérales, l'utilisation d'équipements industriels spécialisés et la consommation d'énergie nécessaire aux différentes étapes du processus de fabrication.

À ce stade, le Groupe n'a pas encore réalisé d'analyse formalisée de matérialité financière permettant d'identifier et de hiérarchiser ses risques et opportunités ESG au regard de leurs incidences financières potentielles. Dans le cadre de la structuration progressive de sa démarche ESG, le Groupe SOMOCER prévoit de réaliser cette analyse afin de mieux identifier les enjeux ESG financièrement matériels et de renforcer progressivement leur intégration dans son dispositif de gestion des risques.

À ce stade, sur la base des caractéristiques de son activité et des informations disponibles, les principaux enjeux ESG considérés comme pertinents concernent notamment :

a. Enjeux environnementaux :

Efficacité énergétique et maîtrise des consommations

Compte tenu des besoins énergétiques associés au processus de fabrication des carreaux céramiques, notamment aux opérations de séchage et de cuisson, la consommation énergétique constitue un enjeu susceptible d'influencer les coûts de production, la performance et la compétitivité du Groupe SOMOCER.

Autres enjeux environnementaux

Les principaux enjeux environnementaux identifiés concernent notamment la consommation et la disponibilité des matières premières minérales, l'utilisation de l'eau et des autres ressources nécessaires à la fabrication, les émissions atmosphériques, la gestion et la valorisation des déchets et rebuts céramiques ainsi que la conformité aux exigences environnementales applicables.

b. Enjeux sociaux

Les enjeux sociaux concernent principalement la santé et la sécurité au travail, les conditions de travail, la prévention des risques professionnels, la disponibilité des compétences techniques et le développement des compétences nécessaires à la continuité des activités.

c. Enjeux de gouvernance

Les enjeux de gouvernance concernent notamment la conformité réglementaire, le contrôle interne, la fiabilité de l'information financière et ESG ainsi que la gestion des principaux risques liés à l'activité.

Ces enjeux présentent à ce stade un caractère préliminaire et seront précisés et hiérarchisés dans le cadre de l'analyse de matérialité financière que le Groupe SOMOCER prévoit de réaliser.

1.2 Reporting de durabilité

À ce jour, le Groupe SOMOCER ne dispose pas d'un dispositif de reporting de durabilité formellement structurée. Les informations ESG disponibles sont issues des dispositifs de suivi existants au sein du Groupe, notamment en lien avec les activités industrielles, les consommations énergétiques, la maintenance, les ressources humaines et le suivi réglementaire.

Dans le cadre de la structuration progressive de la démarche ESG, le Groupe SOMOCER prévoit de renforcer la collecte, la consolidation et la fiabilisation des données ESG afin de mettre progressivement en place un dispositif de reporting permettant le suivi des enjeux considérés comme significatifs.

SECTION 3 — GESTION DES RISQUES ESG

Démarche d'identification et d'évaluation

Au 31 décembre 2025, le Groupe SOMOCER ne dispose pas encore d'une démarche formalisée permettant d'identifier, d'évaluer et de hiérarchiser ses risques et opportunités ESG selon leur matérialité financière.

À ce stade, les risques pouvant présenter une dimension ESG sont appréhendés dans le cadre des dispositifs existants de gestion et de suivi des risques liés à l'activité du Groupe.

Dans le cadre de la réflexion engagée autour de la structuration de sa démarche ESG, le Groupe SOMOCER prévoit de formaliser progressivement une analyse permettant d'identifier et de hiérarchiser les risques et opportunités ESG susceptibles d'avoir une incidence significative sur sa situation financière, sa performance, la continuité de ses activités ou ses perspectives.

SECTION 4 — INDICATEURS & CIBLES

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et dans le cadre de la phase transitoire du reporting ESG, le Groupe SOMOCER présente principalement des informations qualitatives relatives aux actions et dispositifs existants en lien avec les enjeux ESG considérés comme pertinents à ce stade.

À ce stade, les indicateurs quantitatifs ESG ne font pas encore l'objet d'un dispositif structuré et consolidé de reporting et aucune cible ESG chiffrée spécifique n'est formalisée. Dans le cadre de la structuration progressive de sa démarche ESG, le Groupe prévoit de renforcer la collecte, la consolidation et la fiabilisation des données afin de mettre progressivement en place des indicateurs quantitatifs pertinents permettant le suivi de ses principaux enjeux ESG.

Dans ce contexte, les principales informations qualitatives relatives aux actions et dispositifs existants au sein du Groupe SOMOCER sont présentées ci-après :

- **Efficacité énergétique et maîtrise des consommations**

En matière d'efficacité énergétique, le Groupe SOMOCER dispose d'une installation de cogénération mise en service en 2015, permettant la production simultanée d'électricité et de chaleur, ainsi que d'un système de récupération de chaleur installé au niveau des cheminées des fours industriels. Ces dispositifs contribuent à l'optimisation de l'utilisation de l'énergie dans le processus de production.

À ce stade, les données relatives aux consommations énergétiques, à l'énergie produite ou récupérée ainsi qu'à la disponibilité et à la performance de ces équipements ne sont pas consolidées dans le cadre d'un reporting ESG structuré.

- **Utilisation des ressources et gestion des déchets**

Les dispositifs existants du Groupe SOMOCER couvrent notamment le suivi de l'utilisation des matières premières dans le cadre des activités industrielles ainsi que le suivi des obligations environnementales et de la gestion des déchets au niveau des fonctions concernées. La consommation d'eau, les émissions atmosphériques ainsi que la gestion et la valorisation des déchets et rebuts céramiques figurent parmi les enjeux environnementaux identifiés par le Groupe SOMOCER.

- **Santé et sécurité au travail**

En matière de santé et de sécurité au travail, les dispositifs existants portent notamment sur la prévention des risques professionnels liés à l'activité industrielle et la sensibilisation du

personnel. Ces actions s'inscrivent dans la prise en compte des risques associés aux équipements industriels et aux conditions de travail.

- **Formation et développement des compétences**

Le maintien et le développement des compétences nécessaires aux activités industrielles constituent un enjeu pour le Groupe SOMOCER. Les thématiques de formation pertinentes au regard de l'activité concernent notamment la sécurité industrielle, la prévention des accidents du travail, l'efficacité énergétique, la maintenance préventive, la gestion des déchets et la conformité réglementaire.

- **Gouvernance et conformité**

En matière de gouvernance, les actions portent principalement sur le suivi des obligations légales et réglementaires applicables aux activités du Groupe ainsi que sur les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques. Le Groupe SOMOCER prévoit par ailleurs de renforcer progressivement la prise en compte des enjeux ESG dans ses mécanismes de gouvernance, de collecte de l'information et de reporting.

Conclusion

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la présente note constitue une première étape dans la structuration de la démarche ESG du Groupe SOMOCER et de l'information relative aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance susceptible d'avoir une incidence sur son activité et sa situation financière.

À ce stade, le Groupe SOMOCER n'a pas encore réalisé d'analyse formalisée de matérialité financière permettant d'identifier et de hiérarchiser ses risques et opportunités ESG. Le Groupe prévoit de réaliser progressivement cette analyse afin de renforcer l'intégration des enjeux ESG dans son dispositif de gestion des risques.

Dans le cadre de la structuration progressive de sa démarche ESG, le Groupe prévoit également de renforcer ses dispositifs de collecte, de consolidation et de fiabilisation des données afin de compléter progressivement les informations qualitatives actuellement disponibles par des indicateurs quantitatifs pertinents.

Schémas des Solde d'Intermédiaire de Gestion
Pour l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en dinars tunisien)

PRODUITS	2025	2024	CHARGES	2025	2024	SOLDES	2025	2024
Ventes des Marchandises et autres produits d'exploitation			**Coût d'achat des marchandises vendues**			**Marges commerciale**		
Revenus et autres produits d'exploitation	85 153 897	90 570 116	Ou (Déstockage de production)					
Production stockée		0		-6 099 148	-9 292 706			
Production immobilisée	0	0						
Total	**85 153 897**	**90 570 116**	**Total**	**6 099 148**	**9 292 706**	**Production**	**79 054 749**	**81 277 410**
Production	**79 054 749**	**81 277 410**	**Achats consommés**	**49 268 317**	**56 786 194**	**Marge sur Coût matières**	**29 786 432**	**24 491 216**
Marge Commerciale			Autres charges externes	11 389 529	8 512 208			
Marge sur cout matière	29 786 432	24 491 216						
Subvention d'exploitation		0						
Total	**29 786 432**	**24 491 216**	**Total**	**11 389 529**	**8 512 208**	**Valeur ajoutée Brute**	**18 396 903**	**15 979 008**
Valeur Ajoutée Brute	18 396 903	15 979 008	Impôt et taxes	563 921	506 113			
			Charges de personnel	21 410 408	21 301 274			
						Excédent Brut ou insuffisance		
			Total	**21 974 329**	**21 807 387**	**D'exploitation**	**-3 577 426**	**-5 828 379**
Excédent brut d'exploitation	-3 577 426	-5 828 379	Ou insuffisance brute d'exploitation					
Autres produit ordinaires	2 001 278	333 810	Autres charges ordinaires	1 831 788	1 384 799			
Produits financiers	1 741 716	2 156 154	Charges financières	17 475 825	16 676 834			
			Dotations aux amortissements et aux					
Transferts et reprises de charges	0	0	provisions ordinaires	22 892 315	26 664 952			
Quôtes parts des subventions d'investissement			Impôt sur le résultat ordinaire	587 307	510 849			
						Résultat des activités Ordinaires (positif ou		
Total	**165 568**	**-3 338 415**	**Total**	**42 787 235**	**45 237 434**	**négatif)**	**-42 621 667**	**-48 575 849**
Résultat positif des Activités ordinaires	-42 621 667	-48 575 849	Résultat négatif des activités ordinaires	0	0			
Gains extraordinaires	0	0	Pertes extraordinaires	0	0			
Effets positifs des modifications comptables	0	0	Effet négatif des modifications comptables	0	0			
			Impôt sur les éléments extraordinaires et sur les modification comptables	0	0			
						Résultat Net après Modifications		
Total	**-42 621 667**	**-48 575 849**	**Total**	0	0	**Comptables**	**-42 621 667**	**-48 575 849**

Tableau des variations des emprunts bancaires.

STE	Désignation	Principal	Solde au 31.12.2024			Mouvements de la période		Solde au 31.12.2025		
			Total F.P	Éch à +1 an	Éch à -1 an	Additions	Règ éch	Total F.P	Éch à +1 an	Éch à -1 an
SOMOCER	EMPRUNT UIB 588 125	588 125	588 125	375 747	212 378		-159 380	428 745	179 705	249 040
SOMOCER	EMPRUNT BNA 2 164 000	2 164 000	1 406 600	865 600	541 000		-108 200	1 298 400	432 800	865 600
SOMOCER	EMPRUNT BIAT 1500000.0	1 500 000	975 000	600 000	375 000		-225 000	750 000	300 000	450 000
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 1370.000	1 370 000	953 288	616 549	336 740		0	953 288	471 818	481 470
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR400.000	400 000	279 393	181 215	98 178		0	279 393	138 838	140 555
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 500.000	500 000	340 694	217 797	122 898		0	340 694	164 975	175 719
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 400.0002	400 000	278 332	180 014	98 318		0	278 332	137 757	140 575
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 400.000	400 000	278 332	180 014	98 318		0	278 332	137 757	140 575
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 2700.000	2 700 000	1 878 743	1 215 096	663 648		0	1 878 743	929 861	948 882
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 560.000	560 000	382 452	244 807	137 645		0	382 452	185 647	196 805
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 365.000	365 000	253 978	164 263	89 715		0	253 978	125 703	128 275
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 275.000	275 000	191 353	123 760	67 594		0	191 353	94 708	96 645
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 822.000	822 000	571 973	369 929	202 044		0	571 973	283 088	288 885
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 200.000	200 000	139 696	90 608	49 089		0	139 696	69 419	70 277
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 358.000	358 000	250 057	162 187	87 869		0	250 057	124 260	125 796
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 456.000	456 000	134 286	0	134 286		36	134 322	0	134 322
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 214.000	214 000	53 938	0	53 938		0	53 938	0	53 938
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 461.000	461 000	139 247	0	139 247		0	139 247	0	139 247
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 771.000	771 000	233 886	0	233 886		0	233 886	0	233 886
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 568.000	568 000	194 284	0	194 284		0	194 284	0	194 284
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 284205	284 205	41 470	0	41 470		0	41 470	0	41 470
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 510443	510 443	217 645	0	217 645		0	217 645	0	217 645
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 3 820.000	3 820 000	3 575 433	2 170 089	1 405 344		0	3 575 433	1 511 709	2 063 724
SOMOCER	EMPRUNT STB 36978	36 978	25 973	15 848	10 125		0	25 973	10 565	15 408
SOMOCER	EMPRUNT STB 5400	5 400 000	2 016 194	0	2 016 194		0	2 016 194	0	2 016 194
SOMOCER	EMPRUNT STB 27439.142	27 439	18 864	10 976	7 889		0	18 864	6 860	12 005
SOMOCER	EMPRUNT STB 1000	1 000 000	716 667	333 333	383 333		0	716 667	133 333	583 333

SOMOCER	EMPRUNT STB 1164	1 164 000	911 800	465 600	446 200		0	911 800	232 800	679 000
SOMOCER	EMPRUNTO.ASS.RESTR STB	5 926 000	5 185 250	2 592 625	2 592 625		0	5 185 250	1 111 125	4 074 125
SOMOCER	EMPRUNT ATT 6 260 000	6 260 000	0			6 260 000		6 260 000	6 260 000	0
SOMOCER	EMPRUNT ATTIJARI 1 082.000	1 082 000	934 371	493 418	440 953		-934 371	0	0	0
SOMOCER	EMPRUNT AMEN B 500/2175	500 000	285 714	178 571	107 143		-71 429	214 286	107 143	107 143
SOMOCER	EMPRUNT AMEN B 800/2175	800 000	514 286	342 857	171 429		-114 286	400 000	228 571	171 429
SOMOCER	EMPRUNT AMEN B 800II/2175	800 000	514 286	342 857	171 429		-114 286	400 000	228 571	171 429
SOMOCER	EMP. AMEN 1 000 000	1 000 000	0			1 000 000		1 000 000	0	1 000 000
SOTEMAIL	ATTIJ (0,800 MD)	800 000	501 393	315 847	185 546		-144 263	357 130	141 224	215 906
SOTEMAIL	BH (3.5 MD)	3 500 000	3 041 492	1 642 995	1 398 497		0	3 041 492	1 006 663	2 034 828
SOTEMAIL	BH (7 MD)	7 000 000	261 782	0	261 782		0	261 782	0	261 782
SOTEMAIL	BNA (1.450 MD)	1 450 000	1 160 000	700 833	459 167		-24 167	1 135 833	410 833	725 000
SOTEMAIL	BNA (3.849 MD)	3 849 500	2 081 939	238 721	1 843 218		-128 428	1 953 511	0	1 953 511
SOTEMAIL	STB (0,116 MD)	116 000	53 421	18 854	34 566		-28 282	25 139	0	25 139
SOTEMAIL	STB (0,724 MD)	724 000	555 067	289 600	265 467		0	555 067	144 800	410 267
SOTEMAIL	STB (0.004 MD)	4 000	2 839	1 585	1 254		-990	1 849	792	1 056
SOTEMAIL	STB (0.017 MD)	17 000	9 996	7 344	2 652		-1 836	8 160	4 896	3 264
SOTEMAIL	STB (0.020 MD)	20 000	11 502	8 179	3 323		-3 067	8 435	5 112	3 323
SOTEMAIL	STB (0.169 MD)	169 000	104 544	44 431	60 113		-29 044	75 500	13 068	62 432
SOTEMAIL	STB (0.181 MD)	181 000	100 969	20 194	80 775		-20 194	80 775	0	80 775
SOTEMAIL	STB (0.805 MD)	805 000	402 518	0	402 518		-100 629	301 888	0	301 888
SOTEMAIL	STB (1 MD)	1 000 000	633 333	333 333	300 000		-100 000	533 333	133 333	400 000
SOTEMAIL	STB (1,191 MD)	1 191 000	376 295	0	376 295		0	376 295	0	376 295
SOTEMAIL	STB (1,7 MD)	1 700 000	786 905	157 381	629 524		-37 714	749 190	0	749 190
SOTEMAIL	STB (2.470 MD)	2 470 000	2 315 625	1 235 000	1 080 625		0	2 315 625	617 500	1 698 125
SOTEMAIL	STB (5 MD)	5 000 000	1 000 000	0	1 000 000		0	1 000 000	0	1 000 000
SOTEMAIL	UBCI (1,35 MD)	1 350 000	28 125	0	28 125		-28 125	0	0	0
SMC	Emprunt Attijari	205 124	273 526	186 958	86 568		-86 568	186 958	93 054	93 904
ABC	Emprunt AB	1 110 000	270 724	0	270 724		-270 724	0		
ABC	Emprunt STB	1 340 000	444 211	175 000	269 211		-44 211	400 000	175 000	225 000
	Total emprunts en dinars	**77 684 814**	**38 897 814**	**17 910 015**	**20 987 799**	**7 260 000**	**-2 775 156**	**43 382 657**	**16 353 292**	**27 029 365**

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Tunis le 29 octobre 2026

Mesdames et Messieurs les actionnaires

de La Société Moderne de Céramique

Menzel El Hayet, 5033 Monastir

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion avec réserves

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés de la Société Moderne de Céramique («SOMOCER» ou «société») et de ses filiales («Groupe SOMOCER»), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2025, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres consolidés négatifs de 58.738.177 DT, y compris le résultat consolidé déficitaire de l'exercice qui s'élève à 42.621.667 DT.

A notre avis, à l'exception des incidences des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe SOMOCER au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

1) Ainsi qu'il en est fait mention dans la note I.2 aux états financiers consolidés, des participations dans le capital social des sociétés SOMOSAN, EL AKKAR, ARGILES MEDNINE, SAPHIR INTERNATIONAL TRADING, TUNISIAN INDUSTRIAL CERAMIC («LTD KIT»), Media plus et SOTEX Alger ont été exclues du périmètre de consolidation pour des raisons liées principalement à l'absence d'informations financière ou l'absence de contrôle.

Le management de la société estime que l'exclusion de ces sociétés du périmètre de consolidation n'a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du fait de leur caractère jugé non significatif et du fait que la majorité de ces sociétés sont en arrêt d'activité. En l'absence d'information financière pour ces sociétés au 31 décembre 2025, nous ne pouvons pas apprécier l'impact de l'exclusion de ces sociétés du périmètre de consolidation sur les états financiers consolidés.

2) Le Groupe détient une participation dans le capital de la société SANIMED pour un montant de 3.253 mille DT (provisionnée à hauteur de 1.487 mille DT) et une participation dans le capital de la société SOMOSAN pour un montant de 3.325 mille DT (non provisionnée) Au vu de l'examen de la performance historique et de la situation financière de ces sociétés, nous estimons qu'une provision complémentaire de 939 mille DT devrait

être constatée au titre de la participation SANIMED. Par ailleurs, une provision pour dépréciation devrait être estimée et constatée au titre de la participation SOMOSAN.

3) Le Groupe SOMOCER détient des soldes débiteurs (net des soldes créditeurs) à court terme ainsi que des créances clients (net des soldes fournisseurs) sur les sociétés SOMOSAN, ABC Gros, SANIMED et AB Corporation (parties liées) et sur les sociétés hors groupe pour des montants respectifs de 6.579 mille DT et 986 mille DT. Ces créances sont partiellement provisionnées pour des montants respectifs de 139 mille DT et 353 mille DT.

Étant donné le retard constaté dans le recouvrement de ces créances ainsi que les impayés et au vu de l'examen de la situation financière de ces sociétés, nous estimons qu'un complément de provision de 5.610 mille DT devrait être constaté au niveau des états financiers consolidés en couverture au risque de défaut potentiel lié à ces créances.

Par ailleurs, SOMOCER s'est portée aussi caution solidaire au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires contractés par cette dernière pour un montant de 14.500 mille DT. Ainsi, une provision devrait être estimée et constatée au niveau des états financiers en couverture de l'engagement potentiel lié au titre de la caution octroyée à SOMOSAN qui est actuellement en situation financière difficile.

4) Dans le cadre de l'audit des états financiers de SOMOCER et de SOTEMAIL, nous avons envoyé des lettres de circularisations adressées aux banques et aux avocats. A la date de notre rapport, nous n'avons pas reçu toutes les réponses des tiers circularisés. Nous avons mis en place des procédures alternatives, cependant, cette situation risquerait de constituer une limitation à nos travaux.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a) Evaluation des créances clients

Les créances clients figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2025 pour un montant brut de 77.379 mille DT et provisionnées à hauteur de 24.707 mille DT. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, les sociétés du Groupe déterminent à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management (telles que des informations sur les perspectives et performances futures de créanciers). Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

b) Evaluation des stocks

Les stocks, figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2025 pour un montant brut de 61.369 mille DT et provisionnés à hauteur de 3.725 mille DT. Ainsi, qu'il est fait mention dans la note IV.4 aux états financiers consolidés, les stocks sont valorisés au coût d'achat y compris les frais s'y rattachant pour les matières premières, les consommables et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semi-finis. A la date de clôture les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette, si elle est inférieure au coût.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture, vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative aux stocks et apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

Observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note II.2 des états financiers, qui fait état du contrôle douanier dont a fait l'objet SOMOCER début l'année 2024. SOMOCER a constitué la provision requise permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés au contrôle. Les procédures liées à ce contrôle sont toujours en cours à la date du présent rapport, et les issues finales ne peuvent pas ainsi être déterminées.

- La société ABC a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi, en matière d'impôts, droits et taxes, portant sur l'exercice, 2016, 2017 et 2018 et ayant abouti à une taxation d'office de l'ordre de 282 mille DT. La société ABC a eu recours en justice en formulant son opposition quant aux résultats du contrôle fiscal avec des éléments fort défendables. Elle a constitué, à ce titre, une provision pour un montant de 164 mille DT permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à cette taxation. Les procédures judiciaires liées à cette affaire avec l'administration fiscale sont toujours en cours à la date du présent rapport, et l'issue finale ne peut pas ainsi être déterminée.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion du Groupe

La responsabilité du rapport de gestion du Groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou

collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés exprimées ci-dessus.

Application de l'article 420 du code de commerce

Compte tenu des difficultés financières auxquelles les sociétés SOMOCER et SOTEMAIL sont confrontées et conformément aux dispositions de l'article 420 du code de commerce, nous avons demandé à la direction générale de chacune des deux sociétés des éclaircissements relatifs aux actions que comptent entreprendre face à cette situation. Deux lettres datées du 20 août 2026 ont été adressées séparément aux directions générales des deux sociétés à l'effet de nous faire part du respect des engagements d'une part et l'avancement de la mise en place des plans de restructuration des crédits bancaires et la formalisation des nouveaux accords de financement avec les banques d'autre part.

Une réponse du management de chacune des deux sociétés nous a été communiquée en date du 26 août 2026, récapitulant les causes des difficultés et les mesures entreprises et celles en cours de mise en œuvre afin de remédier à la situation. Par ailleurs, un des principaux actionnaires de SOMOCER s'est engagé à apporter son soutien financier et opérationnel au Groupe pour qu'il peut faire face à ses engagements financiers en cas de besoin.

Les notes aux états financiers II.1 « Difficultés opérationnelles et financières » et IX « événements postérieurs à la clôture » relatent les actions réalisées et planifiées par le management en réponse à cette situation notamment la mise en place des crédits de restructuration et de gestion. Sur la base de ces éléments, le management a établi un business plan pour la période 2026-2035 sur lequel il estime que les sociétés SOMOCER et SOTEMAIL seront en mesure d'honorer leurs engagements et redresser leur situation financière.

Par ailleurs, les états financiers des sociétés ABC, 3S trading et Somocer Négoce arrêtés au 31 décembre 2025 font apparaitre des fonds propres inférieurs à la moitié du capital social

La capacité du Groupe SOMOCER à continuer son exploitation et à honorer ses engagements financiers reste tributaire de la réalisation des performances prévues au niveau des business plan ainsi que du support financier des actionnaires.

Application de l'article 275 du Code des Sociétés Commerciales

SOMOCER ne s'est pas conformée à l'article 275 du code des sociétés commerciales se rattachant à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit se réunir au moins une fois par an, dans un délai de six mois au maximum après la clôture de l'exercice à l'effet d'approuver les états financiers de l'année clôturée au 31 décembre 2025.

Les Commissaires aux Comptes Associés **MTBF**	**CRG Audit**
Ahmed SAHNOUN	**Chiraz DRIRA**

ATTIJARI PREMIUM SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2026

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2026

Introduction

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « **ATTIJARI PREMIUM SICAV** » clos le 30 Septembre 2026 et aux vérifications spécifiques que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers trimestriels clos le 30 Septembre 2026 annexés au présent rapport font apparaître un total actif de **69 413 625** dinars, un actif net de **69 313 276** dinars et une valeur liquidative de **105.704** dinars. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers trimestriels sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conclusion de l'examen limité

En dehors des observations formulées au niveau du paragraphe précédent et sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30 Septembre 2026 tels qu'annexés au présent rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les observations suivantes :

1) Le paragraphe (b) de la note (2.2) des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « ATTIJARI PREMIUM SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

2) La société « ATTIJARI PREMIUM SICAV » emploie 41,94% de son actif en disponibilités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% est fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, pris en application de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

3) La société « ATTIJARI PREMIUM SICAV » emploie 48,74 % de son actif en portefeuille-titres, soit un taux inférieur au minimum réglementaire de 50 % fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du Code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 31 Octobre 2026

Le Commissaire Aux Comptes :

Aymen EL ABED

BILAN

Arrêté au 30-09-2026

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille - titres	*3-1*	**33 832 412**	**12 212 968**	**27 234 535**
a - Actions Valeurs assimilées et droits rattachés		3 190 802	11 210 084	-
b - Obligations et Valeurs assimilées		30 641 610	1 002 884	27 234 535
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		**35 580 719**	**1 994 840**	**94 767**
a - Placements monétaires	*3-3*	6 469 393	994 877	-
b - Disponibilités	*3-5*	29 111 326	999 962	94 767
AC 3 - Créances d'exploitation	*3-6*	**494**	**-**	**483**
AC 4 - Autres actifs		**-**	**-**	**-**
TOTAL ACTIF		**69 413 625**	**14 207 808**	**27 329 785**
PASSIF				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	*3-9*	**77 788**	**19 056**	**41 445**
PA 2 - Autres créditeurs divers	*3-10*	**22 561**	**2 501**	**12 833**
TOTAL PASSIF		**100 349**	**21 557**	**54 278**
ACTIF NET				
CP 1 - Capital	*3-7*	**66 519 087**	**14 199 594**	**27 000 756**
CP 2 - Sommes distribuables	*3-8*	**2 794 188**	**-13 343**	**274 751**
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		673 363	-	-
b - Sommes distribuables de la période		2 120 825	-13 343	274 751
ACTIF NET		**69 313 276**	**14 186 251**	**27 275 507**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**69 413 625**	**14 207 808**	**27 329 785**

ÉTAT DE RESULTAT

Période du 01 janvier au 30-09-2026

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/07/2026 au 30/09/2026	Période du 01/01/2026 au 30/09/2026	Période du 21/03/2025 au 30/09/2025	Période du 21/03/2025 au 31/12/2025
PR 1 - Revenus du portefeuille - titres	*3-2*	**546 531**	**1 701 408**	**6 799**	**468 559**
a - Dividendes		-	95 726	-	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		546 531	1 605 682	6 799	468 559
PR 2 - Revenus des placements monétaires	*3-4*	**643 408**	**1 313 481**	**8 461**	**92 140**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**1 189 939**	**3 014 890**	**15 260**	**560 699**
CH 1 - Charges de gestion des placements	*3-11*	**-236 477**	**-621 048**	**-26 201**	**-134 938**
REVENU NET DES PLACEMENTS		**953 462**	**2 393 841**	**-10 941**	**425 761**
PR 3 - Autres produits		**-**	**-**	**-**	**-**
CH 2 - Autres charges	*3-12*	**-31 945**	**-87 409**	**-2 452**	**-19 473**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**921 517**	**2 306 432**	**-13 392**	**406 287**
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		**-60 523**	**-185 607**	**50**	**-131 537**
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		**860 994**	**2 120 825**	**-13 343**	**274 751**
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		**60 523**	**185 607**	**-50**	**131 537**
• Variation des +/- values potentielles sur titres		41 247	19 434	60 877	-
• +/- values réalisées sur cession des titres		-	316 675	44 969	204 649
• Frais de négociation de titres		-	-1	-	-65
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		**962 764**	**2 642 540**	**92 454**	**610 872**

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Au 30-09-2026

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/07/2026 au 30/09/2026	Période du 01/01/2026 au 30/09/2026	Période du 21/03/2025 au 30/09/2025	Période du 21/03/2025 au 31/12/2025
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**962 764**	**2 642 540**	**92 454**	**610 872**
a - Résultat d'exploitation	921 517	2 306 432	-13 392	406 287
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	41 247	19 434	60 877	-
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-	316 675	44 969	204 649
d - Frais de négociation de titres	-	-1	-	-65
AN 2 - Distribution des dividendes	**-**	**-**	**-**	**-**
AN 3 - Transaction sur le capital	**4 697 423**	**39 395 229**	**13 093 797**	**25 664 635**
a - Souscriptions	**31 243 239**	**149 518 725**	**23 256 618**	**70 292 250**
• Capital	30 114 616	146 072 031	23 227 900	69 770 800
• Régularisation des sommes non distrib.	144 307	501 129	36 736	383 124
• Régularisation des sommes distrib.	984 316	2 945 565	-8 018	138 326
b - Rachats	**-26 545 816**	**-110 123 496**	**-10 162 821**	**-44 627 615**
• Capital	-25 419 605	-106 898 901	-10 120 800	-44 015 100
• Régularisation des sommes non distrib.	-129 147	-492 036	-50 088	-342 652
• Régularisation des sommes distrib.	-997 064	-2 732 559	8 067	-269 863
VARIATION DE L'ACTIF NET	**5 660 187**	**42 037 769**	**13 186 251**	**26 275 507**
AN 4 - Actif net				
a - En début de période	63 653 088	27 275 507	1 000 000	1 000 000
b - En fin de période	69 313 276	69 313 276	14 186 251	27 275 507
AN 5 - Nombre d'actions				
a - En début de période	609 209	267 557	10 000	10 000
b - En fin de période	655 733	655 733	141 071	267 557
Valeur liquidative	**105.704**	**105.704**	**100.561**	**101.943**
AN 6 - Taux de rendement de la période	**1.17%**	**3.69%**	**0.56%**	**1.94%**

ATTIJARI PREMIUM SICAV

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 30/09/2026

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRÉSENTATION DE LA SICAV

ATTIJARI PREMIUM SICAV est une société d'investissement à capital variable de capitalisation de catégorie obligataire, régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 19 décembre 2024, sous le n° 71-2024. La SICAV a été constituée le 21 Mars 2025, sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

La gestion d'ATTIJARI PREMIUM SICAV est confiée à la société de gestion **« Attijari Gestion ».**

Le dépositaire et le distributeur de la Sicav est **ATTIJARI BANK.**

1 - RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30/09/2026 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Évaluation des placements

a) Évaluation des actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

b) Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM les obligations et valeurs similaires sont évaluées postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent au 30/09/2026 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence les placements en obligations ont été évalués au 30 septembre 2026, au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- *Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « **Juillet 2032** » (compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;*
- *A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».*

c) Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2-3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2-4 Traitement des opérations de pension livrée

- ***Titres mis en pension*** : les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC1-Portefeuille-titres** ». A la date d'arrêté ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».
- ***Titres reçus en pension*** : les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC2- Placements monétaires et disponibilités** ». A la date d'arrêté cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « **PR2- Revenus des placements monétaires** » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3-1 Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2026 à **33 832 412** Dinars contre **12 212 968** Dinars au 30/09/2025, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Coût d'acquisition	**32 159 817**	**12 149 206**	**27 072 000**
Obligations et valeurs assimilées	28 988 449	1 000 000	27 072 000
Titres OPCVM obligataires	3 171 368	11 149 206	-
Plus ou moins-values potentielles	**19 434**	**60 877**	**-**
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres OPCVM obligataires	19 434	60 877	-
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	**1 653 161**	**2 884**	**162 535**
Total	**33 832 412**	**12 212 968**	**27 234 535**

(*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

3-2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 546 531 Dinars pour la période allant du 01/07/2026 au 30/09/2026 et se détaillent comme suit :

Libellé	Du 01/07/2026 au 30/09/2026	Du 01/01/2026 au 30/09/2026	Du 21/03/2025 au 30/09/2025	Du 21/03/2025 au 31/12/2025
Revenus des obligations	75 200	115 099	3 915	307 957
Revenus des Bons du trésor assimilables	471 331	1 490 583	2 884	160 602
Revenus des titres OPCVM	-	95 726	-	-
Total	**546 531**	**1 701 408**	**6 799**	**468 559**

3-3 Note sur les placements monétaires

Ce poste enregistre un solde 6 469 393 dinars au 30/09/2026, contre un solde de 994 877 dinars au 30/09/2025 et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Certificats de dépôts	6 468 344	994 702	-
Intérêts courus sur certificats de dépôts	1 049	175	-
Total	**6 469 393**	**994 877**	**-**

(*) Le détail des placements monétaires est présenté en annexe I.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 643 408 Dinars pour la période allant du 01/07/2026 au 30/09/2026 et se détaillent ainsi :

Libellé	Du 01/07/2026 au 30/09/2026	Du 01/01/2026 au 30/09/2026	Du 21/03/2025 au 30/09/2025	Du 21/03/2025 au 31/12/2025
Intérêts du compte courant	378 569	776 530	986	1 894
Intérêts des certificats de dépôt	264 839	536 951	7 475	90 246
Total	**643 408**	**1 313 481**	**8 461**	**92 140**

3-5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2026 à 29 111 326 Dinars contre 999 962 Dinars au 30/09/2025 et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Avoirs en banque	40 400 752	2 410 472	1 510 190
Sommes à l'encaissement	7 500 000	7 217 588	1 363 957
Sommes à régler	-19 167 657	-8 629 084	-2 781 273
Intérêts courus / compte courant	378 231	986	1 894
Total	**29 111 326**	**999 962**	**94 767**

3-6 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève à 494 dinars au 30/09/2026 contre un solde nul au 30/09/2025.

Libellé	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Retenue à la source sur BTA	494	-	483
Total	**494**	**-**	**483**

3-7 Note sur le capital

Libellé	Montant / Nombre
Capital au 30/06/2026	
Montant	61 767 668
Nombre de titres	609 209
Nombre d'actionnaires	172
Souscriptions réalisées	
Montant	30 258 924
Nombre de titres	298 413
Nombre d'actionnaires nouveaux	64
Rachats effectués	
Montant	-25 548 752
Nombre de titres	251 889
Nombre d'actionnaires sortants	54
Autres effets sur le capital	
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	41 247
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-
Frais de négociation de titres	-
Capital au 30/09/2026	
Montant	**66 519 087**
Nombre de titres	**655 733**
Nombre d'actionnaires	**182**

3-8 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées étant donné que « ATTIJARI PREMIUM SICAV » est une SICAV de capitalisation.

Les sommes distribuables correspondant aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs et se détaillent ainsi :

Libellé	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Sommes distribuables de l'exercice en cours	2 120 825	-13 343	274 751
Sommes distribuables des exercices antérieurs	673 363	-	-
Total	**2 794 188**	**-13 343**	**274 751**

3-9 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2026 à 77 788 Dinars contre un solde de 19 056 Dinars au 30/09/2025, détaillé comme suit :

Libellé	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Gestionnaire	65 506	16 047	34 901
Dépositaire	12 282	3 009	6 544
Total	**77 788**	**19 056**	**41 445**

3-10 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 22 561 Dinars au 30/09/2026 contre un solde de 2 501 Dinars au 30/09/2025 et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
CMF à payer	6 682	1 686	3 466
État taxes à payer	8 975	815	4 367
Provision pour frais de l'Assemblée et JP	854	-	-
Honoraires à payer (CAC)	6 050	-	5 000
Total	**22 561**	**2 501**	**12 833**

3-11 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 236 477 Dinars pour la période allant du 01/07/2026 au 30/09/2026 et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01/07/2026 au 30/09/2026	Du 01/01/2026 au 30/09/2026	Du 21/03/2025 au 30/09/2025	Du 21/03/2025 au 31/12/2025
Rémunération du gestionnaire	199 139	522 988	22 064	113 632
Rémunération du dépositaire	37 338	98 060	4 137	21 306
Total	**236 477**	**621 048**	**26 201**	**134 938**

3-12 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 31 945 Dinars pour la période allant du 01/07/2026 au 30/09/2026 et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01/07/2026 au 30/09/2026	Du 01/01/2026 au 30/09/2026	Du 21/03/2025 au 30/09/2025	Du 21/03/2025 au 31/12/2025
Rémunération d'intermédiaire et honoraires (CAC)	5 041	14 959	-	5 000
Frais de l'Assemblée et JP	3 025	8 975	-	-
Redevance CMF	20 918	54 936	2 318	11 936
Autres charges	12	453	27	728
TCL	2 949	8 086	107	1 809
Total	**31 945**	**87 409**	**2 452**	**19 473**

4 - AUTRES INFORMATIONS

4-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV a été confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8 % HTVA l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion » au 3ème trimestre 2026 s'élève à 199 139 Dinars TTC.

4-2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations le dépositaire perçoit une rémunération de 0,15 % HTVA l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Bank » au 3ème trimestre 2026 s'élève à 37 338 Dinars TTC.

ANNEXE I

Attijari Premium Sicav

Portefeuille titres, placements monétaires et dépôts à terme au 30/09/2026

Code ISIN	Désignation du titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2026	% Actif
Obligations			**7 800 000.000**	**8 127 058.958**	**11.71%**
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025-2	25 000	2 500 000.000	2 602 780.821	3.75%
TN1T1YC5F1E6	BTK LEASING SUB 2025-1	10 000	800 000.000	802 307.507	1.16%
TNR4CLXNS26	TUNISIE LEASING 2026-1	10 000	1 000 000.000	1 003 241.644	1.45%
TN8S8S99B8S7	UBCI SUB 2025-1	30 000	3 000 000.000	3 200 876.712	4.61%
TNQXCLYWABG2	AMEN BANK SUB 2026-1	5 000	500 000.000	517 852.274	0.75%
BTA & Obligations État			**21 188 449.380**	**22 514 551.295**	**32.44%**
TN0008000580	BTA 6 3 % OCTOBRE 2026	500	490 000.000	514 302.465	0.74%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	10 000	50 100.000	51 999.836	0.07%
TNJ1M1ZAWYG5	EMP NAT 2022 T2 CA TF	22 000	110 440.000	112 848.548	0.16%
TNJ1M1ZAWYG5	EMP NAT 2022 T2 CA TF	800	4 000.000	4 087.584	0.01%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CA TF	44 567	451 909.380	473 433.410	0.68%
TN9092FJVKK8	EMP NAT 2024 T4 CB TF	200 000	20 082 000.000	21 357 879.452	30.77%
OPCVM			**3 171 367.929**	**3 190 802.141**	**4.60%**
TNR7VU6134G3	AFC AMANETT SICAV	9 070	1 000 493.560	1 027 250.060	1.48%
TNGUV3GCXU41	MCP SAFE FUND	5 991	1 000 043.729	1 019 728.110	1.47%
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	10 833	1 170 830.640	1 143 823.971	1.65%
Certificats de dépôts			**6 468 343.894**	**6 469 392.887**	**9.32%**
TN34J9HNQ019	CD30/09/26_30J_6.5MD		6 468 343.894	6 469 392.887	9.32%
Total portefeuille titres, placements monétaires et dépôts à terme			**38 628 161.203**	**40 301 805.281**	**58.06%**

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2026

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2026

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2026, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 6.591.193, un actif net de D : 6.575.350 et un bénéfice de la période de D : 81.040.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » comprenant le bilan au 30 septembre 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2026, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les emplois en titres émis par la « TLF » représentent à la clôture de la période 10,53% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 20 octobre 2026

DELTA CONSULT

Said MALLEK

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2026

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	*Note*	*30/09/2026*	*30/09/2025*	*31/12/2025*
Portefeuille-titres	4	4 195 541	2 130 999	2 888 077
Obligations et valeurs assimilées		3 910 796	1 959 592	2 714 027
Tires des Organismes de Placement Collectif		284 745	171 407	174 050
Placements monétaires et disponibilités		2 377 525	1 414 422	1 177 655
Placements monétaires	5	2 377 525	1 414 422	1 177 655
Créances d'exploitation	6	18 127	3 009	157 965
TOTAL ACTIF		**6 591 193**	**3 548 429**	**4 223 697**
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	14 733	10 672	11 216
Autres créditeurs divers	8	1 110	1 176	1 116
TOTAL PASSIF		**15 843**	**11 848**	**12 332**
ACTIF NET				
Capital	9	6 298 899	3 398 038	3 993 191
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		41	21	25
Sommes distribuables de la période		276 410	138 522	218 149
ACTIF NET		**6 575 350**	**3 536 581**	**4 211 365**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**6 591 193**	**3 548 429**	**4 223 697**

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	*Période du 01/07 au 30/09/2026*	*Période du 01/01 au 30/09/2026*	*Période du 01/07 au 30/09/2025*	*Période du 01/01 au 30/09/2025*	*Année 2025*
Revenus du portefeuille-titres	10	60 795	186 200	33 723	88 389	132 131
Revenus des obligations et valeurs assimilées		60 795	176 094	33 723	82 444	126 186
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	10 106	-	5 945	5 945
Revenus des placements monétaires	11	21 876	40 673	15 655	43 694	57 310
Revenus des prises en pension	12	9 467	26 352	6 383	25 658	30 691
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		92 138	253 225	55 762	157 740	220 132
Charges de gestion des placements	13	(12 831)	(34 409)	(8 770)	(24 635)	(33 948)
REVENU NET DES PLACEMENTS		79 307	218 816	46 991	133 106	186 183
Autres charges	14	(2 213)	(5 853)	(1 522)	(4 914)	(6 763)
RESULTAT D'EXPLOITATION		77 094	212 962	45 470	128 192	179 421
Régularisation du résultat d'exploitation		34 236	63 448	(1 401)	10 330	38 728
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		111 330	276 410	44 069	138 522	218 149
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(34 236)	(63 448)	1 401	(10 330)	(38 728)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		3 946	(291)	2 676	982	3 760
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-	-	-	303	303
RESULTAT DE LA PERIODE		**81 040**	**212 671**	**48 145**	**129 477**	**183 483**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/07 au 30/09/2026	*Période du 01/01 au 30/09/2026*	*Période du 01/07 au 30/09/2025*	*Période du 01/01 au 30/09/2025*	*Année 2025*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	81 040	212 671	48 145	129 477	183 483
Résultat d'exploitation	77 094	212 962	45 470	128 192	179 421
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 946	(291)	2 676	982	3 760
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	-	-	303	303
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(244 026)	-	(179 552)	(179 552)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	843 206	2 395 340	(39 976)	940 580	1 561 358
Souscriptions					
- Capital	1 248 609	5 250 008	34 988	4 977 257	5 779 044
- Régularisation des sommes non distribuables	(100)	1 426	(4)	1 661	2 570
- Régularisation des sommes distribuables	49 203	268 209	972	258 446	298 185
Rachats					
- Capital	(439 701)	(2 945 231)	(73 549)	(4 100 240)	(4 310 274)
- Régularisation des sommes non distribuables	157	(203)	(10)	(759)	(1 046)
- Régularisation des sommes distribuables	(14 961)	(178 868)	(2 373)	(195 784)	(207 120)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**924 245**	**2 363 985**	**8 169**	**890 505**	**1 565 289**
ACTIF NET					
En début de période	5 651 104	4 211 365	3 528 412	2 646 075	2 646 075
En fin de période	6 575 350	6 575 350	3 536 581	3 536 581	4 211 365
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	52 169	37 952	32 687	23 973	23 973
En fin de période	59 857	59 857	32 320	32 320	37 952
VALEUR LIQUIDATIVE	109.851	109.851	109.424	109.424	110.966
TAUX DE RENDEMENT	1.41%	4.18%	1.37%	3.94%	5.34%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2026

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV » initialement assurée par la Société "SMART ASSET MANAGEMENT", a été confiée, à partir du 1er août 2024 à la société « MAXULA BOURSE ». Celle - ci est chargée du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2026, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-*Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-*Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées*

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-*Evaluation des titres OPCVM*

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-*Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-*Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins

value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-*Opérations de pensions livrées*

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique «Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2026, à D : 4.195.541 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2026	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées			**3 781 700**	**3 910 796**	**59.48%**
	Obligations de sociétés		**2 877 500**	**2 961 578**	**45.04%**
TNQK7QIECB533	Obligations AMEN SUB 2025-2 CA	2 500	250 000	265 022	4.03%
TNQXCLYWABG2	Obligation AMEN SUB 2026-1 TV	2 000	200 000	207 141	3.15%
TN7XUIXDVQY8	Obligations ATL 2025-2	2 000	200 000	208 222	3.17%
TNHOASGSR955	Obligations ATL 2025-1	2 000	160 000	161 117	2.45%
TN0003900263	Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	37 500	37 686	0.57%
TN4SCYEXIVYX	Obligations TLF 2024/2 au taux de 10,5%	2 000	120 000	120 387	1.83%
TNQ8KNUQO9D7	Obligations TLF 2025/1 au taux de 10%	1 000	80 000	82 578	1.26%
TNMTWPZD31L4	Obligations TLF SUBORDONNE 2025	1 500	150 000	159 975	2.43%
TNLTMNEVU2S7	Obligations TLF 2026-1	3 300	330 000	331 069	5.04%
	Obligations HL SUB 2026-1	4 000	400 000	400 234	6.09%
TN1PFTZ4HEM1	Obligations HL 2025/1 au taux de 10,2%	3 000	240 000	248 370	3.78%
TN4ZLSBTX4X7	Obligations BTK 2025-1 CA	1 600	160 000	167 829	2.55%
TN8S19HHK9U6	Obligations BTK 2025-1 CB	2 400	240 000	251 442	3.82%
TN1T1YC5F1E6	Obligations BTK LEAS SUB 2025-1	2 000	160 000	160 462	2.44%
TN8S8S99B8S7	Obligations UBCI SUB 2025-1 CC	1 500	150 000	160 044	2.43%
	Emprunt National		**710 000**	**739 516**	**11.25%**
TNLI8MDN3K59	Emprunt national 2024 TR1 Cat A	1 000	10 000	10 486	0.16%
TNC6WBFURIQ8	Emprunt national 2024 TR2 Cat B	2 000	200 000	205 971	3.13%
TNFC8O7A98F4	Emprunt national 2024 TR3 Cat B	1 500	150 000	150 580	2.29%
TN9092FJVKK8	Emprunt national 2024 TR4 Cat B	3 500	350 000	372 478	5.66%
	Bons du trésor assimilables		**194 200**	**209 702**	**3.19%**
TN0008000580	BTA 6,3% 10-2026	200	194 200	209 702	3.19%
Titres des Organismes de Placement Collectif			**275 311**	**284 745**	**4.33%**
TNBICI0E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE	213	20 629	28 177	0.43%
TN2Z940GC8H0	FCP LEPTIES OBLIGATAIRE	1 214	126 208	130 567	1.99%
TNWQZLANJ4E9	MAXULA PLACEMENT SICAV	1 189	128 473	126 001	1.92%
Total			**4 057 011**	**4 195 541**	**63.81%**
Pourcentage par rapport au total des Actifs			**63.65%**		

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2026 à D : 2.377.525 et se détaille comme suit:

Code ISIN	*Désignation du titre*	*Coût d'acquisition*	*Valeur au 30/09/2026*	*% Actif net*
	Dépôt à vue	***244 221***	***244 838***	***3.72%***
	AMEN BANK	*244 221*	*244 838*	*3.72%*
	Certificats de dépôt	***988 418***	***991 635***	***15.08%***
TNKBGTCPYY41	BTL au 13/10/2026 (50 jours) au taux de 7,5%	*495 876*	*499 010*	*7.59%*
TNTEM5O48OI5	BTE au 29/12/2026 (90 jours) au taux de 7,6%	*492 542*	*492 625*	*7.49%*
	Créances sur opérations de pensions livrées	***640 000***	***640 894***	***9.75%***
	Pension livrée ATB au 11/11/2026 à 7,25% pour 50 jours	*420 000*	*420 761*	*6.40%*
	Pension livrée ATB au 09/11/2026 à 7,25% pour 42 jours	*220 000*	*220 133*	*3.35%*
	Comptes à termes	***500 000***	***500 158***	***7.61%***
	Compte à terme au 28/12/2026 (3 mois au taux de 7,20%)	*500 000*	*500 158*	*7.61%*
	Total général	**2 372 639**	**2 377 525**	***36.16%***
	Pourcentage par rapport au total des Actifs	**36.07%**		

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2026 à D : 18.127 contre D : 3.009 à la même date de l'exercice 2025 et se détaille comme suit :

	30/09/2026	**30/09/2025**	**31/12/2025**
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	15 047	-	154 974
Autres Créances d'Exploitation	3 080	3 009	2 991
Total	**18 127**	**3 009**	**157 965**

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2026 à D : 14.733 contre D : 10.672 au 30 septembre 2025 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Maxula Bourse	12 326	8 273	8 856
Rémunération du dépositaire	2 407	2 400	2 360
Total	**14 733**	**10 672**	**11 216**

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2026 à D : 1.110 contre D : 1.176 au 30 septembre 2025 et se détaille ainsi :

	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Redevance du CMF	481	277	329
Retenue à la source sur commissions	238	476	240
TCL	78	48	47
CSS	313	375	500
Total	**1 110**	**1 176**	**1 116**

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 30 septembre 2026, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2025	
Montant	3 993 191
Nombre de titres	37 952
Nombre d'actionnaires	39
Souscriptions réalisées	
Montant	5 250 008
Nombre de titres émis	49 897
Nombre d'actionnaires nouveaux	39
Rachats effectués	
Montant	(2 945 231)
Nombre de titres rachetés	(27 992)
Nombre d'actionnaires sortants	(5)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(291)
Régularisation des sommes non distribuables	1 223
Capital au 30-09-2026	
Montant	6 298 899
Nombre de titres	59 857
Nombre d'actionnaires	73

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 60.795 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2026, contre D : 33.723 pour la même période de l'exercice 2025, et se détaillent comme suit :

	Du 01/07 Au 30/09/2026	Du 01/01 Au 30/09/2026	Du 01/07 Au 30/09/2025	Du 01/01 Au 30/09/2025	Année 2025
Revenus des obligations et valeurs assimilées					
Revenus des obligations					
- intérêts	44 257	127 232	1 605	33 793	61 010
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	16 538	48 861	32 118	48 651	65 176
Dividendes					
Revenus des Titres OPCVM					
- des titres OPCVM	-	10 106	-	5 945	5 945
TOTAL	**60 795**	**186 200**	**33 723**	**88 389**	**132 131**

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2026 à D : 21.876, contre D : 15.655 pour la même période de l'exercice 2025, et représente le montant des intérêts sur les dépôts à vue, les comptes à terme et les certificats de dépôt, et se détaille comme suit :

	Du 01/07 Au 30/09/2026	Du 01/01 Au 30/09/2026	Du 01/07 Au 30/09/2025	Du 01/01 Au 30/09/2025	Année 2025
Intérêts des dépôts à vue	607	3 159	853	3 337	4 329
Intérêts des certificats de dépôt	13 467	17 185	13 390	38 945	44 971
Intérêts des comptes à terme	7 802	20 329	1 412	1 412	8 010
TOTAL	**21 876**	**40 673**	**15 655**	**43 694**	**57 310**

Note 12 : Revenus des pensions livrées

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2026 à D : 9.467, contre D : 6.383 pour la même période de l'exercice 2025, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	Du 01/07 Au 30/09/2026	Du 01/01 Au 30/09/2026	Du 01/07 Au 30/09/2025	Du 01/01 Au 30/09/2025	Année 2025
Intérêts des pensions livrées	9 467	26 352	6 383	25 658	30 691
TOTAL	**9 467**	**26 352**	**6 383**	**25 658**	**30 691**

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2026 à D : 12.831, contre D : 8.770 pour la même période de l'exercice 2025, et représente les commissions de gestion et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	Du 01/07 Au 30/09/2026	Du 01/01 Au 30/09/2026	Du 01/07 Au 30/09/2025	Du 01/01 Au 30/09/2025	Année 2025
Commission de gestion	10 424	27 242	6 370	17 475	24 428
Commission de dépôt	2 407	7 167	2 400	7 160	9 520
Total	**12 831**	**34 409**	**8 770**	**24 635**	**33 948**

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/07 au 30/09/2026 à D : 2.213, contre D : 1.522 pour la même période de l'exercice 2025, et se détaillent comme suit :

	Du 01/07 Au 30/09/2026	Du 01/01 Au 30/09/2026	Du 01/07 Au 30/09/2025	Du 01/01 Au 30/09/2025	Année 2025
Redevance du CMF	1 460	3 815	892	2 447	3 421
Commissions bancaires	437	1 207	365	1 694	2 044
TCL	226	612	136	392	551
CSS	88	213	125	375	500
Autres	3	6	3	5	247
Total	**2 213**	**5 853**	**1 522**	**4 914**	**6 763**

Note 15 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

* 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
* 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
* 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.

MAXULA PLACEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2026

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2026

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2026, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 26.038.527, un actif net de D : 25.427.594 et un bénéfice de la période de D : 292.111.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 30 Septembre 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410

« Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre2026, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 41,34% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 58,66% du total des actifs, dépassant le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Les dépôts à vue et les comptes à terme représentent à la clôture de la période, 20,37% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001 2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 22 octobre 2026

DELTA CONSULT
Said MALLEK

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2026

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	*Note*	*30/09/2026*	*30/09/2025*	*année 2025*
Portefeuille-titres	4	10 764 595	8 709 685	9 570 345
Obligations et valeurs assimilées		9 505 500	7 947 835	8 859 344
Tires des Organismes de Placement Collectif		1 259 095	761 850	711 001
Placements monétaires et disponibilités		15 273 841	7 255 248	4 778 450
Placements monétaires	5	15 273 841	7 255 248	4 778 450
Créances d'exploitation	6	91	159	2 684
TOTAL ACTIF		**26 038 527**	**15 965 093**	**14 351 478**

PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	55 105	33 569	34 567
Autres créditeurs divers	8	555 828	40 074	1 955
TOTAL PASSIF		**610 934**	**73 643**	**36 523**

ACTIF NET				
Capital	9	24 508 448	15 272 760	13 592 654
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		153	124	110
Sommes distribuables de la période		918 992	618 566	722 191
ACTIF NET		**25 427 594**	**15 891 450**	**14 314 956**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**26 038 527**	**15 965 093**	**14 351 478**

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	*Période du 01/07 au 30/09/2026*	*Période du 01/01 au 30/09/2026*	*Période du 01/07 au 30/09/2025*	*Période du 01/01 au 30/09/2025*	*Année 2025*
Revenus du portefeuille-titres	10	140 075	464 296	132 713	405 650	547 620
Revenus des obligations et valeurs assimilées		140 075	427 235	132 713	369 360	511 329
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	37 060	-	36 291	36 291
Revenus des placements monétaires	11	150 036	312 207	58 910	206 497	259 540
Revenus des prises en pensions	12	45 546	114 571	24 326	120 088	149 000
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		335 657	891 073	215 950	732 235	956 160
Charges de gestion des placements	13	(55 105)	(138 561)	(33 569)	(106 761)	(141 328)
REVENU NET DES PLACEMENTS		280 552	752 512	182 381	625 474	814 832
Autres charges	14	(6 955)	(17 631)	(4 268)	(13 648)	(18 048)
Contribution Sociale de Solidarité		(88)	(213)	(125)	(375)	(500)
RESULTAT D'EXPLOITATION		273 510	734 669	177 988	611 452	796 284
Régularisation du résultat d'exploitation		55 397	184 323	29 066	7 114	(74 093)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		328 907	918 992	207 054	618 566	722 191
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(55 397)	(184 323)	(29 066)	(7 114)	74 093
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		18 601	(13 852)	13 520	3 550	16 348
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	21 600	199	174	1 682
RESULTAT DE LA PERIODE		**292 111**	**742 417**	**191 707**	**615 176**	**814 314**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/07 au 30/09/2026	*Période du 01/01 au 30/09/2026*	*Période du 01/07 au 30/09/2025*	*Période du 01/01 au 30/09/2025*	*Année 2025*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	292 111	742 417	191 707	615 176	814 314
Résultat d'exploitation	273 510	734 669	177 988	611 452	796 284
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	18 601	(13 852)	13 520	3 550	16 348
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	21 600	199	174	1 682
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(845 103)	-	(917 956)	(917 956)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 785 963	11 215 324	647 108	1 927 545	151 913
Souscriptions					
- Capital	15 807 048	58 943 741	7 444 907	39 292 546	46 724 606
- Régularisation des sommes non distribuables	4 550	27 801	(928)	(2 643)	3 906
- Régularisation des sommes distribuables	493 927	2 562 228	260 553	2 001 039	2 357 160
Rachats					
- Capital	(14 077 036)	(48 045 183)	(6 827 378)	(37 471 871)	(46 596 859)
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 007)	(18 313)	1 436	3 521	(4 511)
- Régularisation des sommes distribuables	(438 519)	(2 254 950)	(231 482)	(1 895 047)	(2 332 388)
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 078 074	11 112 638	838 815	1 624 765	48 271
ACTIF NET					
En début de période	23 349 520	14 314 956	15 052 635	14 266 685	14 266 685
En fin de période	25 427 594	25 427 594	15 891 450	15 891 450	14 314 956
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	222 966	133 152	143 700	131 899	131 899
En fin de période	239 913	239 913	149 757	149 757	133 152
VALEUR LIQUIDATIVE	105.987	105.987	106.115	106.115	107.508
TAUX DE RENDEMENT	1.21%	3.63%	1.30%	3.85%	5.14%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2026

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2026, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2- *Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées*

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3- *Evaluation des titres OPCVM*

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- *Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- *Opérations de pensions livrées*

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique «Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2026, à D : 10.764.595 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2026	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées			**9 124 950**	**9 505 500**	**37.38%**
Obligations des sociétés			**5 535 000**	**5 704 988**	**22.44%**
TNQK7QIECB533	AMEN B SUB 2025-2 CA	2 500	250 000	265 022	1.04%
TNQXCLYWABG2	AMEN B SUB 2026-1 TV	2 500	250 000	258 926	1.02%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	3 000	120 000	126 048	0.50%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1	3 000	240 000	241 675	0.95%
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025_2	2 000	200 000	208 222	0.82%
TN4J4VCBM140	ATTIJ LEASING 2022-1	1 500	30 000	30 059	0.12%
TN0001300623	BTE 2011	500	15 000	15 481	0.06%
TN4ZLSBTX4X7	BTK 2025_1 CA_TF	1 600	160 000	167 829	0.66%
TN8S19HHK9U6	BTK 2025_1 CB TV	2 400	240 000	251 442	0.99%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	1 500	60 000	61 498	0.24%
TNR4CLXNS261	ELWIFACK BANK 2022-2	3 000	120 000	126 347	0.50%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	2 000	80 000	86 049	0.34%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1	6 000	240 000	248 713	0.98%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	2 000	120 000	127 486	0.50%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1	5 000	300 000	309 549	1.22%
TNMTWPZD31L4	TLF SUBORDONNE 2025	3 500	350 000	373 275	1.47%
TNLTMNEVU2S7	TLF 2026-1	10 000	1 000 000	1 003 240	3.95%
TN1PFTZ4HEM1	HL 2025-1	12 000	960 000	993 481	3.91%
	HL SUB 2026-1 CB	6 000	600 000	600 351	2.36%
TN8S8S99B8S7	UBCI SUB 2025-1 CC	1 500	150 000	160 044	0.63%
TN0003900107	UIB 2011-1	2 000	50 000	50 249	0.20%

Emprunt National			**1 360 000**	**1 416 139**	**5.57%**
TNHG2VXQ3BG0	Obligations EMPRUNT NATIONAL2022 TR1 CB	500	30 000	31 153	0.12%
TNQVHB5WZ2K2	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR2 CB	1 500	90 000	91 992	0.36%
TNRGVSC8DE36	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR3 CB	1 000	60 000	60 184	0.24%
TN7PM93UZP50	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR4 CB	1 500	120 000	127 683	0.50%
TN3C6DVEWM76	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2023 TR1 CB	2 000	160 000	167 066	0.66%
TNUWXR58DVH5	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR1 CB	2 500	250 000	262 243	1.03%
TNX0K9990B08	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR2 CB	2 000	200 000	205 971	0.81%
TNFC8O7A98F4	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR3 CB	1 500	150 000	150 580	0.59%
TN9092FJVKK8	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR4 CB	3 000	300 000	319 267	1.26%
Bons du trésor assimilables			**2 229 950**	**2 384 373**	**9.38%**
TN0008000580	BTA 6.3% OCT 2026	1 300	1 259 250	1 363 050	5.36%
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028	1 000	970 700	1 021 323	4.02%
Titres des Organismes de Placement Collectif			**1 228 808**	**1 259 095**	**4.95%**
TNDUQFATMV53	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	4 285	465 297	470 639	1.85%
TN2Z940GC8H0	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	7 331	763 511	788 456	3.10%
Total			**10 353 758**	**10 764 595**	**42.33%**
Pourcentage par rapport au total des Actifs					**41.34%**

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2026 à D : 15.273.841 et se détaille comme suit :

Code ISIN	*Désignation du titre*	*Coût d'acquisition*	*Valeur au 30/09/2026*	*% Actif net*
Dépôt à vue		**3 196 340**	**3 270 935**	**12.86%**
	Banque Nationale Agricole	3 196 340	3 270 935	12.86%
Certificat de dépôt		**7 425 452**	**7 465 334**	**29.36%**
TN3V44FU8JL5	ATTIJARI BANK au 28/10/2026 (90 jours) au taux de 7,39%	985 488	995 646	3.92%
TNX899BJS5T8	ATTIJARI BANK au 03/11/2026 (40 jours) au taux de 7%	993 826	994 906	3.91%
TN88PVD7HXD7	BNA au 05/10/2026 (20 jours) au taux de 6,5%	498 561	499 712	1.97%
TN7XB4P2RA71	ATB au 27/10/2026 (40 jours) au taux de 7%	993 826	995 987	3.92%
TN3LBBRV0470	BTL au 10/11/2026 (50 jours) au taux de 7,5%	991 753	993 402	3.91%
TNX899BJS5T8	BTL au 02/10/2026 (60 jours) au taux de 7,5%	1 485 185	1 499 753	5.90%
TNS9PIDRTL91	BTE au 10/11/2026 (90 jours) taux de 7,6%	985 083	993 370	3.91%
TNCOL7YR99F0	BTE au 30/12/2026 (100 jours) taux de 7,6%	491 730	492 557	1.94%
créances sur opérations de pensions livrées		**2 500 000**	**2 504 410**	**9.85%**
	Pension livrée ATB au 14/10/2026 (40 jours) au taux de 7,25%	500 000	502 719	1.98%
	Pension livrée ATB au 03/11/2026 (40 jours) au taux de 7,25%	600 000	600 846	2.36%
	Pension livrée ATB au 09/11/2026 (42 jours) au taux de 7,25%	1 400 000	1 400 846	5.51%
Comptes à termes		**2 000 000**	**2 033 161**	**8.00%**
	Compte à terme au 30/11/2026 (175 jours au taux de 7,49%)	1 000 000	1 018 879	4.01%
	Compte à terme au 13/11/2026 (130 jours au taux de 7,49%)	1 000 000	1 014 282	3.99%
Total général		**15 121 792**	**15 273 841**	**60.07%**
Pourcentage par rapport au total des Actifs			**58.66%**	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2026 à D : 91, contre D : 159 au 30 septembre 2025 et se détaille ainsi :

	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	-	-	2 580
Autres	91	159	104
Total	**91**	**159**	**2 684**

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2026 à D : 55.105, contre D : 33.569 au 30 septembre 2025 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Maxula Bourse	36 819	22 429	23 096
Banque Nationale Agricole (dépôt)	10 972	6 684	6 883
Banque Nationale Agricole (distribution)	7 315	4 456	4 588
Total	**55 105**	**33 569**	**34 567**

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2026 à D : 555.828, contre D : 40.074 au 30 septembre 2025 et se détaille ainsi :

	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	538 126	38 302	-
Achats titres à décaisser	15 047	-	-
Redevance du CMF	2 063	1 223	1 272
TCL	280	174	183
Contribution Sociale de Solidarité	313	375	500
Total	**555 828**	**40 074**	**1 955**

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 septembre 2026, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2025	
Montant	13 592 654
Nombre de titres	133 152
Nombre d'actionnaires	655
Souscriptions réalisées	
Montant	58 943 741
Nombre de titres émis	577 406
Nombre d'actionnaires nouveaux	165
Rachats effectués	
Montant	(48 045 183)
Nombre de titres rachetés	(470 645)
Nombre d'actionnaires sortants	(155)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(13 852)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	21 600
Régularisation des sommes non distribuables	9 488
Capital au 30-09-2026	
Montant	24 508 448
Nombre de titres	239 913
Nombre d'actionnaires	665

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2026 à D : 140.075, contre D : 132.713 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2025, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Revenus des obligations et valeurs assimilées					
Revenus des obligations					
- intérêts	83 104	249 077	63 598	162 728	236 241
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	56 971	178 158	69 115	206 632	275 088
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs					
Revenus des titres OPCVM					
- Dividendes	-	37 060	-	36 291	36 291
TOTAL	**140 075**	**464 296**	**132 713**	**405 650**	**547 620**

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2026 à D : 150.036, contre D : 58.910 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2025, et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Intérêts des dépôts à vue	12 237	30 684	4 461	20 015	26 510
Intérêts des certificats de dépôt	108 413	226 355	52 586	175 752	213 730
Intérêts des comptes à terme	29 385	55 167	1 863	10 730	-
TOTAL	**150 036**	**312 207**	**58 910**	**206 497**	**259 540**

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Intérêts des pensions livrées	45 546	114 571	24 326	120 088	149 000
TOTAL	**45 546**	**114 571**	**24 326**	**120 088**	**149 000**

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2026 à D : 55.105, contre D : 33.569 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2025, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Commission de gestion	36 819	92 580	22 429	71 333	94 429
Commission de dépôt	10 972	27 589	6 684	21 257	28 140
Commission de distribution	7 315	18 392	4 456	14 171	18 760
Total	**55 105**	**138 561**	**33 569**	**106 761**	**141 328**

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2026 à D : 6.955, contre D : 4.268 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2025, et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Redevance du CMF	6 136	15 430	3 738	11 889	15 738
TCL	816	2 195	528	1 753	2 301
Autres	2	6	2	6	8
Total	**6 955**	**17 631**	**4 268**	**13 648**	**18 048**

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.

SICAV BNA

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 Septembre 2026

RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ
SUR LES ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRÊTÉS AU 30 SEPTEMBRE 2026

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 26 mars 2024 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 30 septembre 2026, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, telles qu'annexées au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 34 793 070 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1er juillet 2026 au 30 septembre 2026 de 202 690 dinars.

Étendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2026 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SICAV BNA, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article.

De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA composés des valeurs mobilières en portefeuille titres représentent 94,38% de l'actif total au 30 septembre 2026, accusant ainsi un dépassement par rapport au ratio règlementaire fixé à 80%.

Tunis, le 22 octobre 2026

Le Commissaire aux Comptes :

Samir Labidi

BILAN
AU 30 SEPTEMBRE 2026
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 septembre 2026	30 septembre 2025	31 décembre 2025
ACTIF				
Portefeuille-titres	**3.1**	**32 836 393**	**3 925 958**	**8 256 947**
- Actions et droits rattachés		31 158 805	3 673 005	7 742 876
- Titres OPCVM		1 677 588	252 953	514 071
Placements monétaires et disponibilités		**1 956 677**	**1 312 416**	**2 112 874**
-Placements monétaires		-	-	2 101 485
-Placements à terme		-	1 283 475	-
-Disponibilités		1 956 677	28 941	11 389
Débiteurs divers		-	-	-
TOTAL ACTIF		**34 793 070**	**5 238 374**	**10 369 821**
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	**3.2**	141 771	16 320	30 139
Autres créditeurs divers	**3.3**	71 243	22 923	20 437
TOTAL PASSIF		**213 014**	**39 243**	**50 576**
ACTIF NET				
Capital		**33 484 232**	**4 972 759**	**9 902 257**
Capital en nominal	**3.4**	**17 829 400**	**3 424 800**	**6 608 900**
-Capital début de période		6 608 900	2 231 400	2 231 400
-Émission en nominal		40 182 700	2 866 100	6 961 000
-Rachat en nominal		(28 962 200)	(1 672 700)	(2 583 500)
Sommes non distribuables	**3.5**	**15 654 832**	**1 547 959**	**3 293 357**
Sommes distribuables		**1 095 824**	**226 372**	**416 988**
- Sommes distribuables de la période	**3.6**	1 095 737	226 361	416 977
-Sommes distribuables de l'exercice clos		55	-	-
-Report à nouveau		32	11	11
ACTIF NET		**34 580 056**	**5 199 131**	**10 319 245**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**34 793 070**	**5 238 374**	**10 369 821**

ETAT DE RESULTAT

AU 30 SEPTEMBRE 2026

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Du 01/07/2026 au 30/09/2026	Du 01/01/2026 au 30/09/2026	Du 01/07/2025 au 30/09/2025	Du 01/01/2025 au 30/09/2025	Du 01/01/2025 au 31/12/2025
Revenus du portefeuille-titres	**4.1**	**279 081**	**1 114 847**	**53 250**	**191 323**	**191 323**
Dividendes des actions		279 081	1 114 847	53 250	191 323	191 323
Revenus des placements monétaires	**4.2**	**93 062**	**253 467**	**23 178**	**67 649**	**98 682**
Total des revenus des placements		**372 143**	**1 368 314**	**76 428**	**258 972**	**290 005**
Charges de gestion des placements	**4.3**	**(141 771)**	**(297 902)**	**(16 320)**	**(42 386)**	**(72 525)**
Revenus nets des placements		**230 372**	**1 070 412**	**60 108**	**216 586**	**217 480**
Autres charges d'exploitation	**4.4**	**(30 144)**	**(82 111)**	**(15 571)**	**(45 476)**	**(61 645)**
Résultat d'exploitation	**-**	**200 228**	**988 301**	**44 537**	**171 110**	**155 835**
Régularisation du résultat d'exploitation		**2 462**	**107 436**	**64 754**	**55 251**	**261 142**
Sommes distribuables de la période		**202 690**	**1 095 737**	**109 291**	**226 361**	**416 977**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(2 462)	(107 436)	(64 754)	(55 251)	(261 142)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(2 315 427)	4 117 156	226 841	553 938	672 717
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		822 093	952 030	100 946	258 952	449 087
Frais de négociation de titres		(43 606)	(93 889)	(2 841)	(7 050)	(22 569)
Résultat non distribuable		**(1 536 940)**	**4 975 297**	**324 946**	**805 840**	**1 099 235**
Résultat net de la période		**(1 336 712)**	**5 963 598**	**369 483**	**976 950**	**1 255 070**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
AU 30 SEPTEMBRE 2026

(Montants exprimés en dinars)

	Du 01/07/2026 au 30/09/2026	Du 01/01/2026 au 30/09/2026	Du 01/07/2025 au 30/09/2025	Du 01/01/2025 au 30/09/2025	Du 01/01/2025 au 31/12/2025
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**(1 336 712)**	**5 963 598**	**369 483**	**976 950**	**1 255 070**
Résultat d'exploitation	200 228	988 301	44 537	171 110	155 835
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(2 315 427)	4 117 156	226 841	553 938	672 717
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	822 093	952 030	100 946	258 952	449 087
Frais de négociation de titres	(43 606)	(93 889)	(2 841)	(7 050)	(22 569)
Distribution de dividendes	**-**	**(416 956)**	**-**	**(105 791)**	**(105 791)**
Transactions sur le capital	**300 896**	**18 714 169**	**1 612 529**	**1 606 440**	**6 448 434**
Souscriptions :	**33 863 873**	**75 678 211**	**2 663 642**	**3 891 534**	**10 140 413**
- Capital	16 475 400	40 182 700	1 893 200	2 866 100	6 961 000
- Régularisation des sommes non distribuables	16 413 302	34 120 068	705 688	916 624	2 806 825
- Régularisation des sommes distribuables	975 172	1 375 443	64 754	108 810	372 588
Rachats :	**(33 562 979)**	**(56 964 042)**	**(1 051 113)**	**(2 285 094)**	**(3 691 979)**
- Capital	(16 205 400)	(28 962 200)	(780 100)	(1 672 700)	(2 583 500)
- Régularisation des sommes non distribuables	(16 384 868)	(26 733 890)	(271 013)	(558 835)	(997 033)
- Régularisation des sommes distribuables	(972 711)	(1 267 952)	-	(53 559)	(111 446)
Variation de l'actif net	**(1 035 816)**	**24 260 811**	**1 982 012**	**2 477 599**	**7 597 713**
Actif net					
En début de période	35 615 872	10 319 245	3 217 119	2 721 532	2 721 532
En fin de période	34 580 056	34 580 056	5 199 131	5 199 131	10 319 245
Nombre d'actions					
En début de période	175 594	66 089	23 117	22 314	22 314
En fin de période	178 294	178 294	34 248	34 248	66 089
Valeur liquidative					
En début de période	**202,830**	**156,141**	**139,166**	**121,965**	**121,965**
En fin de période	**193,949**	**193,949**	**151,808**	**151,808**	**156,141**
Taux de rendement	**(4,38%)**	**28,25%**	**9,08%**	**28,36%**	**31,91%**

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTÉS AU 30 SEPTEMBRE 2026

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 30 septembre 2026, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16, Présentation des états financiers des OPCVM et NC 17, Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

Les états financiers comportent :

- Le bilan,
- L'état de résultat,
- L'état de variation de l'actif net, et
- Les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille de titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparait aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

5. Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développées dans les paragraphes précédents sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

6. Unité monétaire

Les états financiers de la SICAV BNA sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Code ISIN	Nombre De titres	Prix D'acquisition	Valeur au 30/09/2026	% de L'actif net	% de L'actif
Actions cotées :			**25 736 054**	**31 152 277**	**90,09%**	**89,54%**
AMEN BANK	TN0003400058	25 000	1 795 921	2 174 200	6,29%	6,25%
ARTES	TN0007300015	25 000	299 361	267 550	0,77%	0,77%
ATL	TN0004700100	140 350	1 260 754	1 959 567	5,67%	5,63%
ATTIJ BANK	TN0001600154	38 000	2 555 240	3 004 052	8,69%	8,63%
BIAT	TN0001800457	20 936	2 815 116	3 301 900	9,55%	9,49%
BNA	TN0003100609	136 000	1 909 816	2 614 872	7,56%	7,52%
BNA ASSURANCES	TN0007680010	130 000	539 279	514 800	1,49%	1,48%
BT	TN0002200053	107 000	854 687	874 297	2,53%	2,51%
CARTAGECEMENT	TN0007400013	100 000	184 625	182 500	0,53%	0,52%
CIL	TN0004200853	19 829	616 029	743 369	2,15%	2,14%
CITYCARS	TN0007550015	3 188	60 858	59 475	0,17%	0,17%
DELICE HOLDING	TN0007670011	52 787	815 741	1 005 170	2,91%	2,89%
LANDOR	TN0007510019	100 000	1 697 835	1 477 800	4,27%	4,25%
MAGHREBIA VIE	TNDKJ8O68X14	27 147	203 051	333 745	0,97%	0,96%
MPBS(AA)	TN0007620016	69 890	640 086	697 362	2,02%	2,00%
ONETECHHOLDING(AA)	TN0007530017	40 000	454 986	391 680	1,13%	1,13%
POULINA	TN0005700018	63 000	1 481 259	1 607 508	4,65%	4,62%
SAH	TN0007610017	31 819	410 090	382 146	1,11%	1,10%
SFBT	TN0001100254	115 000	1 550 692	1 569 290	4,54%	4,51%
SMART	TNQPQXRODTH8	21 050	440 353	708 754	2,05%	2,04%
SOTRAPIL	TN0006660013	35 000	808 568	1 006 215	2,91%	2,89%
SOTUMAG	TN0006580013	65 454	470 514	1 459 690	4,22%	4,20%
SOTUVER	TN0006560015	5 000	145 291	119 145	0,34%	0,34%
SPDIT	TN0001400704	10 000	127 000	162 500	0,47%	0,47%
STA	TNNGTFLC2986	13 000	710 343	1 456 806	4,21%	4,19%
STAR	TN0006060016	14 242	893 648	1 281 609	3,71%	3,68%
TPR	TN0007270010	100 000	1 391 742	1 249 400	3,61%	3,59%
TUNISRE	TN0007380017	62 500	603 169	546 875	1,58%	1,57%
Droits :			**67 001**	**6 527**	**0,02%**	**0,02%**
- ABDA381/27	-	4	1	27	0,00%	0,00%

	Code ISIN	Nombre De titres	Prix D'acquisition	Valeur au 30/09/2026	% de L'actif net	% de L'actif
- TRE DS 3/4 15092026	-	50 000	67 000	6 500	0,02%	0,02%
Titres OPCVM :			**1 713 960**	**1 677 588**	**4,85%**	**4,82%**
FCP BNA CEA		12 000	1 713 960	1 677 588	4,85%	4,82%
Total en Dinars			**27 517 015**	**32 836 393**	**94,96%**	**94,38%**

NOTE N°3.2 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	30 septembre 2026	30 septembre 2025	31 décembre 2025
Gestionnaire (BNA Capitaux)	141 471	16 020	29 839
Dépositaire (BNA)	300	300	300
Total en Dinars	**141 771**	**16 320**	**30 139**

NOTE N°3.3 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	30 septembre 2026	30 septembre 2025	31 décembre 2025
Jetons de présence	(3 962)	(3 963)	121
Commissaire aux comptes	14 361	6 737	9 520
Conseil du Marché Financier (CMF)	3 173	406	955
Autres **(*)**	57 671	19 743	9 841
Total en Dinars	**71 243**	**22 923**	**20 437**

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer et les sommes à régler au 30 septembre 2026 (dénoués en octobre 2026).

NOTE N°3.4 : CAPITAL

	30 septembre 2026	30 septembre 2025	31 décembre 2025
Capital début de période :			
- Montant en nominal	**6 608 900**	**2 231 400**	**2 231 400**
-Nombre de titres	66 089	22 314	22 314
-Nombre d'actionnaires	103	121	121
Souscriptions réalisées :			
-Montant en nominal	40 182 700	2 866 100	6 961 000
-Nombre de titres	401 827	28 661	69 610
-Nombre D'Actionnaires Entrant	113	14	16

	30 septembre 2026	30 septembre 2025	31 décembre 2025
Rachats effectués :			
-Montant en nominal	(28 962 200)	(1 672 700)	(2 583 500)
-Nombre de titres	(289 622)	(16 727)	(25 835)
-Nombre D'Actionnaires Sortants	(77)	(30)	(34)
Capital fin de période :			
-Montant en nominal	**17 829 400**	**3 424 800**	**6 608 900**
-Nombre de titres	**178 294**	**34 248**	**66 089**
-Nombre d'actionnaires	**139**	**105**	**103**

NOTE N°3.5 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	30 septembre 2026	30 septembre 2025	31 décembre 2025
Sommes non distribuables de la période	**12 361 475**	**1 163 629**	**2 909 027**
Résultat non distribuable de la période	**4 975 297**	**805 840**	**1 099 235**
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	4 117 156	553 938	672 717
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	952 030	258 952	449 087
Frais de négociation de titres	(93 889)	(7 050)	(22 569)
Régularisation des sommes non distribuables (Souscription)	**34 120 068**	**916 624**	**2 806 825**
Régularisation des sommes non distribuables (Rachat)	**(26 733 890)**	**(558 835)**	**(997 033)**
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	**3 293 357**	**384 330**	**384 330**
Total en Dinars	**15 654 832**	**1 547 959**	**3 293 357**

NOTE N°3.6 : SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE

	30 septembre 2026	30 septembre 2025	31 décembre 2025
Résultat d'exploitation	988 301	171 110	155 835
Régularisation lors des souscriptions d’actions	1 375 248	108 810	372 588
Régularisation lors des rachats d’actions	(1 267 812)	(53 559)	(111 446)

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Période du 01/07/2026 au 30/09/2026	Période du 01/01/2026 au 30/09/2026	Période du 01/07/2025 au 30/09/2025	Période du 01/01/2025 au 30/09/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
Dividendes des actions	279 081	1 114 847	53 250	191 323	191 323
Total en Dinars	**279 081**	**1 114 847**	**53 250**	**191 323**	**191 323**

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/07/2026 au 30/09/2026	Période du 01/01/2026 au 30/09/2026	Période du 01/07/2025 au 30/09/2025	Période du 01/01/2025 au 30/09/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
Revenus du compte placement à terme BNA	-	-	23 106	67 304	73 121
Revenus du compte bancaire BNA	39 608	90 656	72	345	637
Revenus des certificats de dépôts	11 098	75 453	-	-	12 787
Revenus des prises en pension	42 356	87 358	-	-	12 137
Total en Dinars	**93 062**	**253 467**	**23 178**	**67 649**	**98 682**

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/07/2026 au 30/09/2026	Période du 01/01/2026 au 30/09/2026	Période du 01/07/2025 au 30/09/2025	Période du 01/01/2025 au 30/09/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
Rémunération du Gestionnaire	141 471	297 012	16 020	41 496	71 335
Rémunération du Dépositaire	300	890	300	890	1 190
Total en Dinars	**141 771**	**297 902**	**16 320**	**42 386**	**72 525**

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/07/2026 au 30/09/2026	Période du 01/01/2026 au 30/09/2026	Période du 01/07/2025 au 30/09/2025	Période du 01/01/2025 au 30/09/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
Primes, indemnités et frais AGO	-	-	7 184	21 316	28 500
Jetons de présence	4 083	12 117	4 083	12 117	16 200
Redevance CMF	10 105	21 215	1 144	2 964	5 095
Honoraires du commissaire aux comptes	7 815	24 303	2 783	8 257	11 040
Autres (TCL et autres frais)	8 141	24 476	377	822	810
Total en Dinars	**30 144**	**82 111**	**15 571**	**45 476**	**61 645**

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS

Rémunérations du Gestionnaire et du Dépositaire :

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la Société.

En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque Nationale Agricole (BNA) assure les fonctions de Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- Encaisser les montants des souscriptions des actionnaires entrants et régler les montants des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT.

NOTE 6 : INFORMATIONS RELATIVES AUX FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, la Société SICAV BNA présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

a. Mode de gouvernance

La gouvernance ESG de la Société SICAV BNA s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe auquel appartiennent la SICAV, son gestionnaire la BNA Capitaux et son dépositaire la Banque Nationale Agricole (BNA).

Dans ce contexte, le gestionnaire et le dépositaire entretiennent des échanges réguliers et continus visant à permettre une convergence progressive du dispositif ESG de la SICAV avec celui du groupe, notamment en matière de gouvernance et de gestion des risques de durabilité.

La BNA Capitaux, en sa qualité de société de gestion, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans le processus d'investissement, de l'identification et du suivi des risques de durabilité susceptibles d'affecter les portefeuilles, ainsi que de la transparence des informations communiquées aux porteurs de parts et aux autorités de tutelle.

La Banque Nationale Agricole (BNA), en tant que dépositaire, assure la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire, sans intervenir dans les décisions d'investissement ni dans la définition de la stratégie ESG de la SICAV. Sa contribution porte sur le cadre de gouvernance via son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe.

Le Conseil d'Administration de la SICAV assurera la supervision globale des risques, y compris les risques liés à la durabilité. À ce titre, il est appelé à statuer sur la feuille de route ESG à mettre en œuvre afin d'assurer une mise en conformité progressive avec les exigences du CMF en matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

La Direction Générale de la SICAV assurera la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route et des orientations stratégiques approuvées par le conseil d'administration. Elle veillera également à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité.

b. Stratégie ESG

En tant que SICAV, la Société SICAV BNA est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe, la SICAV visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

c. Gestion des risques et opportunités ESG

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. À la date d'arrêté des états financiers du 30 septembre 2026, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la SICAV. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

d. Indicateurs ESG

Pour l'exercice clos au 30 septembre 2026, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la SICAV ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, la **Société** SICAV BNA prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.

SICAV CAPITALISATION PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2026

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2026

Introduction

En exécution de la mission de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV CAPITALISATION PLUS » pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2026, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **381 461 043 dinars,** un actif net de **381 344 451 dinars** et un bénéfice de la période de **5 242 806 Dinars**.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV CAPITALISATION PLUS » comprenant le bilan au 30 Septembre 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière trimestrielle accomplie par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières trimestrielle consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV CAPITALISATION PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2026, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV CAPITALISATION PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 26 octobre 2026
Le Commissaire Aux Comptes :
ORGA AUDIT
Monoom Ben Ahmed

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2026

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Portefeuille-titres	3	202 735 783	96 292 965	106 950 135
Obligations et valeurs assimilées		202 735 783	96 292 965	106 950 135
Titres OPCVM		0	0	0
Placements monétaires et disponibilités	4	178 725 260	80 666 295	36 272 417
Placements monétaires		178 725 153	80 666 189	36 271 882
Disponibilités		107	106	535
Créances d'exploitation		0	0	0
TOTAL ACTIF		**381 461 043**	**176 959 260**	**143 222 552**
PASSIF				
Autres créditeurs divers	5	116 592	62 852	69 291
TOTAL PASSIF		**116 592**	**62 852**	**69 291**
ACTIF NET				
Capital	10	365 188 951	168 411 022	134 154 955
Sommes distribuables		16 155 500	8 485 386	8 998 306
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0	0
Sommes distribuables de la période		16 155 500	8 485 386	8 998 306
ACTIF NET		**381 344 451**	**176 896 408**	**143 153 261**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**381 461 043**	**176 959 260**	**143 222 552**

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2026	Période du 01/01 au 30/09/2026	Période du 01/07 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
Revenus du portefeuille-titres	6	3 095 335	7 120 606	1 748 493	3 132 221	4 963 342
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 095 335	7 120 606	1 748 493	3 132 221	4 963 342
Revenus des placements monétaires	7	2 689 898	7 239 499	1 527 928	4 875 490	6 512 148
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 785 233	14 360 105	3 276 421	8 007 711	11 475 490
Charges de gestion des placements	8	(695 355)	(1 678 610)	(357 974)	(845 189)	(1 223 565)
REVENU NET DES PLACEMENTS		5 089 878	12 681 495	2 918 447	7 162 522	10 251 925
Autres produits		0	0	0	19	19
Autres charges d'exploitation	9	(108 744)	(266 280)	(57 950)	(141 624)	(202 622)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 981 134	12 415 215	2 860 497	7 020 917	10 049 322
Régularisation du résultat d'exploitation		1 394 826	3 740 285	(626 353)	1 464 469	(1 051 016)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		6 375 960	16 155 500	2 234 144	8 485 386	8 998 306
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 394 826)	(3 740 285)	626 353	(1 464 469)	1 051 016
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		265 306	273 027	0	0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0	1 097	0	0	0
Frais de négociation de titres		(3 634)	(21 125)	0	(23 327)	(23 327)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		**5 242 806**	**12 668 214**	**2 860 497**	**6 997 590**	**10 025 995**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/07 au 30/09/2026	Période du 01/01 au 30/09/2026	Période du 01/07 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
	5 242 806	12 668 214	2 860 497	6 997 590	10 025 995
Résultat d'exploitation	4 981 134	12 415 215	2 860 497	7 020 917	10 049 322
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	265 306	273 027	0	0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	1 097	0	0	0
Frais de négociation de titres	(3 634)	(21 125)	0	(23 327)	(23 327)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	0	0	0	0
	37 186 236	225 522 976	(15 921 287)	116 129 448	79 357 896
Souscriptions	135 766 679	517 522 208	58 731 591	295 349 255	394 875 904
- Capital	122 600 056	474 950 641	56 093 100	287 250 600	380 665 300
- Régularisation des sommes non distribuables	89 629	185 218	18 940	94 660	112 637
- Régularisation des sommes distribuables	13 076 994	42 386 349	2 619 551	8 003 995	14 097 967
Rachats	(98 580 443)	(291 999 232)	(74 652 878)	(179 219 807)	(315 518 008)
- Capital	(89 086 429)	(267 180 219)	(71 293 900)	(173 290 300)	(300 750 700)
- Régularisation des sommes non distribuables	(59 743)	(108 973)	(24 145)	(46 495)	(101 009)
- Régularisation des sommes distribuables	(9 434 271)	(24 710 040)	(3 334 833)	(5 883 012)	(14 666 299)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**42 429 042**	**238 191 190**	**(13 060 790)**	**123 127 038**	**89 383 891**
En début de période	338 915 409	143 153 261	189 957 198	53 769 370	53 769 370
En fin de période	381 344 451	381 344 451	176 896 408	176 896 408	143 153 261
En début de période	3 065 872	1 333 611	1 826 076	534 465	534 465
En fin de période	3 399 026	3 399 026	1 674 068	1 674 068	1 333 611
VALEUR LIQUIDATIVE	**112,192**	**112,192**	**105,669**	**105,669**	**107,343**
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	**5,91%**	**6,04%**	**6,27%**	**6,73%**	**6,70%**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 30/09/2026

(Unité en Dinars Tunisiens)

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

La SICAV CAPITALISATION PLUS est une Société Anonyme créée le 25 mars 2024, et l'ouverture au public a eu lieu en date du 4 décembre 2024.

Il s'agit d'un OPCVM obligataire de type capitalisation régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n°59 du 24 Juillet 2001). La société a pour objet unique la gestion de portefeuille de valeurs mobilières à revenus fixes constitué par utilisation de ses fonds propres. La société s'intéresse particulièrement aux emprunts d'Etat, aux obligations et d'une manière générale aux placements à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CAPITALISATION PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de SICAV CAPITALISATION PLUS est confiée à la SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE, le dépositaire étant la BANQUE DE TUNISIE.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2026 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Évaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation

à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/09/2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV CAPITALISATION PLUS figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 30 septembre 2026 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

• Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)

• A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 30/09/2026, les bons du trésor assimilables (BTA) détenus par SICAV CAPITALISATION PLUS sont valorisés à la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines).

2.3. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Opérations de pensions livrées

Titres mis en Pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

Titres reçus en Pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DUBILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

Note 3 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève à 202 735 783 dinars au 30 septembre 2026 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Code ISIN	Nombre de titres	coût D'acquisition	Valeur au 30/09/2026	% Actif Net
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES		**275 000**	**27 500 000**	**28 762 386**	**7,54%**
**** Obligations de sociétés***					
- Emprunt Amen Bank	**TNA3Z7AYXXX2**	**105 000**	**10 500 000**	**10 985 667**	**2,88%**
AMEN BANK SUB 2025-2 CAT B		45 000	4 500 000	4 772 579	1,25%
AMEN BANK SUB 2026-1	**TNQXCLYWABG2**	60 000	6 000 000	6 213 088	1,63%
- Emprunt UBCI		**100 000**	**10 000 000**	**10 576 316**	**2,77%**
UBCI SUB 2025-1 CAT A	**TNTWU2KQRW54**	40 000	4 000 000	4 264 171	1,12%
UBCI SUB 2025-2 CAT C	**TNATYLQMS1D3**	60 000	6 000 000	6 312 145	1,66%
- Emprunt BTK LEASING SUB 2026-1 CAT A	**TNUVSEHTMT81**	**50 000**	**5 000 000**	**5 194 301**	**1,36%**
- Emprunt TLF 2026-1 CAT A		**20 000**	**2 000 000**	**2 006 102**	**0,53%**
Titres émis par le Trésor et négociables sur le marché financier			**167 047 256**	**173 973 397**	**45,62%**
**** EMPRUNT NATIONAL***		**947 000**	**84 060 000**	**87 062 135**	**22,83%**
Emp NATIONAL 2024 CAT B 1ère tranche	**TN2781ZB9E10**	195 000	19 500 000	20 369 566	5,34%
Emp NATIONAL 2024 CAT B 4ème tranche	**TN9092FJVKK8**	150 000	15 000 000	15 953 688	4,18%
Emp NATIONAL 2023 CAT B 4ème tranche	**TNMCPXLL1EE2**	70 000	7 000 000	7 404 863	1,94%
Emp NATIONAL 2023 CAT B 3ème tranche	**TNRS9CVT3SJ7**	400 000	32 000 000	32 100 043	8,42%
Emp NATIONAL 2022 CAT B 4ème tranche	**TN7PM93UZP50**	132 000	10 560 000	11 233 975	2,95%
**** Bons du Trésor Assimilables***		**83 831**	**82 987 256**	**86 911 262**	**22,79%**
BTA 7,2% FEVRIER 2027	**TN0008000721**	17 181	17 124 303	17 785 319	4,66%
BTA 7,2% MAI 2027	**TN0008000747**	23 078	22 953 379	23 524 863	6,17%
BTA 7,5% DECEMBRE 2028	**TN0008000812**	28 400	27 826 320	29 346 766	7,70%
BTA 8% JANVIER 2029	**TNHUVZNLATV4**	15 172	15 083 254	16 254 314	4,26%
TOTAL			**194 547 256**	**202 735 783**	**53,16%**

Note 4 : Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités totalisent au 30 septembre 2026 un montant de 178 725 260 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Code ISIN / Tenu chez la	Date d'acquisition	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2026	% actif net
CERTIFICATS DE DEPOTS A MOINS D'UN AN			**66 500**	**66 040 815**	**66 318 102**	**17,39%**
CERTIFICATS DE DEPOTS A MOINS D'UN AN BT			**36 500**	**36 252 007**	**36 339 054**	**9,53%**
(20 jours au taux de 7,60%)	**TNOQZBF96YL0**	30/09/2026	12 000	11 959 637	11 959 637	3,14%
(50 jours au taux de 7,59%)	**TNLW3VTGYH18**	18/08/2026	1 500	1 487 482	1 498 512	0,39%
(50 jours au taux de 7,59%)	**TN9X3AKVURU6**	31/08/2026	1 500	1 487 482	1 495 274	0,39%
(50 jours au taux de 7,60%)	**TNC75PNATYG0**	03/09/2026	1 500	1 487 466	1 494 517	0,39%
(80 jours au taux de 7,60%)	**TN2Y8B8IPIO8**	07/09/2026	1 500	1 480 070	1 486 119	0,39%
(50 jours au taux de 7,60%)	**TNRNK721O4B3**	21/09/2026	2 000	1 983 288	1 986 658	0,52%
(70 jours au taux de 7,59%)	**TNNZIXBTSHR6**	03/08/2026	2 000	1 976 730	1 996 389	0,52%
(80 jours au taux de 7,59%)	**TN5X6RBFZK40**	21/08/2026	3 500	3 453 556	3 477 553	0,91%
(40 jours au taux de 7,60%)	**TNAHXO8L62Z7**	25/09/2026	5 000	4 966 505	4 971 565	1,30%
(30 jours au taux de 7,60%)	**TNVTK12LIRK7**	28/09/2026	6 000	5 969 791	5 972 830	1,57%
CERTIFICATS DE DEPOTS A MOINS D'UN AN BIAT			**30 000**	**29 788 808**	**29 979 048**	**7,86%**
(40 jours au taux de 7,99%)	**TN7PF29N0NA9**	28/09/2026	30 000	29 788 808	29 979 048	7,86%
CREANCES SUR OPERATIONS DE PENSIONS LIVREES				**36 398 241**	**36 954 281**	**9,69%**
Prise en pension EMP NAT 2024 T2 TF BIAT du 30/06/2026 au 01/10/2026, taux de 7,99%				25 500 026	26 020 709	6,82%
Prise en pension BTA Août 2033 9,4% BNA du 16/09/2026 au 18/01/2027, taux de 7,50%				999 168	1 002 082	0,26%
Prise en pension BTA Août 2033 9,4% BNA du 18/09/2026 au 18/01/2027, taux de 7,50%				999 874	1 002 373	0,26%
Prise en pension BTA Avril 2028 6,7% AMEN BANK du 19/09/2026 au 09/10/2026, taux de 7,65%				1 999 790	2 008 714	0,53%
Prise en pension BTA Mars 2038 7,75% AMEN BANK du 10/09/2026 au 20/10/2026, taux de 7,50%				800 535	803 871	0,21%
Prise en pension BTA Avril 2028 6,7% AMEN BANK du 15/09/2026 au 16/10/2026, taux de 7,50%				4 999 358	5 014 980	1,32%
Prise en pension BTA Août 2033 9,4% BNA du 21/09/2026 au 11/01/2027, taux de 7,50%				1 099 490	1 101 552	0,29%
COMPTES A TERME A MOINS D'UN AN			**11 467**	**11 467 000**	**11 530 043**	**3,02%**
(94 jours au taux de TMM +0,75%)	**La Banque de Tunisie**	30/07/2026	1 506	1 506 000	1 522 105	0,40%
(91 jours au taux de TMM +0,75%)	**La Banque de Tunisie**	04/08/2026	250	250 000	252 462	0,07%
(91 jours au taux de TMM +0,75%)	**La Banque de Tunisie**	06/07/2026	152	152 000	154 244	0,04%

(97 jours au taux de TMM +0,75%)	**La Banque de Tunisie**	30/06/2026	780	780 000	792 311	0,21%
(100 jours au taux de TMM +0,75%)	**La Banque de Tunisie**	04/09/2026	1 361	1 361 000	1 367 242	0,36%
(101 jours au taux de TMM +0,75%)	**La Banque de Tunisie**	03/09/2026	50	50 000	50 229	0,01%
(94 jours au taux de TMM +0,75%)	**La Banque de Tunisie**	10/09/2026	714	714 000	716 426	0,19%
(96 jours au taux de TMM +0,75%)	**La Banque de Tunisie**	14/08/2026	674	674 000	679 378	0,18%
(105 jours au taux de TMM +0,75%)	**La Banque de Tunisie**	07/09/2026	1 734	1 734 000	1 741 069	0,46%
(100 jours au taux de TMM +0,75%)	**La Banque de Tunisie**	15/09/2026	330	330 000	330 841	0,09%
(94 jours au taux de TMM +0,75%)	**La Banque de Tunisie**	21/09/2026	451	451 000	451 690	0,12%
(104 jours au taux de TMM +0,75%)	**La Banque de Tunisie**	11/09/2026	936	936 000	939 180	0,25%
(98 jours au taux de TMM +0,75%)	**La Banque de Tunisie**	22/09/2026	2 529	2 529 000	2 532 866	0,66%
COMPTE DE PLACEMENT (Banque de Tunisie)				**63 297 000**	**63 922 727**	**16,76%**
DISPONIBILITES					**107**	**0,00%**
TOTAL				**177 203 056**	**178 725 260**	**46,87%**

Note 5 : Autres créditeurs divers

Le poste Autres créditeurs divers s'élève à 116 592 DT au 30/09/2026 contre 62 852 DT au 30/09/2025, et se détaillant comme suit :

	30/09/2026	**30/09/2025**	**31/12/2025**
Retenue à la source	69 595	35 857	37 897
Redevance CMF	30 765	14 951	16 216
TCL	4 825	2 541	2 879
Provision honoraires commissaire aux comptes	11 007	9 103	11 899
Provision honoraires PDG	400	400	400
TOTAL	**116 592**	**62 852**	**69 291**

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2026 au 30/09/2026 à 3 095 335 DT contre 1 748 493 DT pour la même période de l'exercice 2025, et se détaille ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2026	**du 01/01 au 30/09/2026**	**du 01/07 au 30/09/2025**	**du 01/01 au 30/09/2025**	**Période du 01/01 au 31/12/2025**
- Revenus des BTA et Emprunts Nationaux	2 630 752	5 883 647	1 748 493	3 132 221	4 852 804
- Revenus des obligations des sociétés	464 583	1 236 959	0	0	110 538
TOTAL	**3 095 335**	**7 120 606**	**1 748 493**	**3 132 221**	**4 963 342**

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2026 au 30/09/2026 à 2 689 898 DT contre 1 527 928 DT pour la même période de l'exercice 2025, et se détaille ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
Intérêts des certificats de dépôt	733 991	1 991 858	218 950	537 475	777 937
Intérêts des comptes à terme	172 277	547 354	197 630	438 141	701 048
Intérêts des comptes de placement	1 083 373	3 047 419	729 711	2 338 996	3 076 411
Revenus des prises en pension	700 257	1 652 868	381 637	1 560 878	1 956 752
TOTAL	**2 689 898**	**7 239 499**	**1 527 928**	**4 875 490**	**6 512 148**

Note 8 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/07/2026 au 30/09/2026 à 695 355 DT contre 357 974 DT pour la même période de l'exercice 2025 et se détaillent ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
Commission de dépôt (Banque de Tunisie)	535 919	1 293 726	275 895	651 398	943 017
Commission de gestion (Société de Bourse de Tunisie)	159 436	384 884	82 079	193 791	280 548
TOTAL	**695 355**	**1 678 610**	**357 974**	**845 189**	**1 223 565**

Note 9 : Autres charges d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2026 au 30/09/2026 à 108 744 DT contre 57 950 DT pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
Redevance CMF	89 436	216 274	45 947	108 904	157 415
TCL	14 069	34 983	8 004	19 592	28 079
Contribution sociale de solidarité	0	400	0	400	400
Rémunération d'intermédiaires et honoraires (CAC)	4 037	11 008	2 795	9 104	11 900
Rémunération de personnel (PDG)	1 200	3 600	1 200	3 600	4 800
Droit de timbre	2	6	4	4	6
Charges diverses	0	9	0	20	22
TOTAL	**108 744**	**266 280**	**57 950**	**141 624**	**202 622**

Note 10 : Capital

Capital au 31-12-2025		
Montant		134 154 955
Nombre de titres		1 333 611
Nombre d'actionnaires		517
Souscriptions réalisées		
Montant		474 950 641
Nombre de titres émis		4 721 414
Nombre d'actionnaires nouveaux		340
Rachats effectués		
Montant		(267 180 219)
Nombre de titres rachetés		(2 655 999)
Nombre d'actionnaires sortants		(64)
Autres mouvements		
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		273 027
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		1 097
Frais de négociation de titres		(21 125)
Régularisation des sommes non distribuables		76 245
Résultats de l'exercice clos incorporés à la VL	**(A)**	8 998 306
Régularisation du résultat incorporé à la V.L		13 936 024
Capital au 30-09-2026		
Montant		365 188 951
Nombre de titres		3 399 026
Nombre d'actionnaires		793

(A) Selon décision de l'assemblée générale ordinaire du 2 avril 2026

Note 10 : AUTRES INFORMATIONS

- Le gestionnaire (la Société de Bourse de Tunisie) perçoit une rémunération de 0,15% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.
- Le dépositaire (la Banque de Tunisie) perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

SICAV PLUS

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2026

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2026, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 99.206.992, un actif net de D : 99.144.384 et un bénéfice de la période de D : 743.185.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 30 Septembre 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2026, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 21 octobre 2026

FINOR
Mustapha MEDHIOUB

SICAV PLUS
17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

BILAN ARRETE AU 30 Septembre 2026

(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIF	*Note*	*30/09/2026*	*30/09/2025*	*31/12/2025*
Portefeuille-titres	4	50 525 321	40 111 754	41 267 239
Actions et droits rattachés		9 605 800	6 293 191	6 921 498
Obligations et valeurs assimilées		36 406 010	30 784 631	31 138 609
Tires des Organismes de Placement Collectif		4 513 511	3 033 932	3 207 132
Placements monétaires et disponibilités		47 542 057	23 927 061	30 747 984
Placements monétaires	5	47 542 057	23 927 061	30 747 984
Créances d'exploitation	6	1 139 614	32 791	450 406
TOTAL ACTIF		**99 206 992**	**64 071 606**	**72 465 629**

PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	47 862	30 942	35 915
Autres créditeurs divers	8	14 746	243 692	18 074
TOTAL PASSIF		**62 608**	**274 634**	**53 989**

ACTIF NET				
Capital	9	95 206 144	61 008 046	68 342 724
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		3 938 240	2 788 926	4 068 916
ACTIF NET		**99 144 384**	**63 796 972**	**72 411 640**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**99 206 992**	**64 071 606**	**72 465 629**

SICAV PLUS
17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2026	Période du 01/01 au 30/09/2026	Période du 01/07 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Revenus du portefeuille-titres	10	824 617	2 239 256	605 988	1 435 372	2 015 164
Revenus des obligations et valeurs assimilées		646 492	1 937 352	510 802	1 189 742	1 769 534
Revenus des actions		178 125	273 852	95 186	245 630	245 630
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	28 052	-	-	-
Revenus des placements monétaires	11	545 730	1 451 876	314 272	957 236	1 310 673
Revenus des prises en pension	12	204 351	555 919	126 350	471 602	615 643
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 574 698	4 247 051	1 046 611	2 864 210	3 941 481
Charges de gestion des placements	13	(148 230)	(408 051)	(91 600)	(250 125)	(353 669)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 426 468	3 839 001	955 011	2 614 085	3 587 812
Autres charges	14	(30 847)	(89 247)	(20 942)	(58 599)	(81 392)
Contribution Sociale de Solidarité		(126)	(374)	(126)	(374)	(500)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 395 495	3 749 379	933 942	2 555 112	3 505 920
Régularisation du résultat d'exploitation		10 227	188 861	165 060	233 814	562 996
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 405 721	3 938 240	1 099 002	2 788 926	4 068 916
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(10 227)	(188 861)	(165 060)	(233 814)	(562 996)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(770 227)	1 477 550	795 651	1 772 871	2 487 205
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		118 362	1 076 680	95 679	510 492	599 814
Frais de négociation de titres		(445)	(8 481)	(1 362)	(9 747)	(10 566)
RESULTAT DE LA PERIODE		**743 185**	**6 295 128**	**1 823 911**	**4 828 728**	**6 582 372**

SICAV PLUS
17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Période du 01/07 au 30/09/2026	Période du 01/01 au 30/09/2026	Période du 01/07 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	743 185	6 295 128	1 823 911	4 828 728	6 582 372
Résultat d'exploitation	1 395 495	3 749 379	933 942	2 555 112	3 505 920
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(770 227)	1 477 550	795 651	1 772 871	2 487 205
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	118 362	1 076 680	95 679	510 492	599 814
Frais de négociation de titres	(445)	(8 481)	(1 362)	(9 747)	(10 566)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	324 423	20 437 616	4 559 556	35 446 298	42 307 322
Souscriptions					
- Capital	20 202 408	83 021 176	11 363 382	65 370 413	87 243 856
- Régularisation des sommes non distribuables	1 958 841	6 631 100	952 124	3 804 767	5 854 197
- Régularisation des sommes distribuables	720 740	1 611 059	470 095	966 357	2 246 351
Rachats					
- Capital	(19 911 961)	(64 042 201)	(7 305 907)	(31 899 141)	(47 782 987)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 935 091)	(5 361 320)	(615 104)	(2 063 556)	(3 570 740)
- Régularisation des sommes distribuables	(710 514)	(1 422 199)	(305 036)	(732 542)	(1 683 355)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**1 067 608**	**26 732 744**	**6 383 466**	**40 275 026**	**48 889 694**
ACTIF NET					
En début de période	98 076 777	72 411 640	57 413 506	23 521 946	23 521 946
En fin de période	99 144 384	99 144 384	63 796 972	63 796 972	72 411 640
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	1 081 424	849 206	711 473	308 246	308 246
En fin de période	1 085 033	1 085 033	767 096	767 096	849 206
VALEUR LIQUIDATIVE	91,375	91,375	83,167	83,167	85,270
TAUX DE RENDEMENT	0,75%	7,16%	3,06%	8,99%	11,74%

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 Septembre 2026

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2026, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-*Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Septembre 2026 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 Septembre 2026.

3.3-*Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées*

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3.4-*Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-*Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- *Opérations de pensions livrées*

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique «Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

SICAV PLUS
17,Rue Jérusalem 1002 Tunis

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2026, à D : 50.525.321 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2026	% Actif net
	Actions & droits rattachés		**6 336 237**	**9 605 800**	**9,69%**
	Actions		**6 315 688**	**9 570 557**	**9,65%**
TN0007670011	DELICE HOLDING	98 696	932 163	1 879 369	1,90%
TN0007620016	MPBS	161 360	887 630	1 610 050	1,62%
TN0005700018	POULINA G H	27 888	396 759	711 590	0,72%
TN0007610017	SAH LILAS	19 247	250 131	231 156	0,23%
TN0006060016	STAR	13 249	573 656	1 192 251	1,20%
TN000200053	BT	21 008	187 624	171 656	0,17%
TN0007440019	TELNET HOLDING	74 504	733 756	811 349	0,82%
TN0002100907	TUNISIE LEASING & FACTORING	26 041	586 459	921 278	0,93%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	18 396	286 222	619 393	0,62%
TN0006530018	SOTETEL	17 577	411 426	409 579	0,41%
TN0001000108	MONOPRIX	32 543	294 734	369 754	0,37%
TN0006560015	SOTUVER	23 600	691 128	562 364	0,57%
TN0004100202	TUNINVEST-SICAR	2 000	84 000	80 766	0,08%
	Droits rattachés		**20 549**	**35 243**	**0,04%**
TN0005700018	POULINA G.H. DA 2026 1/20	28 888	20 549	35 243	0,04%
	Titres des Organismes de Placement Collectif		**3 828 204**	**4 513 511**	**4,55%**
TN0002100998	TUNISIE SICAV	2 015	266 641	276 998	0,28%
	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	250	1 520 510	1 991 199	2,01%
	SICAV-PROSPERITY	7 500	1 439 685	1 439 685	1,45%
TN3A42G7RE72	FCP SMART TRAKER FUND	477	601 368	805 629	0,81%
	Obligations et valeurs assimilées		**34 658 172**	**36 406 010**	**36,72%**
	Obligations des sociétés		**16 178 972**	**16 900 150**	**17,05%**
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	490	29 400	31 401	0,03%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	20 000	1 600 000	1 689 650	1,70%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA TF	30	1 072	1 214	0,00%
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025-2	5 000	500 000	520 556	0,53%
TN0001300607	BTE 2010 B	600	12 000	12 022	0,01%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 CA TF	400	24 000	24 392	0,02%
TN632S5VO835	ENDA TAMWEEL 2025-1 CB TF	50 000	5 000 000	5 119 596	5,16%
TNRVE5COXCO6	TAYSIR 2026-1 TV	50 000	5 000 000	5 182 390	5,23%
TN000390263	UIB 2011/1 TR B	500	12 500	12 553	0,01%
TNTEPPETCXN3	DAAM 2025-1 TF	40 000	4 000 000	4 306 376	4,34%
	Emprunts national		**8 500 000**	**9 050 548**	**9,13%**
TNGCLJS7FYQ7	EMPRUNT NATIONAL T4 2024 CC TF	85 000	8 500 000	9 050 548	9,13%
	Bons du Trésor Assimilables		**9 979 200**	**10 455 311**	**10,55%**
TNEF0249ZM68	BTA 7,75% 05 MARS 2038	10 800	9 979 200	10 455 311	10,55%
	Total		**44 822 613**	**50 525 321**	**50,96%**
	Pourcentage par rapport au total des actifs				**50,93%**

SICAV PLUS
17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2026 à D : 47.542.057 et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2026	% Actif net
	Comptes à termes		**3 000 000**	**3 052 012**	**3,08%**
	Compte à terme Amen Bank au 15/01/2027 au taux de 7.99% pour 2025 jours		3 000 000	3 052 012	3,08%
	Dépôt à vue		**6 844 900**	**6 870 855**	**6,93%**
	Amen bank pasteur		6 844 900	6 870 855	6,93%
	Certificats de dépôt		**28 397 988**	**28 722 421**	**28,97%**
TNV9KQV05L71	Certificat de dépôt QNB au 06/10/2026 au taux de 8,24% pour 270 jours	500 000	476 719	499 569	0,50%
TN3BH4H7KM96	Certificat de dépôt QNB au 12/10/2026 au taux de 7,99% pour 270 jours	1 000 000	954 770	998 157	1,01%
TNU66PAX1BM4	Certificat de dépôt QNB au 13/10/2026 au taux de 7,99% pour 270 jours	500 000	477 385	498 995	0,50%
TN5UDZN9AKQ0	Certificat de dépôt QNB au 16/10/2026 au taux de 7,99% pour 270 jours	500 000	477 385	498 744	0,50%
TN548NE6VDW5	Certificat de dépôt QNB au 19/10/2026 au taux de 7,99% pour 270 jours	500 000	477 385	498 492	0,50%
TNN9RNG9SXT0	Certificat de dépôt QNB au 27/10/2026 au taux de 7,99% pour 270 jours	500 000	477 385	497 822	0,50%
TN7LIQ5J7UJ4	Certificat de dépôt QNB au 04/11/2026 au taux de 7,99% pour 280 jours	500 000	476 597	497 158	0,50%
TN41E3UIDRG0	Certificat de dépôt QNB au 04/11/2026 au taux de 7% pour 40 jours	3 000 000	2 981 477	2 984 256	3,01%
TNMH456VS7A3	Certificat de dépôt BNA au 06/10/2026 au taux de 8,24% pour 160 jours	1 000 000	971 737	999 117	1,01%
TNU0W3Q90W49	Certificat de dépôt BNA au 12/01/2027 au taux de 8,19% pour 190 jours	1 000 000	966 853	982 031	0,99%
TNBRZD366Z80	Certificat de dépôt BNA au 13/01/2027 au taux de 8,19% pour 170 jours	500 000	485 106	490 888	0,50%
TNZC5D1731V1	Certificat de dépôt BNA au 18/01/2027 au taux de 8,19% pour 140 jours	1 500 000	1 462 960	1 471 162	1,48%
TN5HVUPQBET4	Certificat de dépôt BNA au 19/01/2027 au taux de 8,19% pour 190 jours	1 500 000	1 450 279	1 471 214	1,48%
TNVWBAR9ZJ98	Certificat de dépôt BNA au 20/01/2027 au taux de 8,19% pour 190 jours	3 500 000	3 383 985	3 432 223	3,46%
TNJN1UCFVPC7	Certificat de dépôt AMEN BANK au 01/10/2026 au taux de 7% pour 10 jours	1 000 000	998 447	1 000 000	1,01%
TNNPBKAPZY05	Certificat de dépôt AMEN BANK au 02/10/2026 au taux de 7% pour 10 jours	3 000 000	2 995 342	2 999 534	3,03%
TNBH1TVLINQ5	Certificat de dépôt AMEN BANK au 03/10/2026 au taux de 7% pour 10 jours	2 500 000	2 496 119	2 499 224	2,52%
TNH31S9D8AH3	Certificat de dépôt AMEN BANK au 04/10/2026 au taux de 7% pour 10 jours	500 000	499 224	499 767	0,50%
TNS50JR6FNR5	Certificat de dépôt AMEN BANK au 05/10/2026 au taux de 7% pour 10 jours	1 000 000	998 447	999 379	1,01%
TNJ504PVR880	Certificat de dépôt AMEN BANK au 08/10/2026 au taux de 7% pour 10 jours	1 000 000	998 447	998 913	1,01%
TNDWPTMT3OF8	Certificat de dépôt BH au 27/01/2027 au taux de 8,24% pour 160 jours	500 000	485 869	489 578	0,49%
TN9RNO9X54J5	Certificat de dépôt BH au 28/01/2027 au taux de 8,24% pour 150 jours	1 000 000	973 445	978 933	0,99%
TN4TAVV3TS93	Certificat de dépôt BH au 11/02/2027 au taux de 8,15% pour 150 jours	1 500 000	1 460 588	1 465 055	1,48%
TN6KMK2W0CF0	Certificat de dépôt BH au 09/03/2027 au taux de 8,15% pour 160 jours	1 000 000	972 035	972 210	0,98%
	Créances sur opérations de pensions livrées		**8 850 294**	**8 896 769**	**8,97%**
	Pension livrée BIAT au 11/11/2026 (50 jours) au taux de 6,5%		1 500 048	1 502 486	1,52%
	Pension livrée BIAT au 26/10/2026 (102 jours) au taux de 7,99%		1 400 077	1 424 004	1,44%
	Pension livrée BIAT au 22/10/2026 (101 jours) au taux de 7,99%		250 030	254 469	0,26%
	Pension livrée BIAT au 10/12/2026 (136 jours) au taux de 7,99%		700 039	710 294	0,72%
	Pension livrée BIAT au 22/10/2026 (27 jours) au taux de 6,5%		5 000 099	5 005 516	5,05%
	Total général		**47 093 181**	**47 542 057**	**47,95%**
	Pourcentage par rapport au total des actifs				**47,92%**

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2026 à D : 1.139.614 contre D : 32.791 à la même date de l'exercice 2025 et se détaille comme suit :

	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Solde des souscriptions et des rachats de la derniére journée	1 139 612	-	-
Cessions titres à encaisser	-	32 789	450 404
Autres Créances d'Exploitation	2	2	2
Total	**1 139 614**	**32 791**	**450 406**

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30.09.2026 à D : 47.862 contre D : 30.942 au 30.09.2025, et se détaille ainsi :

	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Gestionnaire	23 931	15 471	17 958
Distributeur	23 931	15 471	17 958
Total	**47 862**	**30 942**	**35 915**

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2026 à D : 14.746 contre D : 243.692 au 30.09.2025, et se détaille ainsi :

	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Redevance CMF	8 044	5 200	6 036
Retenues à la source à payer	4 906	3 098	3 380
Solde des souscriptions et des rachats de la derniére journée	-	234 022	7 075
TCL	1 321	997	1 082
Contribution sociale de solidarité	475	376	500
Total	**14 746**	**243 692**	**18 074**

SICAV PLUS
17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 Septembre 2026, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2025		
Montant		68 342 724
Nombre de titres		849 206
Nombre d'actionnaires		831
Souscriptions réalisées		
Montant		83 021 176
Nombre de titres émis		1 031 596
Nombre d'actionnaires nouveaux		335
Rachats effectués		
Montant		(64 042 201)
Nombre de titres rachetés		(795 769)
Nombre d'actionnaires sortants		(97)
Autres mouvements		
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 477 550
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres		1 076 680
Régularisation des sommes non distribuables		139 830
Résultats antérieurs incorporés au capital	(A)	4 068 916
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital		1 129 950
Frais de négociation de titres		(8 481)
Capital au 30-09-2026		
Montant		95 206 144
Nombre de titres		1 085 033
Nombre d'actionnaires		1 069

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 13 Mai 2026.

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 824.617, pour la période allant du 01.07 au 30.09.2026 contre D : 605.988 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2025 et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Revenus des obligations et valeurs assimilées					
Revenus des obligations					
- Intérêts	486 373	1 089 210	160 303	309 236	538 496
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier					
- Intérêts des BTA et emprunt national	160 119	848 142	350 499	880 506	1 231 038
Dividendes					
- Dividendes des actions	178 125	273 852	95 186	245 630	245 630
- Dividendes des OPCVM	-	28 052	-	-	-
TOTAL	**824 617**	**2 239 256**	**605 988**	**1 435 372**	**2 015 164**

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2026 à D : 545.730 contre D : 314.272 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2025, et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Intérêts des dépôts à vue	25 687	71 304	6 300	33 748	41 157
Intérêts des certificats de dépôt	471 709	1 328 561	307 972	770 129	1 116 157
Intérêts des comptes à terme	48 334	52 012	-	151 722	151 722
Intérêts des BTCT	-	-	-	1 638	1 638
TOTAL	**545 730**	**1 451 876**	**314 272**	**957 236**	**1 310 673**

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2026 à D : 204.351, contre : 126.350 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2025, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Intérêts des pensions livrées	204 351	555 919	126 350	471 602	615 643
TOTAL	**204 351**	**555 919**	**126 350**	**471 602**	**615 643**

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2026 à D : 148.230, contre D : 91.600 pour la même période de l'exercice 2025, et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Commission de gestion	74 115	204 025	45 800	125 063	176 834
Commission de distribution	74 115	204 025	45 800	125 063	176 834
TOTAL	**148 230**	**408 051**	**91 600**	**250 125**	**353 669**

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01.07 au 30.09.2026, à D : 30.847 contre D : 20.942 pour la même période de l'exercice 2025, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Redevance CMF	24 912	68 578	15 394	42 037	59 438
TCL	3 968	12 358	2 728	7 886	10 683
Autres	1 968	8 312	2 820	8 676	11 271
TOTAL	**30 847**	**89 247**	**20 942**	**58 599**	**81 392**

SICAV PLUS
17, Rue de Jérusalem
1002 Tunis

Note 15 : Rémunération du gestionnaire , du dépositaire et du distributeur

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ". Celle - ci est chargée des choix des placements. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.
La gestion administrative et comptable de la société est confiée à "TUNISIE VALEURS."

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération du distributeur :

"TUNISIE VALEURS" est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération de 0,25% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.